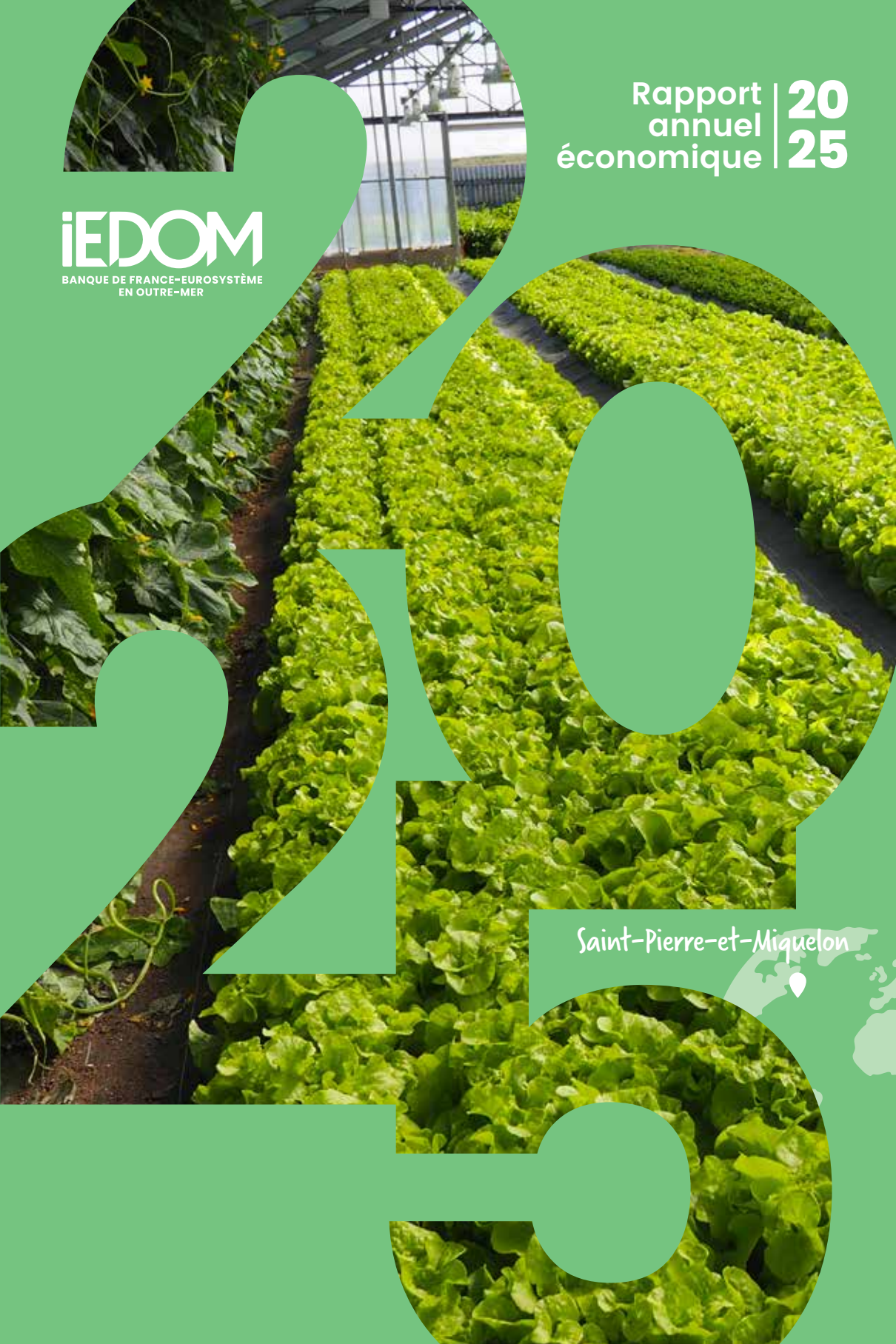


Rapport
annuel | 20
économique | 25

iEDOM
BANQUE DE FRANCE-EUROSYSTÈME
EN OUTRE-MER

Saint-Pierre-et-Miquelon



PRÉSENTATION DE L'IEDOM

L'Institut d'émission des départements d'outre-mer (IEDOM) exerce ses missions au sein de l'Eurosystème, composé de la Banque centrale européenne et des banques centrales nationales de la zone euro.

L'IEDOM est chargé d'assurer les missions de banque centrale par délégation de la Banque de France dans les départements et collectivités d'outre-mer dont la monnaie est l'euro : Guadeloupe, Guyane, Martinique, Mayotte, La Réunion, Saint-Barthélemy, Saint-Martin, Saint-Pierre-et-Miquelon et les Terres australes et antarctiques françaises (TAAF).

L'IEDOM, société filiale de la Banque de France, assure 4 missions principales : la stratégie monétaire, la stabilité financière, les services à l'économie et à la société, et le suivi économique des territoires ultramarins.

L'IEDOM est présidé par Alexandre Gautier, également Directeur général de l'Institut d'émission d'outre-mer (IEOM).



THÈME ILLUSTRATIF DU RAPPORT 2025 : ENCOURAGER LES PROJETS D'AUTONOMIE ALIMENTAIRE

Ce rapport annuel 2025 de l'IEDOM souligne un enjeu clé pour les départements et collectivités d'outre-mer (DCOM) : **le développement des projets d'autonomie alimentaire** avec l'agriculture, l'élevage, la pêche et la pisciculture, pour favoriser le développement économique. Développer la production locale et ainsi réduire la dépendance des populations aux importations pour leur consommation courante de produits alimentaires est également une composante importante de la réponse à la vie chère.



À travers une illustration photographique choisie, nous avons souhaité valoriser cette thématique, car renforcer les filières de production et valoriser les ressources locales, c'est offrir aux habitants ultramarins un accès direct à des denrées de qualité issues de leur territoire et de leur savoir-faire, tout en réduisant la dépendance aux importations. C'est une voie essentielle pour bâtir un avenir plus équilibré et plus juste.

Alexandre Gautier
Président de l'IEDOM
et Directeur général de l'IEOM



Saint-Pierre-et-Miquelon



**RAPPORT ANNUEL
ÉCONOMIQUE**

2025

Les renseignements autres que monétaires publiés dans la présente étude ont été recueillis auprès de diverses sources extérieures à l'Institut d'émission et ne sauraient engager sa responsabilité.

L'IEDOM tient à remercier les diverses administrations publiques, les collectivités et les entreprises pour les nombreuses informations qu'elles lui ont communiquées.

SOMMAIRE

SOMMAIRE	6
AVANT-PROPOS	9
SAINT-PIERRE-ET-MIQUELON EN BREF.....	10
LES CHIFFRES CLÉS DE SAINT-PIERRE-ET-MIQUELON	11
SYNTHÈSE.....	12
CHAPITRE I	15
Section 1 – LA GÉOGRAPHIE ET LE CLIMAT.....	16
Section 2 – LES REPÈRES HISTORIQUES	18
Section 3 – LE CADRE INSTITUTIONNEL	20
section 4 – ÉCLAIRAGE SUR MIQUELON.....	26
CHAPITRE II.....	30
Section 1 – LA POPULATION	31
Section 2 – LES PRINCIPAUX INDICATEURS ÉCONOMIQUES.....	32
section 3 – LES POLITIQUES ET FINANCES PUBLIQUES.....	42
CHAPITRE III.....	50
Section 1 – APERÇU GÉNÉRAL.....	51
Section 2 – L’AGRICULTURE.....	52
Section 3 – LA PÊCHE ET L’AQUACULTURE	55
Section 4 – L’INDUSTRIE ET L’ARTISANAT	59
section 5 – L’ÉNERGIE	62
section 6 – LA GESTION DES DÉCHETS.....	67
section 7 – LA CONSTRUCTION ET LES TRAVAUX PUBLICS.....	71
section 8 – LE COMMERCE	78
section 9 – LE TOURISME	79
section 10 – LES TRANSPORTS.....	85
section 11 – LES COMMUNICATIONS	89
section 12 – LES SERVICES NON-MARCHANDS	91
CHAPITRE IV	100
Section 1 – APERÇU GÉNÉRAL.....	101
Section 2 – LA STRUCTURE DU SYSTÈME BANCAIRE.....	102
Section 3 – LES CONDITIONS D’EXERCICE DE L’ACTIVITÉ BANCAIRE.....	105
Section 4 – L’ÉVOLUTION DE LA SITUATION MONÉTAIRE	111

ANNEXES 121

ANNEXE 1 : STATISTIQUES MONÉTAIRES ET FINANCIÈRES 121

ANNEXE 2 : LES ZONES DE PÊCHE DE LA ZONE OPANO 125



- Ville
 - Liaison aérienne passager
 - Liaison aérienne fret
 - Liaison maritime fret
 - Aéroport
 - Port de trafic fret
 - Zone de pêche convention OPANO
 - ZEE du Canada
 - ZEE de Saint-Pierre-et-Miquelon
 - Extension demandée par la France (programme d'extension du plateau continental)
- Sources : Natural Earth, Free vector and raster map data © naturalearthdata.com, IGN BD-TOPO 2013, DIRM, Collectivité territoriale de Saint-Pierre et Miquelon, Réalisateur : Frédérique Turbour, MASH Université de Caen Normandie, 2020.

Carte économique de Saint-Pierre-et-Miquelon



Océan Atlantique



Saint-Pierre-et-Miquelon

Bathymétrie
(Profondeur en mètres)



IEDOM
BANQUE DE FRANCE - CIRCOFSTOM
DE DROIT DE MER

UNCAEN UNIVERSITÉ
CAEN
NORMANDIE

M R S H
NORMANDIE - CAEN
MÉTIERS DE LA BIOTECNIQUE
EN BIOPHARMACOLOGIE
ENNO - UNIVERSITÉ DE CAEN

AREC

AVANT-PROPOS

En 2025, le ralentissement marqué de l'inflation, principalement imputable à la diminution des prix de l'énergie, s'est accompagné d'une bonne tenue du marché de l'emploi et d'une progression de la consommation des ménages. Les incertitudes liées à une éventuelle hausse des prix, consécutive au durcissement des droits de douane américains, se sont atténuées, laissant entrevoir un retour progressif à une situation économique plus stable.

Mais au début de l'année 2026, la crise du détroit d'Ormuz et la forte hausse des cours du pétrole ont profondément modifié les perspectives d'évolution des prix de l'énergie et ont ravivé les inquiétudes d'une résurgence de tensions inflationnistes. La durée et l'intensité de ce conflit constitueront des déterminants majeurs de la trajectoire de l'inflation dans les mois à venir. Cette situation souligne une nouvelle fois la vulnérabilité structurelle aux chocs externes, à laquelle sa dépendance énergétique et alimentaire expose le territoire. Elle met en exergue l'importance de développer le potentiel des énergies renouvelables du territoire afin de réduire sensiblement, autant que possible, les importations d'hydrocarbures. En effet, en matière d'énergies renouvelables, le territoire possède de solides atouts insuffisamment exploités.



Sur le plan sectoriel, le tourisme a confirmé sa dynamique de croissance en 2025. Portée par un renforcement de la visibilité de l'archipel, cette tendance pourrait se prolonger en 2026. À l'inverse, la raréfaction du crabe des neiges, les différends persistants avec Terre-Neuve concernant l'exploitation du concombre de mer et de la non-concrétisation du projet de réouverture de l'usine de transformation de Miquelon pèsent sur les performances du secteur de la pêche. En 2026, la disponibilité de la ressource et la dépendance des pêcheurs aux infrastructures de transformation situées à Terre-Neuve demeurent sources d'inquiétude. Le secteur du bâtiment et des travaux publics devrait bénéficier à moyen terme des projets d'investissements annoncés, parmi lesquels la rénovation du port, le développement du nouveau village de Miquelon, le projet de résidence pour personnes âgées ainsi que la construction d'une nouvelle clinique vétérinaire.

Enfin, la dynamique démographique demeure préoccupante. Le recul progressif de la population et son vieillissement continuent de peser sur les perspectives économiques du territoire. L'érosion de l'encours des crédits d'investissement aux entreprises reflète ainsi un climat des affaires peu dynamique et un niveau de confiance limité des acteurs économiques.

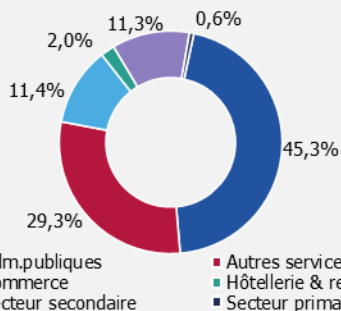
Dans ce contexte, l'agence IEDOM de Saint-Pierre-et-Miquelon continuera d'exercer son rôle d'observateur privilégié de l'économie locale et d'accompagner les entreprises et les ménages au travers de ses missions de cotation, de médiation du crédit, d'accompagnement des TPE PME, de traitement des dossiers de surendettement et d'éducation financière.

Marie URBAN

Directrice de l'IEDOM de Saint-Pierre-et-Miquelon

SAINT-PIERRE-ET-MIQUELON EN BREF

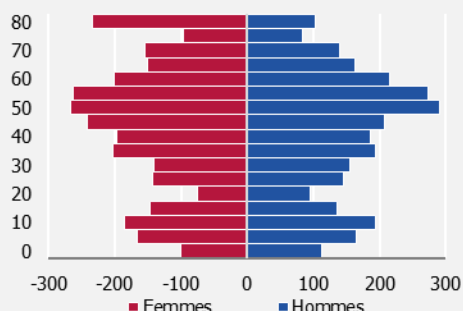
Répartition de la VA en 2015



Sources : CEROM, Iedom

©IEDOM

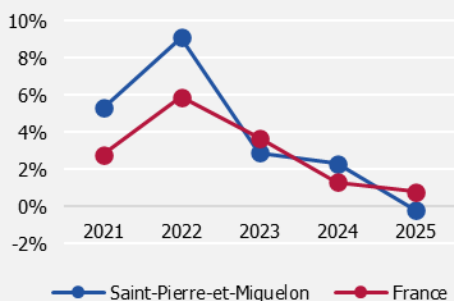
Pyramide des âges en 2022



Source : Insee

©IEDOM

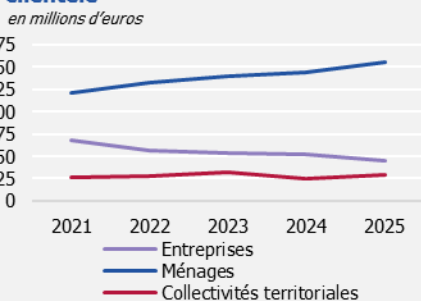
Indice des prix à la consommation



Sources : Préfecture, Insee

©IEDOM

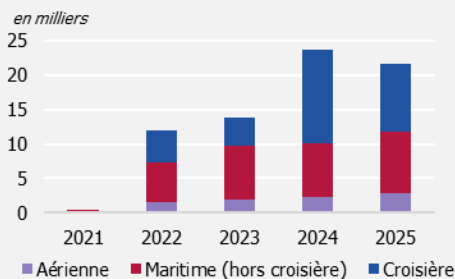
Évolution des encours de crédits à la clientèle



Sources : Iedom, Surf, SCR, RUBA

©IEDOM

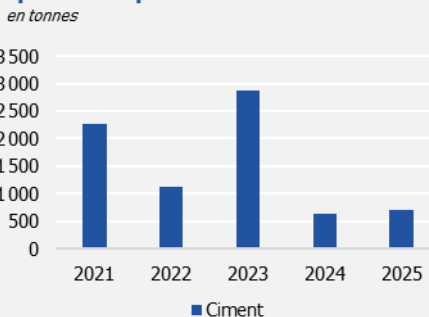
Touristes étrangers par voie d'arrivée



Sources : Iedom, Surf, SCR, RUBA

©IEDOM

Importations pour le BTP



Source : Douanes

©IEDOM

LES CHIFFRES CLÉS DE SAINT-PIERRE-ET-MIQUELON

	Saint-Pierre-et-Miquelon		Hexagone
	2015	2025	2025
Population			
Population (milliers au 01/01/2026)	6,1	5,8	66 793 (1)
Part des moins de 20 ans (% au 01/01/2026)	24	21	22,5 (1)
Part des 60 ans et plus (% au 01/01/2026)	22	26	28,5 (1)
Densité de population (hab/km ² , au 01/01/2026)	25,1	23,9	12163 (1)
Projections population à 2050 (milliers)	nd	nd	66 734 (1)
Développement humain			
IDH en 2010 (2023 pour la France, valeur moyenne mondiale = 0,68)	nd	nd	0,920 (1)
Indice de Gini (donnée 2023)	nd	nd	0,297 (1)
Taux de pauvreté au seuil de 60 % (% , 2023)	nd	nd	15,4 (1)
Densité de médecins généralistes pour 100 000 habitants (2025)	104	214	150 (1)
Environnement			
Superficie totale (km ²)	242	242	549 135 (1)
Superficie de la Zone Economique Exclusive (milliers de km ²)	9	9	297,1(1)
Émission de CO2 par habitant (tonnes métriques, 2024 pour la France)	nd	nd	4 (1)
Part d'électricité renouvelable dans la production d'électricité (2024)	0%	0%	27% (2)
Économie			
PIB (milliards d'euros courants, 2025)	0,24	nd	2 981
Taux de croissance annuel moyen du PIB sur la décennie (en %, en volume, 2025)	3,7	nd	0,9 (1)
PIB par habitant (euros courants) sur la base de la population au 1 ^{er} janvier 2026	39 841	nd	44 629
Taux d'inflation (% , variation par rapport à l'année précédente)	0,7	-0,2	0,8 (2)
Écart de prix avec la France métropolitaine (en % en 2015 et 2025)	nd	nd	-
Taux de chômage (en %, au sens du BIT)	5,7	3	7,7 (3)
Taux de couverture des échanges extérieurs (en %, 2024)	nd	nd	99 (2)
Part de la surface agricole dans le territoire (SAU, en %, 2024 pour l'Hexagone)	0,5	0,5	518 (1)
Puissance installée du parc de production d'électricité (en MW)	26,2	26,2	155 500 (2)
Trafic aérien annuel (passagers, en milliers, 2025)	36,3	nd	183 000 (4)
Capacité hôtelière (nombre de places au 1 ^{er} janvier 2026)	138	176	660 489 (3)
Indicateurs monétaires et financiers			
Encours de dépôts (établissements de crédit, hors dépôts de la clientèle financière, en milliards d'euros, 2024)	0,22	0,36	4 050 (4)
Encours de crédits (établissements de crédit, hors prêts à la clientèle financière, en milliards d'euros, 2024)	0,17	0,25	4 048 (4)
Taux de créances douteuses brutes des établissements locaux (en %, 2024)	2,2	1,9	2,9 (4)
Taux d'endettement du secteur privé non financier (ménages et sociétés non financières, en % du PIB, T2 2025)	nd	nd	134,2 (4)

(1) Hexagone ; (2) Hexagone+DROM ; (3) Hexagone + DROM hors Mayotte ; (4) Hexagone + DOM + COM

Sources : France : Insee, Banque mondiale, Ministère de l'éducation, Réseau de Transport d'Électricité français (RTE), Direction Générale de l'Aviation Civile (DGAC), ACPR, BOF, Agreste, EDF, Douanes, Préfecture de Saint-Pierre-et-Miquelon, CPS

SYNTHÈSE

Une conjoncture plutôt favorable en 2025

Saint-Pierre-et-Miquelon a bénéficié d'une conjoncture assez favorable en 2025. Le net ralentissement de l'inflation, la bonne tenue de l'emploi et l'appréciation de l'euro vis-à-vis du dollar canadien ont dynamisé la consommation des ménages. L'investissement des entreprises est cependant resté timide.

Alors que le secteur halieutique a connu une forte contraction, l'activité a été porteuse dans le tourisme. Le BTP a tiré parti de la construction de logements privés et, dans une moindre mesure, de quelques chantiers publics (ex : traitement des eaux usées). L'activité des banques de la place est soutenue par les ménages, qui représentent plus des deux tiers de l'encours sain des crédits. La collecte de dépôts a augmenté de 5,4 % en glissement annuel en 2025.

CONJONCTURE INTERNATIONALE :

L'économie mondiale de nouveau mise à l'épreuve

En 2025, la croissance économique mondiale s'élève à 3,4 % selon les estimations publiées par le FMI en avril 2026. Ce rythme est légèrement plus soutenu que celui enregistré lors des deux précédents exercices (+3,3 %). La résilience de l'économie mondiale, mise à l'épreuve par l'intensification des mesures protectionnistes en 2025, l'est de nouveau en 2026, les tensions géopolitiques ayant débouché sur un conflit militaire ouvert au Moyen-Orient. Pour les années 2026 et 2027, la hausse du PIB mondial devrait légèrement ralentir (respectivement +3,1 % et +3,2 %). L'inflation mondiale enregistre en 2025 un nouveau ralentissement, atteignant 4,1 %, contre 5,7 % en 2024. Elle pourrait néanmoins repartir à la hausse en raison de la dégradation de la conjoncture internationale et de la forte hausse du prix du pétrole. Le FMI anticipe ainsi une inflation de 4,4 % en 2026, avant un recul à 3,7 % en 2027.

Dans les pays avancés, l'activité économique enregistre une hausse de 1,9 % en 2025. Elle bénéficie toujours du dynamisme américain. Portée par une activité robuste en dépit de la stagnation de la création d'emploi, la croissance américaine s'établit à 2,1 % en 2025. Dans la zone euro, le PIB a progressé de 1,4 % en 2025, les états membres affichant toujours des divergences importantes. Le dynamisme espagnol (+2,8 %) contraste ainsi avec les performances de l'Allemagne (+0,2 %), de la France (+0,9 %) ou de l'Italie (+0,5 %). Le Royaume-Uni et le Japon affichent une croissance légèrement inférieure à celle de la zone euro (respectivement +1,3 % et +1,2 %).

Pour 2026, le FMI anticipe une augmentation du PIB de 1,8 % dans les économies avancées. Ces attentes sont moindres qu'avant le déclenchement du conflit au Moyen-Orient, qui pourrait coûter 0,2 point de pourcentage à la croissance des économies avancées. Relativement modeste, cet impact pourrait être plus significatif sur les pays importateurs d'énergie. Aux États-Unis, le FMI anticipe une croissance de 2,3 % en 2026, à la faveur des effets conjugués d'une politique fiscale accommodante et des baisses des taux de 2025. Plus exposée aux conséquences de la guerre au Moyen-Orient, la zone euro voit ses anticipations de croissance pour 2026 reculer 1,1 %, contre 1,4 % en 2025. La croissance de l'économie devrait rester faible en 2026 en Allemagne (+0,8 %) comme en Italie (+0,5 %), et être plus dynamique en Espagne (+2,1 %). En France, la Banque de France anticipe une hausse du PIB de 0,9 % en 2026. Au Royaume-Uni, la croissance du PIB devrait ralentir à 0,8 % en 2026 contre 1,3 % en 2025. Au Japon, le FMI anticipe une très modeste croissance du PIB en 2026, à +0,7 %.

Dans les économies émergentes et en développement, l'activité économique a augmenté de 4,4 % en 2025. Elle est notamment restée dynamique en Inde (+7,6 %) et dans une moindre mesure en Chine (+5,0 %) et au Brésil (2,3 %). La croissance ralentit en revanche fortement en Russie (+1,0 %). En 2026, le FMI anticipe un rythme de croissance comparable à 3,9 % dans ce groupe de pays, avec une stabilisation de la croissance en Russie (+1,1 %) et une inflexion au Brésil (+1,9 %), en Inde (+6,5 %) ou encore en Chine (+4,4 %).

Sources : FMI, BEA, Banque de France, données arrêtées à la date du 04 mai 2026.



Les prix à la consommation se sont assagis

En 2025, l'indice des prix à la consommation a crû de 0,3 % en moyenne annuelle après +3,0 % en 2024.

Ce net ralentissement est surtout dû principalement à la baisse des prix de l'énergie (- 13,6 % après +3,9 % en 2024). De plus, les prix de l'alimentation (+1,8 % après +2,9 %) et des services (+1,6 %

après +2,0 %) ont augmenté moins rapidement que l'année précédente.

Enfin, l'appréciation de l'euro par rapport au dollar canadien de près de 7 % a également contribué à atténuer les pressions inflationnistes, dans la mesure où 40 % des biens de consommation importés à Saint-Pierre-et-Miquelon proviennent du Canada.



Le marché du travail est proche du plein emploi

Le marché du travail est à un niveau proche du plein emploi. En 2025, le taux de chômage est resté autour de 3 % de la population active.

Le nombre de nouvelles offres d'emploi publiées par France Travail s'est accru, 250 offres recensées en 2025 contre 239 en 2024, reflétant les difficultés de

recrutement de l'ensemble des secteurs économiques de l'archipel.

L'administration publique (32 % des offres), la construction (12 %) et les activités de services administratifs et de soutien (10 %) sont particulièrement touchés.



Consommation en hausse et atonie de l'investissement des entreprises

En 2025, les importations de biens de consommation durables et non durables ont augmenté de respectivement +2,2 % et +6,3 % en glissement annuel, illustrant la vigueur de la consommation des ménages. En parallèle, l'encours des crédits à la consommation a augmenté de +9,4 % en rythme annuel.

L'investissement des entreprises a continué de baisser : l'encours de leurs crédits d'investissement a diminué de 7,6 % (-7,4 % en 2024) et les importations de biens d'équipement ont stagné à (20,6 millions d'euros contre 20,2 millions d'euros en 2024).



Les importations dépassent largement les exportations

Les importations totales de l'archipel ont augmenté de 2,9 % en 2025, à 2,8 millions d'euros tandis que les exportations ont diminué (1,7 million d'euros contre 2 millions en 2024).

Les importations de biens alimentaires, qui représentent 21 % du total, ont affiché une hausse de 1,3 % en 2025.



Un secteur halieutique en fort repli

En 2025, les professionnels du secteur halieutique ont déploré une baisse de 69,8 % des prises sur un an.

Cette contraction s'explique principalement par l'arrêt de la pêche au concombre de mer, qui

représentait 70 % du total en 2024, soit 2 165 tonnes sur 2 976 tonnes de prises débarquées.

Les volumes débarqués d'autres espèces, telles que le flétan (-28,1 % en glissement annuel), le homard (-20,4 %) et le crabe des neiges (-61,4 %), ont également diminué, incitant les pêcheurs à se tourner vers la coquille (+148,7 %).



Une année satisfaisante pour le tourisme et le BTP

La fréquentation touristique s'est accrue de 16,5 % en 2025, hors croisière. Près de 12 000 touristes ont visité l'archipel au cours de l'année. En 2025, les principaux marchés émetteurs de tourisme de l'archipel ont été le Canada (61 %) et les États-Unis (30 %).

Quant au BTP, il a profité de quelques grands chantiers publics et surtout de l'investissement privé dans le logement.

L'encours des crédits à l'habitat en faveur des ménages a progressé de 7 % sur l'année.



Une activité bancaire soutenue par les ménages

Les actifs financiers détenus par les établissements de crédit installés localement (ECIL) se sont établis à 340,4 millions d'euros fin 2025, en hausse de 5,1 % sur un an. Ceux des ménages comptent pour 72 % du total.

L'encours sain des crédits consentis par les établissements de crédit installés localement s'est stabilisé à 199 millions d'euros. Le reflux de l'encours des entreprises (-11,3 %) a été contrebalancé par la progression de celui des ménages (+2,8 %).



Perspectives

Les incertitudes géopolitiques pourraient raviver les pressions sur les prix et décourager la consommation des ménages. Il en va de même pour le secteur de la pêche, dépendant à la fois de la disponibilité de la ressource et de l'accès aux usines de transformation canadiennes.

Le BTP devrait être soutenu, à moyen terme, par plusieurs chantiers publics majeurs (désamiantage de l'ancien hôpital de Saint-Pierre, aménagement du nouveau village de Miquelon, etc.). Quant au tourisme, il devrait continuer à bénéficier des escales de paquebots et d'un regain de notoriété.

CHAPITRE I

LES CARACTÉRISTIQUES STRUCTURELLES



SECTION 1 - LA GÉOGRAPHIE ET LE CLIMAT

SECTION 2 - LES REPÈRES HISTORIQUES

SECTION 3 - LE CADRE INSTITUTIONNEL

SECTION 4 - ÉCLAIRAGE SUR MIQUELON

SECTION 1 – LA GÉOGRAPHIE ET LE CLIMAT

Partie intégrante des Grands Bancs de Terre-Neuve, Saint-Pierre-et-Miquelon se trouve à seulement 25 km du Canada et à 4 300 km de Paris. D'une superficie de 242 km², l'archipel compte huit îles dont deux habitées. Saint-Pierre est la plus petite (26 km²), mais la plus peuplée. Dotée d'un port naturel bien abrité, elle a été investie dès le début du XVII^e siècle par des pêcheurs basques, bretons et normands. Miquelon-Langlade (216 km²) est un groupe de deux îles, reliées par un tombolo d'une dizaine de kilomètres de longueur.

Les trois principales îles de l'archipel présentent des caractéristiques géologiques distinctes. Saint-Pierre et le sud de Miquelon sont d'origine volcanique, tandis que Langlade se compose majoritairement de lichens, de conifères rampants et de tourbières.

L'archipel abrite la seule forêt boréale française (moins de 3 000 ha), dominée par des résineux, dont le sapin baumier (83,5 %). Cet écosystème fragile, soumis à des conditions climatiques extrêmes, a vu l'introduction de trois mammifères à des fins cynégétiques : le lièvre d'Amérique (1881), le cerf de Virginie (1953) et le lièvre arctique (1982).

L'avifaune constitue le principal groupe faunistique de l'archipel, avec plus de 330 espèces recensées, dont le harfang des neiges, le pygargue à tête blanche, l'eider à duvet et l'arlequin plongeur.

L'îlot du Grand Colombier, au nord de Saint-Pierre, représente un site ornithologique majeur avec plus de 400 000 couples d'oiseaux marins, dominés par l'océanite cul-blanc. Il abrite également d'importantes colonies de macareux, de pingouins torda et de guillemots

ainsi que de nombreux limicoles.

La faune marine est également riche, avec des populations de phoques gris et de phoques communs, notamment dans la lagune du Grand-Barachois. L'abondance de poissons-fourrage favorise la présence de cétacés, tels que les orques et les baleines.

Saint-Pierre-et-Miquelon a la même latitude de Nantes (47° Nord), mais se trouve en zone subarctique.

Son climat est océanique, froid et humide, à la confluence des masses d'air polaire, des courants froids du Labrador et des eaux tièdes du Gulf Stream.

Il se caractérise par des hivers froids, des étés courts et frais, d'importantes précipitations (1 300 mm par an en moyenne), des vents violents et instables (souvent supérieurs à 60 km/h) et d'importants épisodes brumeux (une centaine de jours par an). La température annuelle moyenne (+5,3°C) se distingue par une amplitude de 19 °C entre le mois le plus chaud (15,7 °C en août) et le mois le plus froid (-3,6 °C en février).



Macareux moines du Grand Colombier, © Isabelle Urban

RISQUES CLIMATIQUES : UN IMPACT PROFOND SUR LES ÉCONOMIES ULTRAMARINES

Dans un XXI^e siècle qui « sera maritime », la France peut s'appuyer sur les atouts conférés par les territoires ultra-marins. Représentant 97 % du domaine maritime français, ils en font le deuxième au monde derrière celui des Etats-Unis, et assurent à la France une présence dans chacun des océans du globe.

Leurs caractéristiques géographiques exposent particulièrement les territoires d'Outre-mer aux impacts du réchauffement climatique. Majoritairement insulaires et situés en zone tropicale, ils sont d'autant plus menacés qu'ils se caractérisent par une forte littoralisation des espaces urbanisés et par leur dépendance à l'agriculture, la pêche et le tourisme, activités vulnérables aux aléas climatiques. Ces territoires incarnent un enjeu majeur de la lutte contre le changement climatique, ils abritent 80 % de la biodiversité française et 10 % des récifs coralliens de la planète. Les économies ultramarines sont particulièrement exposées à trois grands risques climatiques : la hausse des températures et l'acidification des océans ; la hausse du niveau des mers et enfin la multiplication des épisodes météorologiques extrêmes. Ces risques naturels entraînent des effets en cascade profonds sur l'ensemble de l'économie.

Les pics de chaleur océanique et l'acidification des océans affectent le développement et la survie des récifs coralliens, essentiels aux secteurs du tourisme et de la pêche, et qui agissent comme une protection naturelle des espaces côtiers face aux vagues et aux tempêtes. Aux Antilles, à La Réunion et à Mayotte, 62 % des récifs sont dégradés ou très dégradés, situation inquiétante mais conforme aux diagnostics du GIEC, qui anticipent la disparition de 99 % des coraux de la planète en cas de réchauffement à de +2°C. Sans être l'unique cause de leur prolifération, ces pics de chaleur jouent aussi un rôle dans les échouages massifs d'algues sargasses aux Antilles et dans une moindre mesure en Guyane. Ces échouages ont un impact sur la santé des populations, puisqu'ils dégagent des gaz nocifs, et sur la fréquentation touristique.

La montée du niveau des mers affecte déjà les zones basses de certaines îles, avec un impact fort sur les populations et l'activité économique. Les 600 habitants du village de Miquelon, vont ainsi être déplacés, première étape d'une relocalisation susceptible de concerner la Guadeloupe et la Martinique, où l'adaptation à l'érosion du littoral concerne respectivement 28 % et 38 % des communes. La montée des eaux entraînera par ailleurs une salinisation des sols qui mettrait en péril l'approvisionnement en eau potable des populations. À l'heure où les atolls des Tuamotu en Polynésie française et l'île d'Ouvéa en Nouvelle-Calédonie sont menacés par la montée du niveau des mers et où l'eau douce se fait de plus en plus rare, comme à Mayotte frappée par une sécheresse historique en 2023, la question même d'habitabilité des territoires d'Outre-mer se pose.

Le GIEC anticipe une intensification des événements météorologiques extrêmes tels que les cyclones et les fortes précipitations sous l'effet du changement climatique, avec des impacts économiques, sociaux et politiques sans précédent. Suite à l'ouragan Irma, qui a frappé la Caraïbe en 2017, le secteur français de l'assurance a annoncé avoir indemnisé pour 1,26 milliard d'euros de dégâts dans les Antilles françaises.

La salinisation des sols, les sécheresses prolongées, la dégradation des récifs coralliens et l'intensification des événements cycloniques représentent une menace pour l'activité agricole de ces territoires, à l'heure où le renforcement de leur autonomie alimentaire apparaît comme un impératif. Important facteur de la cherté de la vie, la dépendance aux importations de produits alimentaires est récente à l'échelle de l'histoire des territoires ultramarins, qui jusqu'aux années 1960-1970 exportaient davantage de produits alimentaires qu'ils en importaient. Parmi les facteurs de cette production excédentaire, des conditions climatiques particulièrement avantageuses et un espace maritime immense, synonyme de vastes ressources halieutiques. En altérant ces conditions favorables, le changement climatique rend caduques les évolutions préconisées en matière de relocalisation de la production ou d'évolution des pratiques alimentaires, compromettant la capacité des territoires ultramarins à restaurer leur autonomie.

Face à ces risques, des politiques d'adaptation efficaces doivent impérativement être mises en place. Aujourd'hui, ces territoires s'appuient principalement sur la construction de moyens de défense lourde (digues, murs de protection, cordons d'enrochements), souvent inefficaces et inadaptés. Les politiques d'atténuation du réchauffement climatique à +1,5°C sont également primordiales. Pour y parvenir, le GIEC recommande à tous les territoires d'atteindre le « net zéro émissions » d'ici 2050. Certains territoires ultramarins font preuve de volontarisme, à l'instar de La Réunion où la production électrique repose quasi intégralement sur des énergies renouvelables depuis la conversion des centrales thermiques fonctionnant au fioul ou au charbon. La transition énergétique des Outre-mer nécessitera cependant qu'on lui consacre d'importants investissements, notamment dans les transports.

SECTION 2 – LES REPÈRES HISTORIQUES

Les premières implantations

Les premières traces d'occupation humaine à Saint-Pierre-et-Miquelon remontent à plus de cinq millénaires. L'archipel était alors fréquenté de manière saisonnière par des peuples paléoesquimaux, notamment les cultures groswatérienne et dorsétienne, puis par les Amérindiens béothuks.

Les plus anciens vestiges identifiés appartiennent à la période archaïque maritime (environ 3 000 à 1 200 av. J.-C.) et témoignent d'un mode de vie fondé sur la chasse aux phoques et autres mammifères marins ainsi que sur l'exploitation de ressources marines variées à l'aide d'outils façonnés en rhyolite.

L'arrivée des Européens

Le 21 octobre 1520, le navigateur portugais José Alvarez Fagundes aborde l'archipel et le baptise « Archipel des Onze Mille Vierges » en hommage à Sainte Ursule, célébrée ce jour-là.

En 1535, Jacques Cartier en prend possession au nom du roi de France François I^{er}. L'année suivante, le territoire est renommé « îles Saint-Pierre ». Vers 1579, des pêcheurs basques attribuent le nom de Miquelon à l'une

des îles qu'ils fréquentent régulièrement, donnant ainsi naissance à l'appellation actuelle de Saint-Pierre-et-Miquelon.

La première sédentarisation durable, d'origine française, date de la première moitié du XVII^e siècle. Les îles deviennent alors un point d'ancrage pour les pêcheurs normands, bretons et basques, qui y développent la pêche à la morue et la chasse à la baleine. La ville de Saint-Pierre est fondée en 1604.

Les rivalités franco-britanniques

Pendant plus d'un siècle, la France et la Grande-Bretagne se disputent la souveraineté de Saint-Pierre-et-Miquelon. En 1713, par le traité d'Utrecht, la Couronne française cède l'archipel aux Anglais en échange d'un droit de pêche sur le littoral terre-neuvien, connu sous le nom de « French Shore ». Le traité de Paris de 1763 marque le retour éphémère des îles dans le giron français.

Toutefois, en 1778, en pleine guerre d'indépendance américaine, les troupes britanniques reprennent possession de l'archipel et expulsent à nouveau les colons français. Parmi eux se trouvent de nombreux Acadiens, installés à Saint-Pierre-et-Miquelon après le Grand Dérangement de 1755.

Au fil des décennies, les îles changent de mains à plusieurs reprises. Ce n'est qu'en 1816, à la suite du second traité de Paris, que la Grande-Bretagne reconnaît définitivement la souveraineté française sur Saint-Pierre-et-Miquelon.

En 2016, l'archipel a célébré le bicentenaire du rattachement à la France par de nombreuses festivités tout au long de l'année. Ainsi, au cours d'une reconstitution historique le 22 juin 2016, le commandant Bourilhon recevait solennellement de la main des Anglais l'acte de propriété définitif des îles de Saint-Pierre-et-Miquelon, marquant ainsi le retour des habitants de l'archipel sur leurs terres.

Le déclin de l'activité halieutique

La pêche industrielle intensive conduit à la création d'une zone de protection de la pêche (ZPP) en 1977 par le Canada, faisant écho à l'instauration d'une zone économique exclusive (ZEE) par la France la même année, conformément à une loi votée en 1976.

Cependant, en raison de la proximité des territoires, les deux zones se chevauchent sur une surface importante. Cela donne lieu à plusieurs incidents, les Canadiens accusant les pêcheurs français de surpêche et la France reprochant aux Canadiens la mise en place de quotas trop faibles. Le litige est porté devant le tribunal arbitral de New York en 1989, qui rend sa sentence le 30 juin 1992.

À partir de l'accord franco-canadien du 27 mars 1972 qui limite les eaux territoriales à 12 milles nautiques, il accorde un plateau territorial de 12 milles supplémentaires à l'ouest de l'archipel, tandis qu'un corridor de 200 milles de long sur 10,5 milles de large, appelé la « French baguette », est délimité au sud de Saint-Pierre-et-Miquelon.

La ZEE française est alors de seulement 12 400 km², totalement enclavée dans la zone sous juridiction canadienne, sans accès aux eaux internationales.

La même année, face à la diminution de la ressource halieutique, le Canada impose un moratoire de 5 ans (1992-1997) sur la pêche à la morue qui bouleverse l'économie de l'archipel. Les captures autorisées ainsi que leur clé de répartition sont fixées par l'accord bilatéral du 2 décembre 1994 entre la France et le Canada. Toutefois, la faiblesse des quotas rend ces derniers difficilement exploitables pour les pêcheurs français, d'autant plus que les stocks de morue ne se reconstituent pas, malgré le moratoire.

La structure de l'économie de l'archipel, fondée sur une filière unique, est remise en cause, les activités marchandes cédant progressivement le pas aux services administrés.



Anse à Henry et Grand Colombier

SECTION 3 – LE CADRE INSTITUTIONNEL

Le cadre institutionnel de l’Outre-mer français est défini par la loi constitutionnelle du 28 mars 2003 relative à la réforme de l’organisation décentralisée de la République. L’ensemble des collectivités d’outre-mer est désormais nommément cité dans le texte de la Constitution.

Depuis cette réforme constitutionnelle, l’acronyme DOM-TOM n’a plus de valeur juridique. Les DOM sont devenus des DROM (départements et régions d’outre-mer), régis par l’article 73 de la Constitution, et les TOM ont laissé la place à une catégorie hybride de COM (collectivités d’outre-mer), régie par l’article 74 de la Constitution (à l’exception de la Nouvelle-Calédonie, collectivité *sui generis* régie par les articles 76 et 77).

ÉVOLUTION STATUTAIRE DE SAINT-PIERRE-ET-MIQUELON

1946 : territoire d’outre-mer

1976 : département d’outre-mer

1985 : collectivité territoriale *sui generis*

2003 : collectivité d’outre-mer

1. DANS LE PAYSAGE ADMINISTRATIF FRANÇAIS

Une collectivité d’outre-mer

Collectivité d’outre-mer depuis 2003, Saint-Pierre-et-Miquelon est régi par la loi organique du 21 février 2007 qui définit un statut propre à Saint-Pierre-et-Miquelon.

Celle-ci précise les compétences de la collectivité, les règles d’organisation et de

fonctionnement de ses institutions ainsi que les conditions dans lesquelles celles-ci sont consultées sur les projets de textes comportant des dispositions particulières à la collectivité. L’État ne peut pas transférer les compétences dites « régaliennes ».

Le droit applicable et ses adaptations

Les dispositions législatives et réglementaires françaises s’appliquent de plein droit à Saint-Pierre-et-Miquelon, sauf celles qui interviennent dans les matières relevant de la compétence de la collectivité.

À l’instar des départements et régions d’Outre-mer, les lois et règlements peuvent faire l’objet d’adaptations spécifiques.

La répartition des compétences

La collectivité de Saint-Pierre-et-Miquelon est constituée de deux communes (Saint-Pierre et Miquelon-Langlade) et d’un Conseil territorial.

Les communes de Saint-Pierre et de Miquelon-Langlade ont les mêmes compétences qu’une commune hexagonale.

Le Conseil territorial de Saint-Pierre-et-Miquelon exerce les mêmes compétences que celles des départements et des régions de France hexagonale, avec toutefois quelques exceptions et particularités, comme indiqué dans le tableau ci-après.

Compétences du Conseil territorial	Compétences de l'État
<ul style="list-style-type: none"> -Régime douanier, à l'exclusion des prohibitions à l'importation et à l'exportation qui relèvent de l'ordre public, des engagements internationaux de la France et des règles relatives à la recherche, à la constatation des infractions pénales et à la procédure contentieuse ; -Impôts, droits et taxes, et cadastre ; -Urbanisme, sauf en matière d'autorisations ou actes relatifs à l'utilisation et à l'occupation du sol concernant les constructions, installations ou travaux réalisés pour le compte de l'État et ses établissements publics, construction, habitation et logement ; -Création et organisation des services et des établissements publics de la collectivité. 	<ul style="list-style-type: none"> -Construction, entretien général, fonctionnement des collèges et des lycées (accueil, restauration et hébergement) ; -Construction, aménagement, entretien et gestion de la voirie classée nationale ; -Lutte contre les maladies vectorielles ; -Police de la circulation sur le domaine de la collectivité -Bibliothèques régionales et bibliothèques de prêt départementales ; -Financement des moyens des services d'incendie et de secours.

2. DANS LE PAYSAGE ADMINISTRATIF COMMUNAUTAIRE

En tant que PTOM, Saint-Pierre-et-Miquelon échappe à certaines normes techniques communautaires, ce qui facilite les échanges commerciaux, notamment avec le Canada et les États-Unis. Toutefois, le cadre qui organise les échanges commerciaux entre l'Union européenne et le Canada a évolué.

L'Accord économique et commercial global (AECG), plus communément connu sous le nom de CETA, signé en 2016, a pour principal objectif d'accroître les échanges entre les deux zones économiques grâce à un abaissement des barrières non tarifaires.

Entré en application dès 2017, avant sa ratification par l'ensemble des parlements nationaux, il a été adopté par l'Assemblée nationale française le 23 juillet 2019.

En tant que PTOM, l'archipel n'est pas directement concerné, puisqu'il ne fait pas partie du territoire douanier de l'Union européenne.

Courant 2016, la Direction générale du Trésor a effectué une mission à Saint-Pierre-et-Miquelon afin d'évaluer l'impact potentiel de l'AECG sur son économie. Elle a estimé qu'elle pourrait capter une partie des flux économiques engendrés par l'accord, notamment en favorisant l'insertion de l'archipel dans les échanges régionaux et son attractivité touristique.

À l'heure actuelle, il est encore difficile de mesurer les effets de l'accord sur l'activité économique du territoire.

2.1. L'INTÉGRATION DES PTOM DANS L'UNION EUROPÉENNE

Les atouts des PTOM pour l'UE

Les Pays et Territoires d'Outre-mer (PTOM) constituent une catégorie juridique définie par l'Union européenne, ils bénéficient d'un régime d'association avec l'Union européenne (UE). Ces territoires sont liés constitutionnellement à un État membre et leurs ressortissants disposent de la citoyenneté européenne, mais ils ne font pas partie du territoire de l'UE et ne sont pas soumis au droit européen.

Six territoires français relèvent de cette catégorie : la Nouvelle-Calédonie, la Polynésie française, Saint-Pierre-et-Miquelon, Wallis-et-Futuna, Saint-Barthélemy et les Terres australes et antarctiques françaises (TAAF). D'autres territoires ont ce statut : Groenland (Danemark) et Aruba, Curaçao, Sint-Maarten, Bonaire, Saba et Saint-Eustache (Pays-Bas). Leur répartition géographique est très vaste, puisqu'ils s'étendent sur trois grands ensembles océaniques : l'océan Atlantique,

l'océan Pacifique et l'océan Indien. Réunis, ils représentent une population d'environ 950 000 personnes.

L'un des principaux atouts des PTOM réside dans l'étendue remarquable de leurs zones économiques exclusives (ZEE), permettant à l'Union européenne de disposer de la plus vaste ZEE au monde, un espace maritime stratégique. Plus de la moitié de la ZEE française se localise en Polynésie française et en Nouvelle-Calédonie.

Les PTOM constituent des points d'ancrage naturels de la présence européenne dans leurs espaces géographiques, devenant des outils de « soft power ». Ils permettent par exemple à la France de participer

Les relations institutionnelles

Les PTOM maintiennent des relations institutionnelles avec l'UE grâce à des rencontres et des négociations régulières.

Le principal cadre de dialogue est le Forum annuel PTOM-UE, qui se tient alternativement à Bruxelles et dans un territoire. Il regroupe notamment les autorités des PTOM, des représentants des États membres concernés, la Commission européenne, le Parlement européen et la Banque européenne d'investissement. Ensuite, des réunions tripartites trimestrielles, qui visent à implémenter les programmes de coopération et traiter les affaires courantes,

2.2. LE CADRE JURIDIQUE DES PTOM

Le régime d'association

La relation des PTOM avec l'UE est définie par les articles 198 à 204 du TFUE et relève d'un régime d'association dont le but est « la promotion du développement économique et social des pays et territoires, et l'établissement de relations économiques étroites entre eux et l'Union dans son ensemble » (Article 198 du TFUE).

Les PTOM disposent d'une large autonomie dans de nombreux domaines, notamment les affaires économiques, la santé

indirectement à des organisations régionales et de promouvoir ses intérêts dans des espaces où elle serait autrement absente. Cette dimension prend une importance particulière dans la stratégie indopacifique de l'Union européenne afin d'« établir des partenariats forts et durables ». La Décision d'Association Outre-mer (DAO) du Conseil de l'UE, renouvelée en 2021, renforce cette dynamique en encourageant la participation des PTOM aux organisations régionales, par exemple par l'intégration en 2016 de la Nouvelle-Calédonie et de la Polynésie française au Forum des îles du Pacifique aux côtés de seize États indépendants, ainsi que par la présence de Wallis-et-Futuna parmi les membres associés.

réunissent chaque PTOM, son État membre et la Commission. Enfin, des groupes de travail peuvent être mis en place sur des sujets précis à la demande de l'une des parties.

Les PTOM sont regroupés depuis 2003 au sein de l'Association des Pays et Territoires d'Outre-mer (OCTA). Les représentants de chaque gouvernement membre se réunissent une fois par an au sein de la conférence ministérielle qui définit les orientations politiques et les priorités de l'association. Cette conférence élit le président de l'OCTA et les membres du comité exécutif.

publique, les affaires intérieures ou encore les douanes. Ils ne sont pas signataires du Traité sur le Fonctionnement de l'Union Européenne (TFUE) et n'ont donc pas été intégrés automatiquement à l'Union, ni à l'espace Schengen.

Le cadre de cette relation d'association est défini par la Décision d'Association Outre-mer (DAO) adoptée en 2001, puis renouvelée tous les sept ans. La dernière DAO date du 5 octobre 2021 et encadre les relations

entre l'Union et les PTOM pour la période 2021-2027. Depuis cette révision, la DAO inclut le Groenland, qui était régi auparavant par un dispositif distinct, ainsi qu'Aruba et les territoires des anciennes Antilles néerlandaises (Bonaire, Curaçao, Saba, Saint-Eustache, Saint-Martin).

Les PTOM bénéficient de ce statut en raison de leur lien constitutionnel avec un État membre (France, Danemark, Pays-Bas). Leurs habitants ont en effet des passeports nationaux de ces pays, ce qui leur confère la citoyenneté européenne.

En revanche, le droit dérivé de l'UE n'est pas applicable automatiquement, et nécessite une action de l'État membre pour transposer certaines dispositions.

À Saint-Barthélemy et Saint-Pierre-et-Miquelon, le principe d'identité législative implique que les textes français s'appliquent, y

Les instruments de référence sur le budget : la DAO de 2021

La relation entre l'Union européenne et les PTOM repose sur deux instruments juridiques complémentaires mais distincts : la DAO, spécifique aux PTOM, et l'Instrument de voisinage, de coopération au développement et de coopération internationale (IVCDI), qui est l'instrument général de l'action extérieure de l'Union.

La révision de 2021 de la DAO vise à instaurer un partenariat plus vertical et mutuellement bénéfique, fondé sur trois priorités : l'amélioration de la compétitivité des PTOM ; le renforcement de la résilience et réduction de la vulnérabilité ; la promotion de la coopération et de l'intégration régionales, en particulier dans les bassins géographiques où se situent les PTOM. L'objectif est de renforcer la coopération dans les domaines stratégiques. Elle constitue le document de référence pour l'ensemble des financements européens destinés aux PTOM, qui totalisent 500 millions d'euros sur la période. Elle prévoit notamment la mise en place de programmes indicatifs pluriannuels, qui déclinent les priorités thématiques et régionales de l'action européenne dans chaque territoire. Les aides

compris ceux qui renvoient à des lois et règlements européens.

Il n'est donc pas nécessaire d'ajouter une mention expresse d'applicabilité pour que le droit européen entre en vigueur dans ces deux PTOM.

À l'inverse, les autres PTOM sont régis par le principe de spécialité législative, donc une disposition supplémentaire doit être ajoutée pour pouvoir appliquer le droit européen.

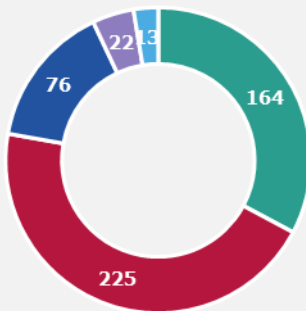
Un territoire peut changer de statut entre PTOM et Régions ultrapériphériques (RUP) sur décision à l'unanimité du Conseil européen, sur initiative de l'État membre concerné et après consultation de la Commission. Mayotte est ainsi passée de PTOM à RUP en 2014, et à l'inverse Saint-Barthélemy est devenue un PTOM en 2012.

financières sont réparties en cinq pôles.

Les TAAF sont le seul PTOM à ne pas être éligible aux dotations bilatérales, puisqu'elles sont inhabitées. Le budget est décliné par année. Par exemple, 71,4 millions d'euros ont été distribués en 2024, et 72,9 millions en 2025.

Le budget pour la période 2028-2034, proposé par la Commission européenne, est actuellement à l'étude. Un plan de 2 000 milliards d'euros – contre 1 074 milliards d'euros en 2021-2027 - est annoncé, dont 999 millions d'euros pour les PTOM, soit un doublement. La ventilation de ce budget n'a pas encore été annoncée, mais le Groenland devrait en être largement bénéficiaire. La structure institutionnelle resterait fondée sur une décision d'association distincte de l'IVCDI-Global Europe, mais les financements seraient simplifiés en deux catégories : une pour le Groenland et une pour les autres PTOM. Les priorités évoluent nettement vers la compétitivité, la sécurité économique et la résilience, en cohérence avec les conclusions du rapport Draghi.

Financements de l'UE prévus pour les PTOM dans la DAO sur la période 2021-2027 (en millions d'euros)



- Soutien programmable bilatéral au développement des PTOM (hors Groenland)
- Soutien au développement du Groenland
- Programmes régionaux PTOM
- Etudes et mesures d'assistance technique
- Fonds non alloué

Source : DAO 2021/1764, Annexe I Article 1

©IEDOM

Les instruments de référence sur le budget : l'IVCDCI

Le Règlement (UE) 2021/947 établit l'Instrument de voisinage, de coopération au développement et de coopération internationale (IVCDCI – « Europe dans le monde »). L'IVCDCI constitue l'outil central de l'action extérieure de l'Union. Il est doté d'un budget global de 79 milliards d'euros pour la période 2021-2027, intégré dans le budget général de l'Union. Ses objectifs principaux sont l'éradication de la pauvreté et la promotion du développement durable, de la paix et de la stabilité dans le monde. Les subventions sont accordées par le biais d'appels à projets de la Commission. Contrairement à la DAO, l'IVCDCI relève de la procédure législative ordinaire, ce qui renforce le rôle du Parlement européen dans la définition de l'action extérieure.

Trois types de programme existent au titre de l'IVCDCI : les programmes géographiques, les programmes thématiques et les opérations de réaction rapide. Les PTOM ne sont pas éligibles aux programmes géographiques, car ce ne sont pas des pays tiers.

En revanche, ils peuvent bénéficier des programmes thématiques, qui sont dotés d'un budget de 6,4 milliards d'euros, et des opérations de réaction rapide, ayant un budget

de 3,2 milliards d'euros. Les programmes thématiques se déclinent en quatre thèmes : droits de l'Homme et démocratie (1,4 milliard d'euros) ; organisations de la société civile (1,4 milliard d'euros) ; paix, stabilité et prévention des conflits (908 millions d'euros) ; défis mondiaux (santé, éducation, culture, énergie durable, sécurité alimentaire (2,7 milliards d'euros).

La Commission peut également prévoir des dotations spécifiques pour renforcer les liens entre PTOM et RUP. Les PTOM sont concernés par 16 programmes indicatifs pluriannuels, afin de mettre en œuvre les programmes thématiques. 14 d'entre eux tiennent compte de thèmes liés à l'environnement. Environ 40 % des moyens sont alloués à la lutte contre le changement climatique, et 40 % au développement humain et à l'éducation.

Les PTOM ne sont pas éligibles aux programmes thématiques (concernant les fonds FEDER, FEADER, FSE+ etc.).

Ils ne sont également pas éligibles directement au programme Interreg, mais peuvent y participer en collaboration avec un partenaire éligible.

Les règles douanières

Les PTOM ne font pas partie du territoire douanier de l'Union européenne, mais bénéficient d'un régime préférentiel distinct de celui applicable aux pays tiers.

L'article 199 du TFUE consacre le principe de non-discrimination : les PTOM doivent appliquer aux autres États membres le même régime qu'à leur État membre, et les États membres doivent accorder aux PTOM le

régime qu'ils s'appliquent entre eux. Les échanges entre l'Union et les PTOM sont exempts de droits de douane et de restrictions quantitatives, sauf exceptions justifiées par leurs besoins de développement ou l'équilibre de leur budget. La DAO de 2021 précise ces règles en garantissant l'entrée en franchise de droits des produits originaires des PTOM.

3. LE CODE DES IMPÔTS ET DOUANES

L'article L. O 6414-1 du Code général des collectivités territoriales (CGCT) donne compétence à la Collectivité territoriale pour fixer les règles applicables en matière d'impôts, droits et taxes, cadastre et régime douanier .

Le Conseil territorial, en tant qu'assemblée délibérante de la collectivité, dispose donc de compétences propres en matière de fiscalité locale. Le Code local des impôts fixe les conditions d'établissement des impôts directs et taxes assimilées, des droits de mutation, des taxes successorales et des droits d'apport, des taxes de publicité foncière, des taxes diverses et de l'impôt foncier.

Une des principales caractéristiques de la fiscalité locale est l'absence de contribution indirecte telle que la TVA.

En tant que PTOM, donc en dehors du territoire douanier communautaire, l'archipel

dispose également d'une autonomie douanière totale. Le Conseil territorial fixe librement le montant des droits de douane, de la taxe spéciale, du droit d'entrée et des droits de consommation.

Depuis le 1^{er} janvier 2023, une taxe de séjour de 5 % s'applique aux personnes hébergées à titre onéreux sur le territoire sans y être domiciliées. Les recettes de la taxe, entièrement reversées à la Collectivité territoriale et affectées au budget du pôle tourisme et attractivité, ont pour objectif de disposer de statistiques sur le nombre de nuitées et de contribuer au financement du développement du tourisme local.

Les recettes douanières sont réparties de la manière entre les trois collectivités, comme indiqué dans le tableau ci-après.

Répartition des recettes douanières par destinataire

	Collectivité Territoriale	Mairie de Saint-Pierre	Mairie de Miquelon
Droit de douane (DD)	100%	-	-
Taxe spéciale (TS)	100%	-	-
Droit de consommation (DC)	100%	-	-
Bureau territorial des tabacs (BTT)	100%	-	-
Taxe de consommation sur l'essence (TCE)	78%	20%	2%
Taxe sur le gazole et le fioul (TGF)	-	70%	30%
Droit d'entrée* (DE)	1%	91%	9%
Droit de débarquement (DBQ)	-	cas par cas	cas par cas

Source : Douanes

© ledom

SECTION 4 – ÉCLAIRAGE SUR MIQUELON

1. REPÈRES GÉOGRAPHIQUES ET DÉMOGRAPHIE

Située à six kilomètres de Saint-Pierre (26 km²), l'île de Miquelon est composée de deux presqu'îles, Miquelon et Langlade, reliées par un isthme sableux formé et renforcé par des échouages de navires depuis le XVIII^e siècle. L'île de Miquelon est peuplée au nord dans le village du même nom, tandis que Langlade est essentiellement habitée pendant la période estivale. La population de Miquelon, 596 habitants en 2023, représente un peu plus de 10 % de la population totale de l'archipel.

Depuis 1999, le territoire a perdu plus d'une centaine d'habitants (698 habitants en 1999), à un rythme annuel moyen de décroissance de -0,7 % entre 1999 et 2023 (contre -0,3 % à Saint-Pierre). Si la répartition par grandes classes d'âge est globalement similaire entre les deux îles, l'indice de vieillissement est plus marqué à Miquelon (105,9 %) qu'à Saint-Pierre (92,2 %).

2. UNE OFFRE DE SERVICES DE PROXIMITÉ LIMITÉE

Compte tenu de sa faible population, l'offre de services est limitée dans plusieurs domaines.

Sur le plan sanitaire, un centre médical rattaché au groupe hospitalier regroupe le seul médecin généraliste de la commune, deux infirmiers, deux aides-soignants et un ambulancier. Un kinésithérapeute rattaché à la Caisse de prévoyance sociale (CPS) exerce également sur le territoire.

Si certains spécialistes comme les dentistes effectuent des consultations régulières à Miquelon, il n'y a toutefois aucune mission de pédiatre ni de gynécologue. Une évacuation sanitaire vers Saint-Pierre est souvent nécessaire, notamment pour les soins spécialisés et les accouchements.

Le centre médical dispense également les services de pharmacie, son approvisionnement est assuré par le centre hospitalier François Dunan de Saint-Pierre. Durant la saison estivale de juillet à septembre, deux sapeurs-pompiers et un infirmier assurent une permanence infirmière pour des premiers soins au dispensaire de Langlade.

Miquelon compte une école maternelle et une école primaire-collège, mais aucun

lycée. Les élèves miquelonnais doivent se rendre à Saint-Pierre dès le secondaire pour poursuivre leur scolarité, ils sont logés dans des familles d'accueil, et depuis la rentrée 2024, à l'internat de la réussite. Cette structure d'hébergement dispose de 14 chambres pour une capacité d'accueil de 26 élèves.

En 2025, une nouvelle déchèterie a été construite afin d'assurer localement une partie du traitement des déchets.

Au niveau bancaire, on compte un distributeur automatique de billet (DAB) ainsi qu'une agence de la Caisse d'épargne Provence-Alpes-Corse (CEPAC).

La Poste est également présente sur l'île et assure un service continu. Une antenne des services préfectoraux accueille le délégué du préfet qui assure la continuité des services de l'État sur le territoire (délivrance de passeports, cartes d'identité, permis), et la représentation des affaires maritimes (délivrance des licences de pêche) ou encore de la direction des finances publiques ou des services fiscaux. La délégation de la préfecture accueille régulièrement des missions d'autres organismes : France Travail, la direction de la cohésion sociale, du travail, de l'emploi et de la population ou encore la CPS.

3. LES MOYENS DE COMMUNICATION ET LIAISONS INTER-ÎLES

Les liaisons maritimes et aériennes assurent le transport des personnes, tandis que le fret est principalement acheminé par voie maritime. Les liaisons maritimes inter-îles sont assurées par les deux ferries acquis par la Collectivité territoriale en 2018. Ils assurent la liaison entre Saint-Pierre et Miquelon entre quatre et cinq jours par semaine et jusqu'à six jours par semaine en période estivale –il n'y a pas de liaison le mercredi. L'île de Miquelon bénéficie également d'une liaison maritime avec Fortune à Terre-Neuve au Canada, une fois par mois entre novembre et juin et jusqu'à deux fois par semaine pendant les mois de juillet et d'août. Depuis le mois d'avril 2023, le navire *Aldona*, qui devait assurer l'acheminement des marchandises du Canada ou de la France depuis Saint-Pierre, est immobilisé à quai et n'a plus de permis de naviguer. Le ravitaillement du territoire est assuré par le navire *Nolhan Ava*, voire exceptionnellement par les ferries de la Collectivité territoriale. La production de Miquelon est de même acheminée vers Saint-Pierre soit par le *Nolhan Ava*, soit par les ferries.

Le transport aérien assure par ailleurs des liaisons inter îles six jours par semaine.

Jusqu'en octobre 2025, cette desserte était opérée par le Cessna d'Air Saint Pierre. À compter d'octobre 2025, le Cessna a cessé d'assurer les liaisons le week end, la continuité du service inter-îles étant alors garantie par le recours à une compagnie québécoise exploitant un appareil de type King Air 100. Ce dernier a définitivement pris le relais du Cessna à la suite de l'arrêt complet de celui-ci à la fin du mois de février 2026. Les rotations sont sujettes aux conditions météorologiques, ce qui peut contraindre fortement le transport inter-îles notamment durant la période hivernale.

L'île de Langlade est desservie par une liaison maritime directe au départ de Saint-Pierre de mai à novembre et six jours par semaine, sauf le mardi pendant la période estivale de juillet-août via le catamaran le *Jeune France*. Compte tenu de sa taille, le *Jeune France* ne permet que le transport de voyageurs et non celui des véhicules. La liaison entre Miquelon et Langlade est assurée par la route du cordon littoral sableux de l'isthme qui relie les deux presqu'îles. En août 2025, la Collectivité territoriale a annoncé le remplacement du *Jeune France* par un nouveau navire à l'horizon 2027.

4. LES SECTEURS ÉCONOMIQUES

En 2022, la population active de Miquelon s'élève à 308 personnes. Comme sur l'île de Saint-Pierre, le secteur public incluant l'administration, l'enseignement, la santé, et l'action sociale est le premier employeur de l'île avec 39,7 % des emplois (contre 50,3 % à Saint-Pierre).

Les activités agricoles sont un peu plus développées qu'à Saint-Pierre. Deux exploitations maraîchères sont implantées, *Floradecor* et *la Mirandière*.

Celles consacrées à l'élevage sont *la*

Volière des îles (aviculture), *la Ferme de l'Ouest*, spécialisée dans la production de foie gras et autres produits dérivés de canard.

Il y a aussi deux fermes caprines productrices de fromages de chèvre, *la ferme du Grand large* et *les Saveurs fermières*. Cette dernière élève et commercialise occasionnellement des poulets de chair.

La viabilité de l'élevage pour la viande dépend des capacités de l'unique abattoir de l'archipel, situé à Miquelon et majoritairement détenu par la mairie. En 2022, celui-ci a dû

fermer en raison du poids des investissements nécessaires pour garantir des conditions acceptables d'exploitation. La production d'agneaux de l'entreprise *la Ferme de l'Ouest* s'est ainsi arrêtée. En réponse à la fermeture de cet outil indispensable au développement de l'élevage sur l'archipel, le Conseil territorial, l'État via l'Office de développement de l'économie agricole (ODEADOM), et les mairies, se sont alors engagés à hauteur de 1,15 million d'euros pour l'amélioration et l'extension de l'abattoir et la création d'une bouverie, la période de travaux a été prolongée jusqu'au 31 décembre 2026. La gouvernance de l'abattoir a été reprise par l'Association en faveur de l'agriculture de Saint-Pierre-et-Miquelon, l'AFA-SPM, créée en février 2023, avec la participation de la Chambre d'agriculture, de commerce, d'industrie, de métiers et de l'artisanat (CACIMA). L'association s'est également donné pour mission d'accompagner toutes les filières agricoles dans l'archipel. La fin des travaux est prévue pour la fin d'année 2026. Le tissu économique de Miquelon s'est diversifié en 2019 avec la création de la ferme aquacole *Nordick*, productrice de moules. Après avoir été repoussées à plusieurs reprises en raison de difficultés administratives et sanitaires, les premières récoltes ont eu lieu en 2022.

Enfin, parmi les entreprises agroalimentaires emblématiques du territoire, *la brasserie de l'Anse* produit des bières à base de malts et de houblons importés.

L'essentiel de ces productions agroalimentaires est exporté vers l'île de

Saint-Pierre. Dans une économie où les prix sont soumis à une inflation erratique, le développement des filières en circuit court fait partie des enjeux prioritaires de l'archipel. Malheureusement, du fait de sa double insularité, les producteurs de l'île de Miquelon sont confrontés à des problématiques logistiques pour exporter leurs productions. Les producteurs sont dépendants de la rotation hebdomadaire du *Nolhan Ava*. Les ferries offrent des rotations plus régulières, mais aucun équipement spécifique n'existe pour le transport de produits frais et le coût de transport des ferries, plus élevé entre Miquelon et Saint-Pierre, qu'entre Saint-Pierre et Halifax, représente une charge non négligeable pour les entreprises de Miquelon, qui pèse sur la compétitivité de leurs produits.

En 2023, l'entreprise *Pêcheurs du Nord* qui exploitait le navire de pêche le *Cap Marie* et l'usine de transformation de coquilles de Miquelon a été mise en redressement judiciaire, puis reprise en juin de cette même année par une société d'économie mixte détenue pour partie par la mairie de Miquelon : *A Mare Labor*. En 2025, l'usine de transformation qui devait traiter en priorité le concombre de mer n'avait toujours pas repris ses activités et les salariés de l'entreprises ont fait l'objet d'un licenciement économique.

Enfin, depuis 2024, le secteur touristique de l'île bénéficie des escales programmées sur Miquelon de certains navires de croisière (2 en 2025).

5. LES DÉFIS POUR L'ÎLE DE MIQUELON-LANGLADE

L'île de Miquelon-Langlade fait face à de nombreux enjeux, notamment climatiques. L'isthme de Miquelon-Langlade, unique lien entre l'île de Miquelon et celle de Langlade, est menacé par l'érosion occasionnée par la forte houle et les grandes marées et doit régulièrement faire l'objet de travaux de consolidation entraînant l'interruption de la circulation. Cette route naturelle, est un élément indispensable pour l'économie de

Miquelon car elle assure le ravitaillement aux habitants de Langlade pendant la période estivale, lorsque la fréquentation permet à certains commerçants de Miquelon de réaliser le chiffre d'affaires nécessaire pour compenser la période creuse hivernale.

Les infrastructures portuaires de Miquelon sont également dans un état très dégradé, ce qui menace l'approvisionnement du territoire. En 2023, l'État a annoncé

débloquer une enveloppe de 13 millions d'euros pour engager les travaux d'aménagement et de rénovation jusqu'à fin 2027 dont 2 millions d'euros pour les travaux les plus urgents. Les travaux d'élargissement réalisés en 2024 sur le quai Avel Mad avaient pour objectif de préparer les futurs travaux de renouvellement, dont la phase d'études s'est déroulée en 2025. L'aérodrome nécessiterait également des investissements pour le maintien de ses infrastructures et afin d'assurer la continuité de la liaison avec Saint-Pierre ainsi que les évacuations sanitaires.

La montée des eaux est une problématique bien ancrée dans l'archipel puisque le village de l'île de Miquelon est directement menacé de submersion. Afin d'assurer l'avenir du village, un projet de relocalisation a été initié. La démarche s'est voulue participative, les habitants de Miquelon ont notamment été invités à se prononcer sur le choix du nouveau site. Le Comité interministériel des Outre-mer (CIOM), qui s'est tenu en juillet 2023, a annoncé une première enveloppe de 1,5 million d'euros pour accompagner ce projet. La Collectivité territoriale a cédé les parcelles à la commune de Miquelon pour un euro symbolique et après un appel à candidature, 11 premiers ménages volontaires ont déjà acquis une parcelle à fin décembre et 15 parcelles sont en cours de viabilisation. Le fonds de prévention des risques naturels majeurs, ou fonds Barnier, permet d'indemniser les particuliers en rachetant leur maison ce qui leur permet de reconstruire sur le nouveau secteur sous un délai de trois ans. Le fonds Barnier finance également la déconstruction et la renaturation de l'ancienne parcelle.

L'enveloppe a été complétée de plusieurs financements du fonds exceptionnel d'investissement pour les travaux de terrassement et d'aménagement des réseaux, de la mairie de Miquelon et de la Banque des territoires pour la maîtrise d'œuvre urbaine et de l'État pour l'étude d'impact environnemental. Au total, 3 millions d'euros ont été actés pour la première étape de la

relocalisation du village. Les travaux d'extension des réseaux pour la viabilisation des parcelles ont été entamés en 2025 et les premières maisons ont commencé à sortir de terre. Le raccordement électrique est prévu pour juin 2026. Des réflexions sont également menées sur le réemploi des matériaux pour répondre aux enjeux écologiques, économiques et sociaux liés au déplacement du village. L'objectif est de réduire les déchets, préserver les ressources locales et créer de nouvelles activités. La renaturation des parcelles et la préservation de la biodiversité constituent un autre volet majeur du projet. Enfin, habitants et experts réfléchissent à la manière d'intégrer le patrimoine matériel et immatériel dans cette transition. La question du déplacement des infrastructures essentielles, parmi lesquelles le port et l'aérodrome, demeurent toutefois encore en suspens.

Afin de renforcer l'autonomie alimentaire de l'île, un plan de réhabilitation de terres agricoles a été lancé à Miquelon en 2020. 33 hectares sont pour le moment concernés. Ce plan a pour objectif, à terme, de diminuer l'approvisionnement extérieur sujet à des problèmes de coûts et de transport.

Enfin, la pénurie de main-d'œuvre est également un enjeu majeur pour l'île qui peine à attirer de nouvelles recrues. En effet, les conditions climatiques, l'isolement ainsi que le manque de logements sont autant de facteurs qui pénalisent la commune dans ses recrutements et freinent le développement économique de l'île. Malgré les aides déployées par les collectivités et l'État, de nombreuses entreprises à la vente ont déjà fermé ou pourraient fermer faute de repreneur, entraînant à terme une perte des savoir-faire localement et des entreprises artisanales. Afin d'attirer de nouveaux travailleurs, la mairie de Miquelon a ainsi acté le financement d'un projet modulaire de co-living. Pour encourager la mobilité professionnelle entre les îles, des bons de mobilité inter-îles ont par ailleurs été mis en place.

CHAPITRE II

PANORAMA DE L'ÉCONOMIE DE SAINT-PIERRE-ET-MIQUELON



SECTION 1 – LA POPULATION

SECTION 2 - LES PRINCIPAUX INDICATEURS ÉCONOMIQUES

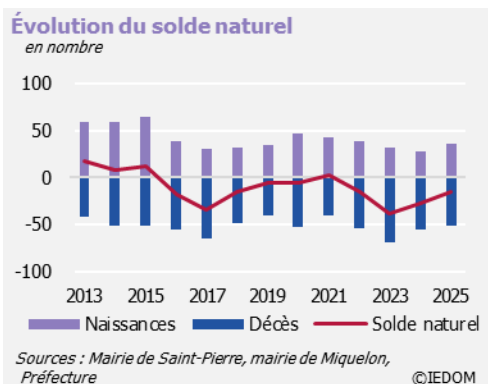
SECTION 3 - LES POLITIQUES ET FINANCES PUBLIQUES

SECTION 1 - LA POPULATION

Au 1^{er} janvier 2026, Saint-Pierre-et-Miquelon comptait 5 790 habitants, dont 5 194 à Saint-Pierre et 596 à Miquelon-Langlade.

La densité moyenne est de 24 habitants au km², bien plus élevée à Saint-Pierre (200) qu'à Miquelon (3).

Depuis plus d'une vingtaine d'années, la population diminue de 0,4 % en moyenne par an. Cette évolution tient à la dégradation du solde naturel, négatif depuis 2016 (sauf en 2021).



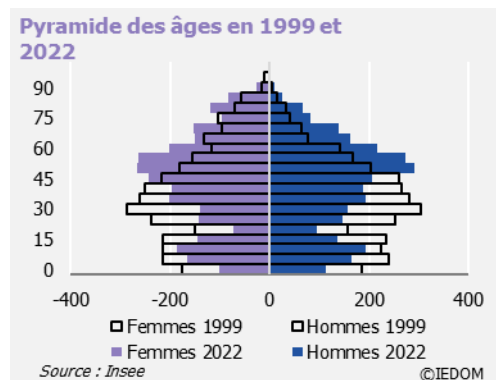
Le vieillissement de la population y participe pleinement, ce qui transparaît dans la pyramide des âges.

Entre 1999 et 2022, date du dernier recensement, la proportion de personnes de plus de 65 ans au sein de la population est passée de 11 % à 19 %, tandis que celle des jeunes de moins de 20 ans a reculé de 27 % à 21 %.

Selon les estimations de 2020, l'espérance de vie à la naissance était de 85 ans pour les femmes et de 79 ans pour les hommes, équivalente à celle observée dans l'Hexagone.

En 2025, on a recensé seulement 36 naissances (28 en 2024) pour 51 décès (56 en 2024). Le taux de natalité est en baisse ininterrompue (6,7 ‰ en 2022 contre 11,9 ‰ en 1999) et en bien en deçà de celui de la France entière (9,4 ‰ en 2025).

Le taux de mortalité s'établissait à 9,3 ‰ en 2022, proche du taux français (9,4 ‰ en 2025).

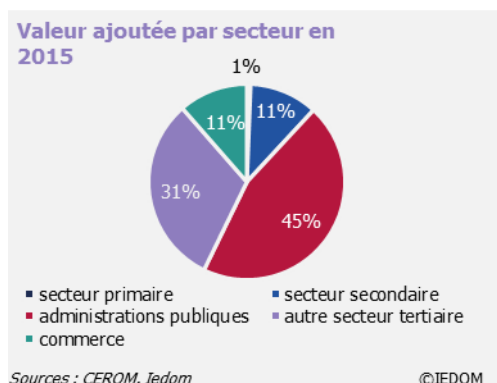


Autre facteur démographique discriminant, le solde migratoire est défavorable. Beaucoup de jeunes quittent l'archipel pour suivre des études supérieures soit dans l'Hexagone, soit au Canada voisin, et nombre d'entre eux ne reviennent pas.

SECTION 2 - LES PRINCIPAUX INDICATEURS ÉCONOMIQUES

1. LES COMPTES ÉCONOMIQUES

En 2015, le PIB en prix courants de Saint-Pierre-et-Miquelon a été estimé à 240 millions d'euros. La valeur ajoutée est issue à 88 % du secteur tertiaire, dont 45 % rien que pour les administrations publiques. Le commerce, pour sa part, est créateur de richesse à hauteur 11 %, soulignant le poids de la consommation des ménages dans l'économie de l'archipel.



L'apport du secteur secondaire est de 11 %, réparti entre la construction (5 %) et l'industrie (6 %) en incluant l'énergie. La part du secteur primaire (agriculture, élevage et pêche) est infime, à peine 1 %.

Afin d'affiner la perception du PIB, Archipel Développement, société d'économie mixte locale, a réalisé en 2018 une étude sur le PIB.

S'appuyant sur la méthodologie préconisée par la Banque Mondiale, elle a pu estimer le PIB en parité de pouvoir d'achat, c'est-à-dire en prenant en compte le coût de la vie.

Ainsi, le PIB par habitant, qui est de 39 778 euros à prix courants, est évalué à 24 463 euros en parité de pouvoir d'achat.

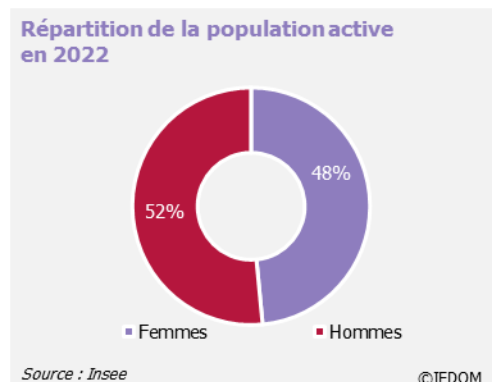
2. L'EMPLOI ET LE CHÔMAGE

2.1. LES CARACTÉRISTIQUES DU MARCHÉ DU TRAVAIL

Une population active plutôt stable

Selon les données du recensement de 2022, la population active de Saint-Pierre-et-Miquelon s'élève à 3 130 individus (3 154 en 2021), dont 48 % de femmes et 52 % d'hommes. Elle varie peu sur la décennie (- 0,1 % en moyenne par an).

Le taux d'activité, rapport entre la population active et la population en âge de travailler (personnes de 15 à 64 ans), se stabilise à 81,7 %, bien au-dessus de celui de la France hors Mayotte (73,6 %).



Le taux d'emploi, qui mesure la proportion de personnes en emploi au sein de la population en âge de travailler, est de

Un emploi surtout tertiaire

Le moratoire sur la pêche à la morue imposé par le Canada en 1992 a bouleversé le marché du travail à Saint-Pierre-et-Miquelon.

L'activité s'est alors recentrée vers les services. Au fil du temps, le secteur tertiaire est devenu le premier pourvoyeur d'emplois et concentre 87 % du total en 2022. Le secteur secondaire représente 12 % des emplois et le secteur primaire à peine 1 %.

Le salariat concerne 98 % des emplois en 2022 et neuf salariés sur dix sont à temps complet.

Un taux de chômage limité

En 2025, le taux de chômage demeure faible, autour de 3 % de la population active. Fin 2025, on dénombre 188 demandeurs d'emploi en catégories A, B, C - tenus de chercher un emploi - contre 179 un an auparavant, soit +5 %.

Selon France Travail, ils sont majoritairement masculins (55 % du total), dans la tranche d'âge 26-49 ans (60 %) et inscrits depuis moins d'un an (79 %).

Plus de la moitié ont au minimum le baccalauréat et 27 % sont sans qualification. Le nombre de demandeurs d'emploi en catégorie A, c'est-à-dire sans aucune activité, progresse sur l'année, de 104 à 111 fin 2025.

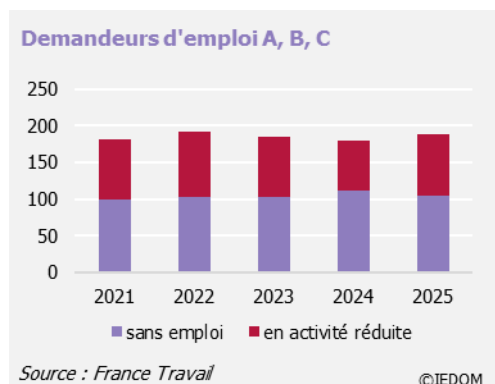
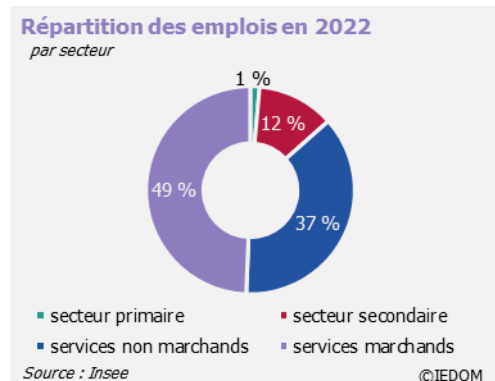
Une forte saisonnalité de l'emploi

À Saint-Pierre-et-Miquelon, le marché du travail est marqué par une saisonnalité prononcée qui tient à la mise en sommeil des activités extérieures au cours de l'hiver, essentiellement dans les secteurs de la pêche et de la construction.

Des offres d'emploi en hausse en 2025

France Travail a comptabilisé 250 offres d'emploi en 2025, contre 239 en 2024. Près de

77,8 % en 2022, dépassant amplement celui de la France entière hors Mayotte (68,2 %).



Cela se traduit par un pic du nombre de demandeurs d'emploi au premier trimestre. France Travail observe toutefois qu'il tend à s'estomper avec la contractualisation des postes à l'année dans le BTP.

9 offres sur 10 émanent du secteur tertiaire, notamment de l'administration (32 % du total

en 2025), du commerce (12 %) et du tourisme (8 %). 10 % ont été à l'initiative du BTP au cours de l'année passée. Ces offres ne sont cependant qu'une vision partielle du marché de

2.2. LA POLITIQUE DE L'EMPLOI

La loi pour le plein emploi de 2023

La loi n° 2023-1196 du 18 décembre 2023 pour le plein emploi a pour objectif la réduction du chômage et l'accès à l'emploi pour tous.

Elle a remplacé Pôle Emploi par France Travail, chargé de l'accompagnement personnalisé des demandeurs d'emploi.

Plusieurs dispositifs de la loi sont entrés en vigueur en janvier 2025. Il s'agit en premier lieu de l'inscription automatique à France Travail pour les allocataires du Revenu de Solidarité Active (RSA) et les personnes en Mission locale en Parcours Contractualisé d'Accompagnement vers l'Emploi et l'Autonomie (PACEA) ou en Contrat d'Engagement Jeune (CEJ), ainsi que les demandeurs de ces aides.

Le diagnostic socio-professionnel individualisé et le contrat d'engagement entre la personne concernée et son conseiller emploi ont ensuite été mis en place.

La loi pour le plein emploi s'applique dans les collectivités d'outre-mer, moyennant quelques aménagements. L'ordonnance n° 2024-534 du 12 juin 2024 est consacrée à Saint-Pierre-et-Miquelon. Ainsi, le délai de conclusion d'un contrat d'engagement avec les demandeurs d'emploi a été allongé de 2 à 3 ans, jusqu'au 1^{er} janvier 2028.

L'étude GPECT de 2024

Une étude de gestion prévisionnelle des emplois et des compétences territoriales (GPECT) a été menée afin d'évaluer la situation socio-économique de l'archipel et d'anticiper les besoins en compétences sur le marché du travail. Publiée en janvier 2024, elle pointe plusieurs facteurs de tensions : un réservoir de main d'œuvre restreint, illustré par un quasi-

l'emploi, car les entreprises ne publient pas systématiquement leurs offres sur le site de France Travail, mais via d'autres medias (petites annonces, bouche-à-oreille, etc.).

Pour la prise en charge des personnes les plus éloignées du marché du travail, l'État propose des parcours emplois compétences (PEC) sans obligation d'inscription préalable à France Travail.

Accordés à durée indéterminée ou à durée déterminée, ils se déclinent sous deux formes : le contrat d'accompagnement dans l'emploi (PEC-CAE) dans le secteur non marchand et le contrat initiative emploi (PEC-CIE) pour le secteur marchand. En 2025, on recense un seul participant à ce programme à Saint-Pierre-et-Miquelon.

La Collectivité territoriale a conclu une convention triennale (2026-2028) avec la Mission locale France Travail de Caen afin de permettre aux jeunes saint-pierrais de 16 à 25 ans de bénéficier de ses programmes. Elle anime en outre un Point Info Jeunesse (PIJ), à destination des jeunes de 15 à 30 ans, afin de les soutenir dans leurs démarches d'orientation et d'insertion professionnelle, à l'instar des missions locales dans l'Hexagone. Le PIJ organise aussi des ateliers thématiques (ex : préparation à l'entretien d'embauche).

Pour ce qui est de l'accompagnement des travailleurs handicapés, l'antenne France Travail de Saint-Pierre-et-Miquelon est rattachée au réseau Cap emploi de la Manche.

plein emploi et aggravé par le vieillissement de la population, une concurrence marquée entre les secteurs public et privé ainsi que d'importants problèmes de recrutement, éprouvés pour 8 entreprises sur 10.

Face à ces défis, l'étude GPECT a élaboré un plan en cinq axes : développer la connaissance et la formation aux métiers en

tension, accentuer le recours à l'alternance, faciliter l'accès à la formation continue, et accompagner la montée en compétences des entreprises dans le domaine des ressources

humaines. Elle a également souligné la nécessité d'inscrire ces actions dans une réflexion d'ensemble sur l'attractivité du territoire.

3. LES REVENUS ET LES SALAIRES

3.1. LES REVENUS

Les différentes catégories de revenus

Selon les données de la Direction des Services Fiscaux, le nombre de foyers fiscaux à Saint-Pierre-et-Miquelon s'est établi à 4 026 en 2024 (4 107 foyers en 2023), dont 70 % imposables. 5 525 déclarations de revenus ont été enregistrées au cours de l'année 2024 (5 268 en 2023).

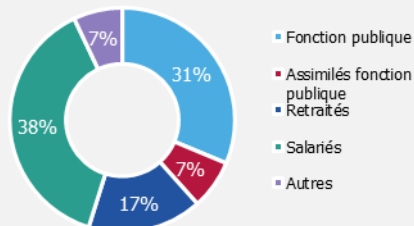
Le revenu moyen déclaré par les agents de la fonction publique ou assimilés est bien supérieur à celui des salariés (51 503 euros contre 30 656 euros) et a connu une progression plus rapide (+11 % contre seulement +1,1 %).

Les revenus annuels moyens les plus faibles (hors catégories « autres ») sont ceux des indépendants (24 418 euros) et des retraités (22 604 euros), qui ont augmenté de respectivement 6,4 % et 6,5 % en 2024.

Parmi les autres foyers fiscaux à revenus modestes, on distingue les étudiants (5 000 euros) et les personnes sans profession (14 000 euros).

Répartition des revenus déclarés par profession en 2025

sur les revenus 2024



Source : Direction des services fiscaux

© IEDOM

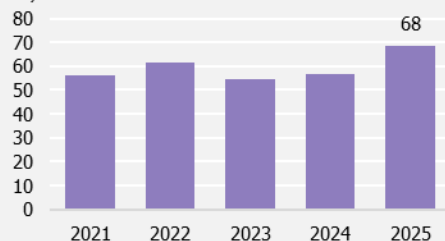
Le revenu de solidarité active et la prime d'activité

Le revenu de solidarité active, appliqué depuis le 1^{er} juin 2009 dans l'Hexagone, est entré en vigueur à Saint-Pierre-et-Miquelon au 1^{er} janvier 2011. Il garantit aux personnes démunies de plus de 25 ans, et sous certaines conditions aux 18-24 ans, le droit à une allocation de ressources dont le montant varie en fonction de la situation familiale et des revenus du travail.

Depuis le 1^{er} janvier 2016, le système de prestation sociale de l'archipel a été étendu aux jeunes de plus de 18 ans grâce à l'instauration de la prime d'activité (PA), qui remplace le RSA-Activité et la prime pour l'emploi. L'introduction de la prime d'activité a entraîné une augmentation du nombre d'allocataires du fait de l'ouverture du dispositif aux jeunes de moins de 25 ans.

Nombre d'allocataires des revenus sociaux

moyenne annuelle



Source : CPS

© IEDOM

En 2025, ces aides ont été versées à 68 personnes en moyenne chaque mois contre 57 en 2024, soit une nette augmentation. En moyenne par mois, 51 personnes ont touché la prime d'activité (43 en 2024) et 17 ont bénéficié du RSA (14 en 2024). Depuis 2022, les personnes seules et sans enfant représentent la majorité des bénéficiaires du RSA dans l'archipel, soit 66,3 % du total en 2025 (63,3 % en 2024 et 81,3 % en 2023). La part des familles monoparentales, 32,7 % en 2025 diminue (36,7 % en 2024). Sur l'année, un seul couple a bénéficié du RSA, à partir du mois de novembre.

3.2. LES SALAIRES

Le SMIC

Ainsi qu'en dispose le Code du travail, le SMIC (salaire minimum interprofessionnel de croissance) doit être revalorisé au 1^{er} janvier de chaque année sur la base de l'inflation observée pour les 20 % des ménages aux revenus les plus modestes. C'est également le cas lorsque l'indice des prix à la consommation augmente de plus de 2,0 % par rapport à celui pris en compte lors de sa dernière revalorisation.

Le montant horaire brut du Smic a été fixé à 11,65 euros au 1^{er} janvier 2024 (+1,13 % par rapport à la précédente augmentation), puis à 11,88 euros au 1^{er} novembre 2024 compte tenu de l'inflation constatée.

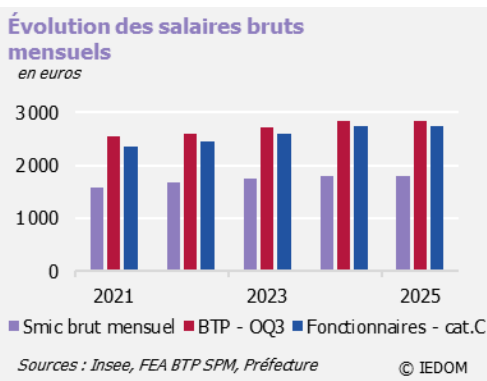
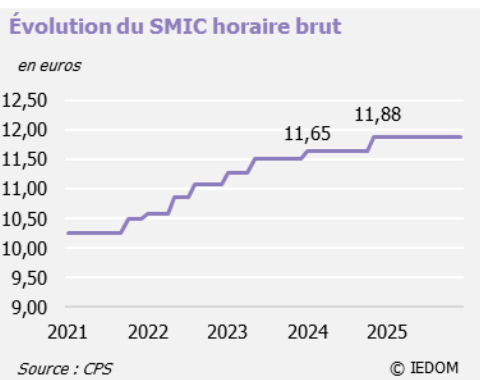
Les autres principaux salaires

Outre le Smic, deux autres indicateurs salariaux font l'objet d'une attention particulière : l'indice du salaire horaire brut du secteur du BTP (catégorie OQ3) et le traitement mensuel minimum brut de la fonction publique (hors prime) de la catégorie C premier grade (C1). En 2025, le traitement mensuel minimal net des fonctionnaires de catégorie C est resté identique à celui de 2024, soit un montant brut de 2 738 euros. Il en a été de même pour le salaire mensuel brut des ouvriers qualifiés OQ3 du BTP, qui s'est stabilisé à 2 842,30 euros.

Le revenu de solidarité (RSO), en vigueur depuis 2001 à Saint-Pierre-et-Miquelon, est une allocation spécifique aux outre-mer, destinée aux personnes âgées de 55 à 65 ans ne travaillant pas et ayant perçu le RSA pendant au moins 24 mois consécutifs.

Son versement remplace celui du RSA et les personnes qui le sollicitent s'engagent à quitter définitivement le marché du travail. Dans l'archipel, il n'y a eu aucun bénéficiaire de cette mesure en 2025 et une seule en 2024.

Entre fin 2024 et en 2025, il représente un salaire mensuel brut de 1 801,80 euros pour 35 heures de travail par semaine.



4. LES PRIX

Le principe législatif de liberté générale des prix s'applique à Saint-Pierre-et-Miquelon, dans les mêmes conditions qu'en France. Toutefois, en de son éloignement de l'Hexagone et de l'étroitesse de son marché, certains prix font l'objet d'un encadrement. Depuis le décret n° 88- 1048 du 17 novembre 1988, le régime des prix administrés s'est allégé.

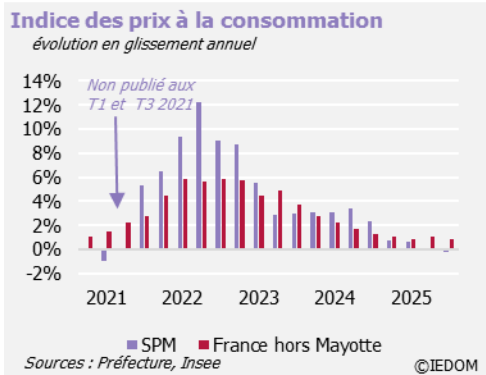
Désormais, il concerne les prix des carburants, fixés mensuellement par arrêté préfectoral.

L'archipel bénéficie également depuis 2013 du bouclier qualité prix (BQP) qui permet de contrôler l'évolution des prix de certains produits.

4.1. L'ÉVOLUTION DU NIVEAU GÉNÉRAL DES PRIX

En 2025, l'inflation moyenne dans l'archipel (0,3 %) est inférieure à celle observée au niveau national (+0,9 %) et en repli par rapport à 2024 (+3,0 %).

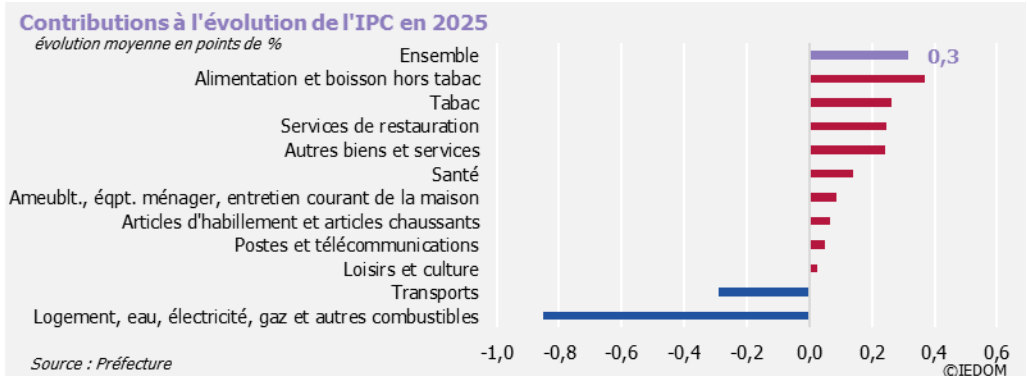
au 1^{er} février 2025 ainsi qu'aux ajustements des prix des carburants au repli des cours mondiaux du pétrole.



L'inflation sur l'alimentaire s'atténue (+1,8 % en 2025 après +2,9 % en 2024), malgré des tensions persistantes sur certains produits comme le café ou le cacao, affectés par des conditions climatiques défavorables dans les zones de production, ou encore la viande, dont les prix sont soutenus par la faiblesse historique du cheptel bovin en Amérique du Nord. Enfin le tabac (+5,5 %) est l'un des principaux contributeurs à l'inflation en 2025.

Cette évolution résulte principalement de la forte baisse des prix de l'énergie (-13,6 % en 2025 après +3,9 % en 2024), liée à la diminution du tarif réglementé de l'électricité

La dynamique des prix est globalement plus forte à Saint-Pierre-et-Miquelon qu'au niveau national, elle se rapproche de celle du Canada ; entre 2012 et 2025, les prix ont progressé de 35,1 % dans l'archipel, contre 22,7 % pour l'ensemble de la France et +34,9 % au Canada.



Indice des prix à la consommation à Saint-Pierre-et-Miquelon

Évolution

(variation moyenne annuelle)

	2022	2023	2024	2025	25/24
Ensemble	+9,3 %	+5,0 %	+3,0 %	+0,3 %	-0,9 pt
Produits alimentaires et boissons non alcoolisées	+8,2 %	+6,1%	+2,9 %	+18 %	-12 pt
Boissons alcoolisées, tabac et stupéfiants	+4,3 %	+4,3 %	+4,3 %	+4,3 %	+0,0 pt
Articles d'habillement et articles chaussants	+4,1%	+6,5 %	+5,2 %	+2,5 %	-2,7 pt
Logement, eau, électricité, gaz et autres combustibles	+26,4 %	-0,4 %	+3,4 %	-5,6 %	-9,0 pt
Ameublement, équipement ménager, entretien courant de la maison	+2,7 %	+4,4 %	+1,9 %	+1,7 %	-0,2 pt
Santé	+10 %	+7,2 %	+6,1%	+1,9 %	-4,2 pt
Transports	+12,6 %	+3,0 %	+1,8 %	-1,7 %	-3,5 pt
Postes et télécommunications	+1,3 %	-0,1%	+1,4 %	+1,2 %	-0,2 pt
Loisirs et culture	+3,9 %	+3,0 %	+1,1%	+0,4 %	-0,7 pt
Services de restauration	+3,2 %	+5,3 %	+5,5 %	+4,0 %	-1,5 pt
Autres biens et services	+1,4 %	+3,2 %	+2,1%	+2,4 %	+0,3 pt
France	+5,2 %	+4,9 %	+2,0 %	+0,9 %	-1,1 pt
Canada	+6,8 %	+3,9 %	+2,4 %	+2,1 %	-0,4 pt

Taux de change EURCAD (en 2025, 1EUR = 158 CAD)

137 146 148 158 +6,3 %

Sources : Préfecture, Insee, Banque de France, Statistique Canada

© Iedom

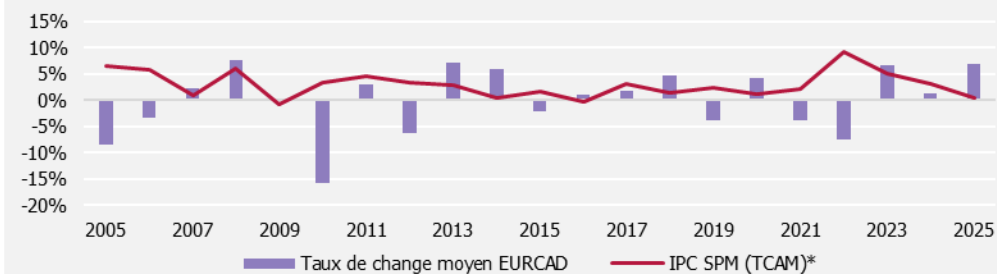
4.2. L'IMPACT SUR LES PRIX DE LA PROXIMITÉ DU CANADA

En raison de sa localisation géographique, l'archipel est très dépendant du Canada pour ses échanges commerciaux. De ce fait, des corrélations sont observées entre l'évolution du niveau des prix canadiens, le taux de change euro-dollar canadien et le niveau des prix à Saint-Pierre-et-Miquelon, participant au phénomène d'inflation importée.

En 2025, la croissance de l'indice des prix à la consommation a poursuivi son ralentissement au Canada, atteignant +2,1 %, après +2,4 % en 2024. Dans le même temps, l'euro s'est apprécié de 7 % face au dollar canadien, ce qui a contribué à limiter l'inflation importée dans l'archipel.

Impact du cours EURCAD sur l'IPC à Saint-Pierre et Miquelon

évolution en glissement annuel



Sources : BDF, Préfecture

*taux de croissance annuel moyen

© IEDOM

4.3. LE BOUCLIER QUALITÉ-PRIX ET LES PRIX ADMINISTRÉS

Le bouclier qualité-prix (BQP) est une mesure de lutte contre la vie chère en outre-mer, entérinée par la loi n° 2012-1270 du 20 novembre 2012 relative à la régulation économique en outre-mer, entrée en vigueur dans l'archipel en 2013.

Le dispositif du BQP définit, chaque année, un panier de biens dont le prix maximum autorisé est fixé par arrêté préfectoral. Pour le sélectionner, des critères de prix et de qualité sont pris en compte avec l'objectif de valoriser et soutenir les produits locaux, écoresponsables et qualitatifs sur le plan nutritionnel.

Ces décisions sont prises en concertation avec l'Observatoire des prix, des marges et des revenus (OPMR).

À Saint-Pierre-et-Miquelon, un seul commerçant, adhère au dispositif, le centre commercial Super U situé à Saint- Pierre.

L'arrêté préfectoral n° 75 du 28 février 2025, qui établit les termes du BQP pour 2025, fixe le prix global maximum du panier à 164,8 euros (contre 163,7 euros en 2024) pour 55 articles dont 42 produits alimentaires et 1 produit local.

En 2025, les ventes des produits du BQP représentent près de 6 % du chiffre d'affaires total de l'enseigne Super U. Le dispositif allégé mis en place à Miquelon, qui intégrait 16 produits pour un prix global de 44 euros, n'a été effectif qu'en 2021.

L'ENQUÊTE COMPARATIVE SPATIALE DES PRIX

En 2022, l'INSEE a mené pour la première fois une enquête de comparaison spatiale des prix à Saint-Pierre-et-Miquelon, en partenariat avec la préfecture. Réalisée tous les cinq ans environ, cette enquête vise à comparer les niveaux de prix entre les territoires ultramarins et la France métropolitaine. Elle porte sur les principaux biens et services consommés par les ménages, à partir de relevés effectués localement au printemps 2022 dans la majorité des points de vente, selon une méthode et un échantillon définis par l'INSEE.

Les comparaisons reposent sur l'indice de Fisher, qui prend en compte les différences de structures de consommation entre les territoires. En raison des exigences de représentativité et de comparabilité, seuls cinq postes de consommation ont pu être validés. Les écarts de prix les plus élevés concernent certains produits alimentaires, notamment les produits laitiers et les produits sucrés, tandis qu'ils sont plus limités pour la viande, les produits de la mer et les céréales. Le tabac était en revanche moins cher localement, en lien avec une fiscalité différente.

Écart moyen des prix entre Saint-Pierre-et-Miquelon et l'Hexagone en 2022*

Alimentation	+70,1%
Boissons alcoolisées/tabac	-8,7 %
Communications	+164 %
Restaurants et hôtels	+42,8 %
Biens et services divers	-27,1%

Source : INSEE

*(indice de Fisher)

5. LE COMMERCE EXTÉRIEUR

L'archipel de Saint-Pierre-et-Miquelon présente un déséquilibre structurel de ses échanges extérieurs. Ses capacités de production sont bien en deçà des besoins de son marché intérieur et son potentiel d'exportation est extrêmement limité.

Par conséquent, ses importations de biens excèdent massivement ses exportations.

5.1. LES IMPORTATIONS DE BIENS

En 2025, les importations de biens culminent à 100,5 millions d'euros, en hausse de 2,9 % par rapport à l'année précédente (97,6 millions d'euros en 2024).

Cette évolution est imputable aux biens d'investissements (+5,0 %) et aux biens intermédiaires (+2,2 %), stimulés par la commande publique et les chantiers privés dans le logement.

En revanche, les importations de biens de consommation, qui concentrent un tiers du total, figurent en retrait de 2,5 % en comparaison annuelle (32,1 millions d'euros contre 32,9 millions en 2024), en partie grâce à un effet prix positif.

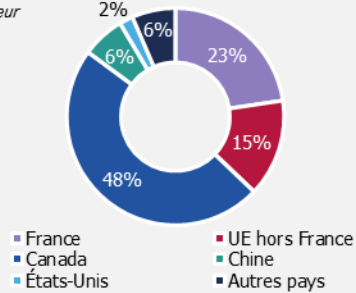
Quant à la facture énergétique de l'archipel, elle reste à 17,6 millions d'euros, bénéficiant de l'apaisement des tensions sur les cours mondiaux des hydrocarbures. En effet, en l'espace d'un an, le prix moyen du baril de pétrole brut a reculé de 17 %.

Celles-ci sont d'autant plus réduites que la pêche de l'archipel, qui est essentiellement débarquée à Terre-Neuve, en est exclue.

La balance commerciale de l'archipel est donc lourdement déficitaire. En 2025, les importations dépassent 100 millions d'euros tandis que les exportations avoisinent 2 millions d'euros.

Importations par provenance en 2025

en valeur



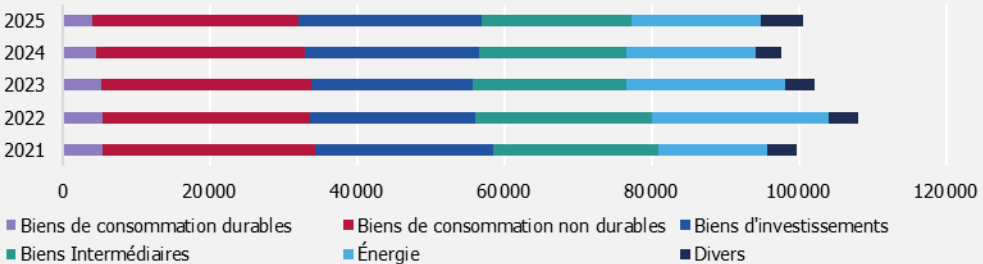
Source : Douanes

©IEDOM

Le Canada voisin, qui représente près de la moitié des importations de Saint-Pierre-et-Miquelon, est son premier fournisseur, devant l'Hexagone, puis les autres pays de l'Union européenne. En 2025, le territoire profite d'un effet de change favorable, du fait de la dépréciation du dollar canadien de 7 % vis-à-vis de l'euro.

Évolution de la structure des importations

en milliers d'euros



Source : Douanes

©IEDOM

5.2. LES EXPORTATIONS DE BIENS

Les exportations, qui avaient performé en 2024 (3,6 millions d'euros), s'effondrent en 2025 (2 millions d'euros), principalement à cause des produits de la pêche.

Les exportations de Saint-Pierre-et-Miquelon comprennent également des déchets, notamment métalliques, tels que les carcasses de véhicules hors d'usage. En 2025, une expédition de 1,4 tonne est recensée pour 0,2 million d'euros. L'ensemble des déchets est expédié principalement en France et au Canada.

Enfin, on peut noter que les ventes de quotas de pêche à des armements étrangers sont comptabilisées dans les exportations.

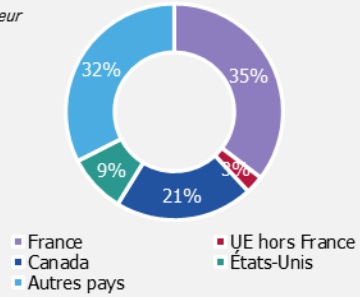
5.3. LA BALANCE COMMERCIALE

Le solde de la balance commerciale de Saint-Pierre-et-Miquelon s'établit à -98,5 millions d'euros, après -94 millions en 2024, sous l'effet conjoint de la chute des exportations et de la hausse des importations.

Le taux de couverture des importations par les exportations est donc très faible, 2 % en très en deçà de celui de 2024 (3,7 %).

Exportations par destination en 2025

en valeur

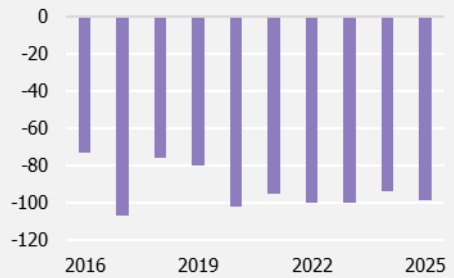


Source : Douanes

©IEDOM

Solde de la balance commerciale

en milliers d'euros



Source : Douanes

©IEDOM



Néoliner Origin en escale à Saint-Pierre © Jaimespm'prod

SECTION 3 – LES POLITIQUES ET FINANCES PUBLIQUES

1. LES POLITIQUES PUBLIQUES ET LEUR MISE EN ŒUVRE

1.1. LE SCHÉMA DE DÉVELOPPEMENT STRATÉGIQUE

Approuvé en décembre 2009, le schéma de développement stratégique (SDS) élaboré par le Conseil territorial a pour objectif d'orienter la politique économique de l'archipel pour la période 2010-2030. Il s'articule autour de cinq objectifs :

- Accentuer et accélérer l'insertion de l'archipel dans l'environnement économique régional et international ;
- Consolider, moderniser et diversifier l'économie marchande de l'archipel ;
- Promouvoir et valoriser les ressources humaines et renforcer la cohésion sociale ;
- Conduire un aménagement équilibré et durable du territoire ;
- Appliquer une ingénierie locale de développement territorial.

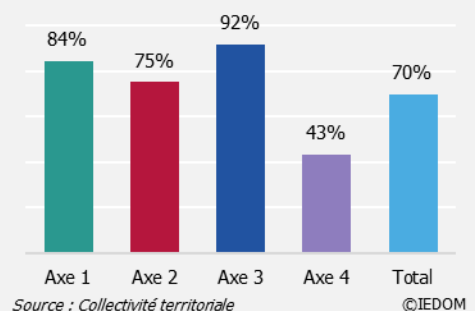
En juin 2014, un processus d'actualisation du projet a été mis en place pendant 18 mois. L'objectif était de relancer la dynamique public-privé, de renforcer le caractère participatif en définissant des projets opérationnels et enfin de définir un plan d'action et un « secteur de concentration ». Adossé à l'Instrument européen de voisinage, de coopération au développement et de coopération internationale (IVDCI) de 2021- 2027, le plan d'action du SDS pour la période 2021 à 2025 choisit comme secteur de concentration le tourisme durable et établit pour objectif de « remettre en croissance vertueuse le couple démographie et modèle économique du territoire ». Pour cela, le SDS 2021-2025 définit trois finalités stratégiques principales, déclinées en 8 axes stratégiques et 18 fiches-actions opérationnelles :

- Favoriser et soutenir la diversification et le développement de l'économie marchande ;

- Régénérer et renforcer les valeurs-phare de l'archipel, pour un renouveau du bien vivre ensemble ;
- Accompagner l'évolution et la structuration d'un territoire qui se mobilise pour l'ouverture vers l'extérieur et l'accueil.

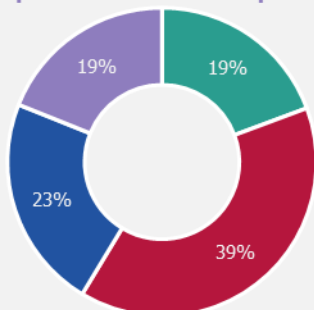
Taux de réalisation du SDS - 2025

(Crédits exécutés/Crédits prévus)



Le nouveau Contrat de convergence et de transformation (CCT) portant sur la période 2024-2027 prévoit de dédier près de 46,38 millions d'euros au SDS. Celui-ci a été adopté par la Collectivité territoriale par la délibération n° 278/2023 du 19 décembre 2023 et signé le 15 juillet par l'État. En 2025, plus de 13,4 millions d'euros ont été alloués au territoire dans le cadre du SDS 2021-2025. L'axe 2, « Consolider, moderniser, diversifier l'économie marchande de l'archipel », a bénéficié de 39,3 % des fonds exécutés, notamment pour la rénovation du centre culturel et sportif à Saint-Pierre et la réfection des façades et de l'enveloppe thermique de la Maison des loisirs à Miquelon. Le taux de réalisation de l'année 2025 est de 69,6 %. Au global, sur l'ensemble de la période, le taux de réalisation de l'année atteint 60 %.

Répartition des crédits liquidés en 2025 au titre du SDS



Source : Collectivité territoriale

©IEDOM

- Axe 1 : Accentuer et accélérer l'insertion de l'archipel dans l'environnement économique régional et international
- Axe 2 : Consolider, moderniser, diversifier l'économie marchande de l'archipel
- Axe 3 : Promouvoir et valoriser les ressources humaines, renforcer la cohésion sociale
- Axe 4 : Conduire un aménagement équilibré et durable du territoire

Selon la Collectivité territoriale, la mise en œuvre du plan d'action 2021-2025 présente un bilan opérationnel hétérogène.

Le pôle « Cohésion sociale et Bien vivre ensemble » enregistre les taux de réalisation les plus élevés, grâce à la réduction de la fracture numérique et au déploiement de structures d'accompagnement de la jeunesse. L'axe touristique confirme sa dynamique de croissance par une augmentation de la capacité d'hébergement et une adhésion

accrue à la démarche de tourisme durable.

En revanche, la diversification de l'économie marchande et des filières agro-aquacoles reste au stade de l'amorçage, sans impact macroéconomique significatif à ce jour.

Sur le plan environnemental, l'amélioration de l'efficacité énergétique des bâtiments contraste avec une dépendance persistante aux énergies fossiles.

Plan de financement du Schéma de développement stratégique (SDS)

(en euros)

	2021	2022	2023	2024	2025	21-25
Axe 1						
Crédits prévus	2 543 518	434 222	821 864	2 460 502	3 075 511	9 335 617
Exécution	1 804 858	72 357	196 217	1 673 463	2 589 828	6 336 723
Axe 2						
Crédits prévus	2 877 907	3 140 427	8 153 180	6 950 448	7 020 438	28 142 400
Exécution	707 528	144 1280	4 369 977	2 815 204	5 269 997	14 603 986
Axe 3						
Crédits prévus	672 172	409 462	802 722	2 890 577	3 279 679	8 054 612
Exécution	280 936	133 464	328 671	752 633	3 006 169	4 501 873
Axe 4						
Crédits prévus	3 740 825	5 831 015	9 519 964	5 427 173	5 870 148	30 389 125
Exécution	2 843 042	3 260 701	8 571 953	2 894 063	2 537 859	20 107 618
Total						
Crédits prévus	9 834 422	9 815 126	19 297 730	17 728 700	19 245 776	56 675 978
Exécution	5 636 364	4 907 802	13 466 818	8 135 363	13 403 853	32 146 347
Dont Union européenne	1 100 000*	-	7 000 000	6 850 000	6 500 000	21 450 000

Source : Collectivité territoriale

*Aide d'urgence au titre de la tranche "Covid"

Axe 1 : Accentuer et accélérer l'insertion de l'archipel dans l'environnement économique régional et international

Axe 2 : Consolider, moderniser, diversifier l'économie marchande de l'archipel

Axe 3 : Promouvoir et valoriser les ressources humaines, renforcer la cohésion sociale

Axe 4 : Conduire un aménagement équilibré et durable du territoire

© ledom

Fort de ces constats, en décembre 2025, le Conseil territorial a adopté le plan d'actions 2026-2029 du schéma de développement stratégique en trois objectifs stratégiques (déclinés en neuf fiches actions) :

- Consolider et diversifier la base économique du territoire grâce à l'innovation, en renforçant les secteurs existants, tout en en développant au moins une autre filière porteuse avec une chaîne de valeur verticale, liant innovation et développement d'activités économiques ;

- Renforcer l'attractivité territoriale pour les résidents actuels et potentiels ainsi que pour les entreprises et les investisseurs ; assurer la rétention de population en assurant la fourniture de tous les services nécessaires à la vie quotidienne des personnes et des entreprises ;
- Parvenir à une communauté durable et résiliente et s'assurer d'atteindre les objectifs de développement durable, via la décarbonation, le bien-être social et le développement de services et d'infrastructures communautaires robustes.

1.2. LE CONTRAT DE DÉVELOPPEMENT ET DE TRANSFORMATION

Publié le 21 décembre 2023, le président du Conseil territorial a fait adopter par délibération le Contrat de convergence et de transformation État-Collectivité territoriale (CCT) pour la période 2024-2027 et d'un montant global de 74,7 millions d'euros. Il détermine les projets que financeront l'État (28,29 millions d'euros) et la Collectivité territoriale (46,38 millions d'euros) pour les quatre années couvertes par le plan d'investissements. Il répond aux orientations du schéma de développement stratégique de la Collectivité territoriale est axé autour de 13 thématiques :

- Agriculture et pêche : Le renforcement de l'autonomie alimentaire de l'archipel et l'accompagnement des investissements et de la recherche sur les ressources halieutiques ;
- Culture : L'engagement d'une démarche d'inscription de l'archipel au patrimoine mondial de l'UNESCO, et la revalorisation de monuments historiques ;
- Développement économique, emploi, formation : pour l'accompagnement des chefs d'entreprise et porteurs de projets et la formation des salariés et des publics éloignés de l'emploi ;
- Eau, assainissement, déchets : consolider et faciliter l'émergence de procédés et de filières de gestion des déchets et aménagement d'une station de tri et de valorisation des déchets à Miquelon. La poursuite des investissements dans la gestion de l'alimentation en eau potable et

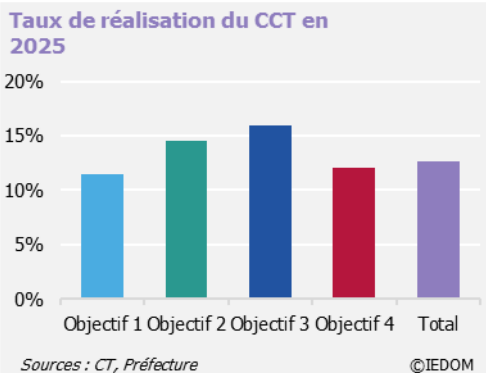
des eaux usées tels que prévus dans le précédent contrat 2019-2022 ;

- Égalité femmes-hommes : aider les associations qui œuvrent à la lutte contre les violences faites aux femmes et contribuent à la promotion de l'égalité femmes hommes ;
- Environnement, biodiversité : couvrir les besoins en études et ingénierie pour le déplacement du village de Miquelon, déplacement de la caserne de pompiers et viabilisation des parcelles du nouvel emplacement du village ;
- Énergie : explorer le potentiel des énergies renouvelables en lien avec la nouvelle PPE ;
- Logement, foncier : augmenter l'offre de logements notamment de logements sociaux, la transformation d'anciens logements de la gendarmerie nationale en logements pour les nouveaux fonctionnaires ;
- Numérique : Développement de l'offre territoriale de services numériques et refonte du site web de la Collectivité territoriale ;
- Sports : entretien et développement d'infrastructures sportives afin de favoriser la pratique sportive ;
- Tourisme : entretenir la coopération avec les provinces atlantiques canadiennes, création d'un espace muséal sur le thème de l'Acadie à Miquelon, développement d'animations culturelles pour développer la fréquentation touristique sur les ailes de saison ;

- Transports, infrastructures : conforter les quais du commerce du port de Saint-Pierre et les infrastructures portuaires de Miquelon afin de consolider les approvisionnements énergétiques et agro-alimentaires du territoire, la réfection des digues qui concourent à protéger le territoire des assauts de la mer, le réaménagement de la route littorale de Saint-Pierre pour favoriser les mobilités douces ;
- Autres : la création d'espaces de rencontres intergénérationnels, financement d'études et de travaux statistiques pour développer la connaissance du territoire.

En 2025, le Contrat de convergence et de transformation a, pour sa part, été alimenté à hauteur de 1,5 million d'euros par l'État et

3,2 millions d'euros par la Collectivité territoriale, soit un taux de réalisation global de 12,7 % du montant total affecté au contrat.



Plan de financement du Contrat de convergence et de transformation 2024-2027

(en milliers d'euros)

	Montants affectés	Versements en 2024	Versements en 2025
Objectif 1 : favoriser et soutenir la diversification et le développement de l'économie marchande	3 171	2 379	1 250
Objectif 2 : renforcer la cohésion sociale	6 285	401	516
Objectif 3 : renforcer la résilience du territoire face aux risques climatiques et accélérer la transition écologique	13 292	506	1 612
Objectif 4 : renforcer l'attractivité du territoire	23 378	1 421	1 399
Total	74 667	4 708	4 776
Part de l'État	28 291	2 388	1 552
Part de la Collectivité territoriale	46 376	2 320	3 225

Sources : CDTECT, Collectivité territoriale, Préfecture

© Iedom

1.3. LES AIDES EUROPÉENNES

Le 11e Fond européen de développement (FED) s'est achevé en 2020.

S'intégrant au plan d'action du SDS, cet appui budgétaire de 26 millions d'euros (2014- 2020) s'est concentré autour du développement du tourisme sur l'archipel, notamment à travers la construction des quais pour les ferries, la valorisation du patrimoine, le renforcement des capacités hôtelières et le développement d'une politique de marketing territorial.

Dans le prolongement du 11^e FED, l'Instrument européen de voisinage, de coopération au développement et de

coopération internationale (IVCDI) remplace le FED sur la période 2021-2027.

En février 2023, une convention de financement entre la Commission européenne et le territoire d'outre-mer de Saint-Pierre-et-Miquelon a été signée pour 27 millions d'euros pour la période 2021-2027 afin de soutenir plus particulièrement le développement économique du territoire et notamment le tourisme durable conformément aux objectifs stratégiques du Schéma de développement stratégique.

2.LE SYSTÈME FISCAL

2.1. UNE FISCALITÉ LOCALE SPÉCIFIQUE

Selon la loi n° 85-595 du 11 juin 1985 relative au statut de l'archipel de Saint-Pierre-et-Miquelon, le Conseil territorial dispose de compétences propres en matière de fiscalité locale. Il est doté de la capacité de décider, par délibération, des impôts et taxes qu'il souhaite mettre en place dans l'archipel.

Pour mener à bien cette mission, l'État met à disposition de la Collectivité territoriale la direction des Services fiscaux.

Le Code local des impôts fixe les conditions d'établissement des impôts directs et taxes assimilées, des droits de mutation, des taxes successorales et des droits d'apport, des taxes de publicité foncière, des taxes diverses et de l'impôt foncier. Une des principales caractéristiques de la fiscalité locale est l'absence de contributions indirectes telles que la TVA.

La direction des Services Fiscaux de l'archipel s'occupe de diverses missions telles que :

- D'assurer certaines prérogatives de la direction générale et l'ensemble des missions fiscales d'une direction départementale des finances publiques à l'exclusion du recouvrement des impôts qui est confié à la direction des finances publiques ;
- De participer également à la définition de la politique fiscale de la Collectivité territoriale et d'apporter son soutien aux communes pour définir l'évolution de leur fiscalité ;
- De définir les règles de l'assiette, du recouvrement des impôts ainsi que des droits, cotisations et taxes ;
- D'assurer la gestion du domaine public de la Collectivité et d'intervenir en tant que de besoin en matière de rédaction d'actes de mutation ou de location des biens appartenant à leur domaine public ;
- De participer à définir et mettre en œuvre des actions de formation et de prévention et

d'assurer un rôle d'expert pour la préfecture et les services de l'État en tant que de besoin ;

- Enfin, elle assure une activité de conseil auprès des usagers, gère les contentieux et effectue des contrôles fiscaux.

Au cours des trois dernières années, les recettes fiscales mises en recouvrement par la direction des Services Fiscaux ressortent à près de 28,4 millions d'euros en moyenne dont 82 % sont destinées à la Collectivité territoriale (23,2 millions d'euros en moyenne). En 2025, l'impôt sur le revenu des personnes physiques a progressé de 3 % à 16,2 millions d'euros (contre 15,8 millions d'euros en 2024), suite à une hausse généralisée de la quasi-totalité des revenus des différentes catégories socio-professionnelles. En 2025, sur les 4 074 foyers recensés (soit 48 de plus qu'en 2024), 30 % étaient non imposables. La fonction publique, au sens large, regroupe plus de 27 % des titulaires de revenus et concentre 39 % de la masse salariale déclarée, des proportions stables par rapport à 2024. Par ailleurs, la part des retraités progresse sensiblement, représentant près de 23 % des titulaires de revenus (contre 18 % en 2024) et 16 % des rémunérations déclarées (contre 12 % en 2024). Au total, ces deux catégories rassemblent 45 % de la population et perçoivent la moitié des rémunérations de l'archipel, contribuant ainsi de manière significative à la stabilité des recettes fiscales.

Le montant de l'impôt perçu sur les sociétés augmente également de 2 % à 6,7 millions d'euros (contre 6,6 millions d'euros en 2024).

Depuis le 1^{er} janvier 2022, la gestion des ressources pour le financement de la formation professionnelle et de l'apprentissage (taxe sur les salaires) n'est plus prise en charge par la direction des Services Fiscaux mais par la Caisse de prévoyance sociale.

2.2. LA FISCALITÉ SUR LE PATRIMOINE

La fiscalité sur le patrimoine provient des droits de mutation, de publicité foncière, des droits de succession et donation ainsi que des droits d'apport et droits sur cessions de parts sociales ou de fonds de commerce. À Saint-Pierre-et-Miquelon, elle représente un peu plus de 4 % des recettes fiscales de la Collectivité territoriale en 2025.

En ce qui concerne les droits de mutation, ces derniers sont stables en 2025 pour s'établir à 551 500 euros et restent inférieurs à leur niveau moyen sur la période 2021-2024 (715 150 euros).

Les droits de la publicité foncière progressent de 14 % en 2025, après avoir fortement baissé en 2024, mais restent très inférieurs à leur niveau moyen entre 2021- 2024 (176 221 euros). La collecte de ces droits avait été stimulée en 2021 et 2022 grâce à la mise sur le marché par la Collectivité territoriale d'un nombre significatif de terrains destinés aux primo-accédants. Après une année 2024 dynamique, les droits de

succession et de donation progressent encore et atteignent 321 000 euros en 2025, soit une hausse de 7 % par rapport à 2024.

Enfin, concernant les droits d'apports et les cessions de parts ou les ventes de fonds de commerce, les chiffres restent volatiles car ils sont liés à des opérations isolées mais affichent cependant un net repli en 2025 à 35 800 euros (-58 %).

En ce qui concerne la patente, dont le produit est essentiellement destiné au financement de la CACIMA, le montant des recettes passe de 812 300 euros en 2024 à 893 600 euros en 2025.

L'augmentation des recettes de la patente entre 2024 et 2025 ne résulte pas uniquement d'une hausse normale de l'activité économique, mais s'explique en partie par un décalage administratif dans le recouvrement de l'impôt.

2.3. LES RÉFORMES FISCALES

En 2025, plusieurs modifications du Code local des impôts (CLI) ont été votées par délibération en séance officielle de la Collectivité territoriale du 16 décembre 2025 dont la réforme du barème de l'impôt sur le revenu avec le rehaussement des seuils des cinq premières tranches dans les proportions suivantes (article 95 du code local des impôts) : 1^{ère} tranche (5,0 %), 2^e tranche (4,50 %), 3^e tranche (3,50 %), 4^e tranche (2,50 %) et 5^e tranche (2,0 %).

Afin de soutenir les familles avec de jeunes enfants, le dispositif de réduction d'impôt pour frais de garde hors du domicile des enfants de moins de sept ans (article 102 du CLI) a été revu à la hausse ; le montant des dépenses, subventions et aides directes déduites ouvrant droit à réduction de la cotisation d'impôt sur le revenu est rehaussé à

10 000 euros par an et par foyer fiscal et à 5 000 euros par an et par foyer fiscal dans le cas d'une garde alternée.

Afin de faire revenir et inciter les jeunes à s'installer dans l'archipel, un nouvel article du CLI a été créé (article 103 octies) prévoyant une réduction d'impôt d'un plafond de 5 000 euros pour tout contribuable âgé de 25 ans ou moins au 31 décembre de l'année d'imposition.

Enfin, concernant l'article 21 bis du CLI sur les subventions d'équipement accordées aux entreprises, il est précisé que si l'entreprise ne respecte pas ses obligations déclaratives, alors tout le montant de la subvention (ou la partie restant à imposer) est réintégré immédiatement dans le résultat de l'exercice concerné.

3. LES FINANCES PUBLIQUES LOCALES

Évolution des équilibres financiers des lieux des collectivités locales

(en millions d'euros)

Évolution

	2021	2022	2023	2024	2025	25/24
Collectivité territoriale						
Épargne brute	5,1	4,7	6,3	5,3	7,4	+40,0 %
Poids des investissements	13,4	10,4	16,7	12,1	17,8	+47,4 %
Capacité de désendettement en nombre d'années	6,8	7,5	6,0	6,5	4,2	-35,9 %
Commune de Saint-Pierre						
Épargne brute	2,4	1,6	-0,6	0,3	0,9	+215,6 %
Poids des investissements	2,7	3,5	3,8	4,0	2,8	-30,2 %
Capacité de désendettement en nombre d'années	0,9	1,2	-2,9	5,4	3,2	-41,1 %
Commune de Miquelon						
Épargne brute	0,5	0,2	0,3	-0,1	0,2	-399,1 %
Poids des investissements	1,4	2,3	2,6	3,0	4,8	+59,1 %
Capacité de désendettement en nombre d'années	3,5	7,6	4,6	-19,8	5,8	-129,6 %

Sources: Comptes administratifs du Conseil territorial et des communes de Saint-Pierre et de Miquelon-Langlade.

Épargne brute = recettes de fonctionnement - dépenses de fonctionnement

Poids des investissements = dépenses d'investissement hors dette

Capacité de désendettement = encours dette / épargne brute

© ledom

3.1. LA COLLECTIVITÉ TERRITORIALE

En 2025, les recettes réelles totales de la Collectivité sont en hausse de 5,3 % à 60,2 millions d'euros mais sont inférieures aux dépenses réelles, qui ont progressé plus fortement sur l'exercice (+9,3 % à 61,0 millions d'euros).

Dans le détail, les recettes réelles d'investissement progressent (+12,6 % à 13,2 millions d'euros) contre 11,7 millions d'euros en 2024, portées par les dotations et subventions d'investissement reçues (+12,2 % à 13,1 millions d'euros).

Elles comprennent notamment 1,0 million d'euros de l'État et 6,5 millions d'euros de fonds européens du IVCDI (Instrument de Voisinage, de Coopération au Développement et de Coopération Internationale qui a succédé au Fonds européen de développement à partir de 2021 pour la période 2021-2027) pour le financement du Schéma de développement stratégique -SDS.

Les dépenses d'investissement atteignent 21,3 millions d'euros en 2025, elles sont en nette hausse par rapport à 2024 (+36,8 %). Le taux de réalisation atteint

67,78 %, en progression par rapport à 2024 (53,81 %). Les travaux de transformation du centre Georges Gaspard pour les personnes âgées et en situation de handicap et les travaux de voirie (enrobés) figurent parmi les principaux chantiers financés.

Les recettes réelles de fonctionnement sont également en hausse (+3,4 %) et s'expliquent par l'augmentation des recettes fiscales de la Collectivité (+4,4 %) à 35,98 millions d'euros, et concerne à la fois les impôts directs et indirects (respectivement +4,1 % et +2,0 %). La Collectivité a bénéficié de la hausse de l'ensemble des produits de la fiscalité et des douanes, à l'exception du droit de consommation (applicable sur les boissons alcoolisées) en repli de 11,2 %.

Les recettes de fonctionnement couvrent ainsi les dépenses de fonctionnement (39,65 millions d'euros) en diminution sur l'exercice (-1,4 %), principalement sous l'effet de la baisse des charges de gestion courante (-0,98 %) et malgré la hausse des charges de personnel (+0,47 %) alors que l'effectif pourvu reste assez stable (195 agents en 2025 contre 196 en 2024).

L'épargne brute atteint ainsi 7,4 millions d'euros, en progression de 40,0 %. Cette hausse, ainsi que l'absence de

nouveaux emprunt entraîne une amélioration de la capacité de désendettement qui passe à 4,2 années.

3.2. LA COMMUNE DE SAINT-PIERRE

Les recettes réelles totales de la commune de Saint-Pierre enregistrent une progression en 2025 (+0,9 % après -9,6 % en 2024) pour s'établir à 15,9 millions d'euros. Elles excèdent les dépenses réelles totales qui s'élèvent à 14,6 millions d'euros (- 9,2 % après -4,0 % en 2024). Les recettes réelles d'investissement augmentent de 19,4 % sous l'effet de la contraction d'un nouvel emprunt de 1,5 million d'euros sur l'exercice pour financer notamment la construction du hangar à sel, tandis que les dépenses d'investissement sont en retrait à 2,9 millions d'euros (-28,8 % sur un an). Les principaux investissements concernent les travaux de réfection des réseaux eau et assainissement des rues Colbert et Fauvette à Saint-Pierre.

Les recettes réelles de fonctionnement sont en progression (+2,7 % à 12,5 millions d'euros), sous l'effet de la hausse des recettes fiscales et notamment de la taxe sur les carburants (+16,9 %) ainsi que, dans une moindre mesure, de la taxe spéciale (ancien octroi de mer) (+7,7 %), elles sont supérieures aux dépenses de fonctionnement, en repli sur un an (-2,3 %)

L'épargne brute progresse de 0,9 million d'euros, ce qui améliore significativement la capacité de désendettement, ramenée à 3,2 années contre 5,4 années un an auparavant, et ce malgré l'augmentation de l'endettement.

3.3. LA COMMUNE DE MIQUELON

En 2025, les recettes réelles totales de la commune de Miquelon s'établissent à 7,3 millions d'euros, en hausse de 42,7 % sur un an. Cette progression s'explique principalement par les subventions perçues dans le cadre de la relocalisation du village (2,9 millions d'euros). Par ailleurs, les dépenses réelles atteignent 7,17 millions d'euros, soit une augmentation de 30,7 % en glissement annuel, également liée aux investissements engagés pour ce même projet. Les recettes demeurent ainsi légèrement supérieures aux dépenses.

Miquelon, les principaux investissements de la commune portent sur la construction de logements, l'aménagement de l'abattoir ainsi que la réalisation d'une aire sportive inclusive.

Les recettes de fonctionnement sont en hausse (+7,1 %) du fait de la hausse des recettes fiscales tandis que les dépenses de fonctionnement sont en léger repli (-4,5 %) sous l'effet de la baisse des frais de personnel (-1,9 %), l'année 2025 se solde par une épargne brute légèrement excédentaire (0,2 million d'euros) et une capacité de désendettement qui redevient positive à 5,8 années.

En sus des travaux de viabilisation de 15 parcelles liés à la relocalisation du village de



Nouveau village de Miquelon © Jaimespm'prod

CHAPITRE III

LES SECTEURS D'ACTIVITÉ



SECTION 1 - APERÇU GÉNÉRAL

SECTION 2 - L'AGRICULTURE

SECTION 3 - LA PÊCHE ET L'AQUACULTURE

SECTION 4 - L'INDUSTRIE ET L'ARTISANAT

SECTION 5 - L'ÉNERGIE

SECTION 6 - LA GESTION DES DÉCHETS

SECTION 7 - LA CONSTRUCTION

SECTION 8 - LE COMMERCE

SECTION 9 - LE TOURISME

SECTION 10 - LES TRANSPORTS

SECTION 11 - LES COMMUNICATIONS

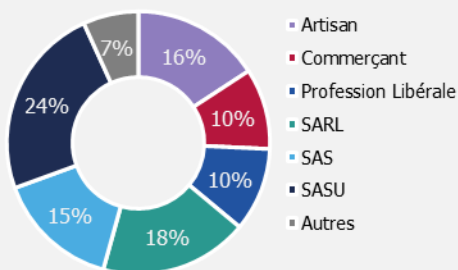
SECTION 12 - LES SERVICES NON-MARCHANDS

SECTION 1 – APERÇU GÉNÉRAL

L'économie de Saint-Pierre-et-Miquelon se caractérise par la prédominance du secteur tertiaire (88 % de la valeur ajoutée en 2015 selon les dernières données disponibles), notamment des administrations publiques (45 %) et le commerce (11 %) dans une moindre mesure. Le secteur secondaire participe à hauteur de 10 % à la création de richesse et le secteur primaire pour moins de 1 %.

La vie économique est animée par une majorité de TPE : plus de 9 entreprises sur 10 ont moins de 10 salariés pour un chiffre d'affaires inférieur à 2 millions d'euros. Plus d'un tiers des entreprises, soit 227 entreprises, sont des entreprises artisanales.

Répartition des entreprises par forme juridique

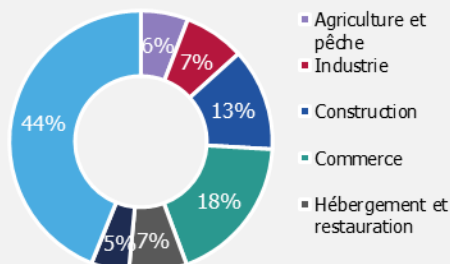


Source : CACIMA

©IEDOM

Fin 2025, la Chambre d'agriculture, de Commerce, d'Industrie, de Métiers et de l'Artisanat (CACIMA) recensait 602 entreprises hors SCI (551 fin 2024), dont 15 % en sociétés par actions simplifiées (SAS), 24 % en entreprises individuelles (SASU) et 18 % en SARL.

Répartition des entreprises par secteur d'activité



Source : CACIMA

©IEDOM

Les services restent le premier secteur d'activité en nombre d'entreprises (44 %), suivi par le commerce (18 %) et la construction (13 %). Les autres secteurs ont une part relativement faible dans la démographie des entreprises : l'agriculture et la pêche (6 %), l'hébergement et la restauration (7 %), et les transports (5 %).



Production de plants sous serre à Miquelon

SECTION 2- L'AGRICULTURE

Grevée par des conditions naturelles peu clémentes, l'agriculture occupe une place marginale dans l'économie de Saint-Pierre-et-Miquelon. Elle occupe moins de 1 % des effectifs salariés et couvre à peine 3 % des besoins locaux d'après la Chambre d'Agriculture, de Commerce, d'Industrie, de Métiers et de l'Artisanat (CACIMA).

L'enjeu de la politique agricole est donc de soutenir le développement du secteur afin de réduire la dépendance alimentaire de l'archipel vis-à-vis de l'extérieur. La Direction des Territoires, de l'Alimentation et de la Mer (DTAM) souhaiterait d'ailleurs en faire une évaluation avec l'analyse des importations alimentaires.

1. LE CONTEXTE GÉNÉRAL

1.1. APERÇU STRUCTUREL

Des conditions naturelles peu propices

Le climat rigoureux de l'archipel, la pauvreté des sols, le manque de terres agricoles ou encore les coûts d'acheminement des intrants et des productions sont autant de freins au développement de l'agriculture. Les cultures de plein champ sont limitées à quelques mois par an et celles sous serre nécessitent chaleur et éclairage électrique, ce

qui alourdit les charges fixes des agriculteurs. Miquelon, qui concentre l'essentiel des terres agricoles de l'archipel, se consacre aux cultures maraîchères en pleine terre et à l'élevage. À Saint-Pierre, une ferme de culture en hydroponie a été créée en 2018 dans le but d'effacer la saisonnalité.

8 exploitations agricoles en 2025

L'archipel compte huit exploitations agricoles, dont la moitié dédiée à des productions végétales. Celles-ci sont majoritairement issues d'une entreprise de Miquelon, *Floradecor*, qui cultive à la fois en plein champ et sous serre. À Saint-Pierre, une ferme urbaine spécialisée dans la culture hydroponique, *La ligne verte*, fournit légumes, herbes aromatiques et champignons. Les

exploitations animales, pour leur part, sont cantonnées à l'élevage caprin et à l'aviculture (œufs, poulets de chair, canards gras). L'abattoir de l'archipel, qui se trouve à Miquelon, fait l'objet de travaux d'aménagement depuis septembre 2024 afin de répondre au mieux aux besoins des professionnels pour le traitement des volailles.

Un secteur en mal d'attractivité

À mesure que certains exploitants arrivent en fin de carrière, des difficultés de transmission apparaissent pour certaines exploitations.

C'est la raison pour laquelle la CACIMA s'active pour assurer la promotion du secteur, notamment en participant au salon de

l'agriculture national, en formant des partenariats avec les chambres d'agriculture et les établissements scolaires de l'Hexagone afin d'attirer des stagiaires en fin d'études agricoles et des apprentis. Néanmoins, le manque de logements à Miquelon constitue un obstacle à l'installation de nouveaux agriculteurs et ce, malgré les aides proposées.

1.2. LES ORIENTATIONS DE LA POLITIQUE AGRICOLE

La politique agricole repose sur un comité de pilotage agricole qui réunit le préfet, le président de la Collectivité territoriale, la présidente de la CACIMA, la Direction des territoires, de l'alimentation et de la mer (DTAM), service de l'État, ainsi que des représentants des deux mairies, Saint-Pierre et Miquelon. Cette instance est assistée par le comité technique agricole (CTA), composé de techniciens de la Collectivité territoriale, de la DTAM et de la CACIMA.

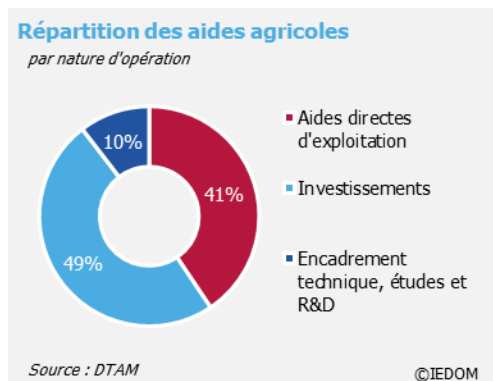
Les orientations de la politique agricole figurent dans le Plan de Développement Agricole Durable (PDAD). Après un premier plan (2019-2023), un deuxième (2024-2028) a été adopté en septembre 2024. Il vise à accroître les productions agricoles afin d'améliorer la couverture des besoins de l'archipel. Il se décline en dix axes, parmi lesquels l'amélioration de l'accès aux moyens de production, la définition d'un statut de l'agriculteur et l'accompagnement à la commercialisation et à la valorisation des produits locaux.

Le financement de la politique agricole provient de la Collectivité territoriale, de l'État et de l'Union européenne (programme IVCDI). En tant que PTOM, Saint-Pierre-et-Miquelon n'est pas éligible aux mesures de la politique agricole commune. Le Contrat de convergence et de transformation (2024-2027) cofinancé par l'État et la Collectivité territoriale, réserve 1,5 million d'euros à l'agriculture.

Le décret n° 2026-161 du 5 mars 2026 fixe un cadre réglementaire spécifique pour les aides à l'installation de nouveaux exploitants à Saint-Pierre-et-Miquelon.

Ajouté à la partie sur l'outre-mer du Code rural et de la pêche maritime, ce dispositif est accessible aux personnes ayant au minimum un bac pro agricole ou une expérience professionnelle de 30 mois, qui présentent un plan d'entreprise sur quatre ans. Il donne droit à un soutien financier, notamment pour l'investissement de départ.

En 2025, le montant total des aides attribuées au secteur primaire s'élève à 0,6 million d'euros, principalement fléché vers les aides directes à l'exploitation et les investissements.



2. LA PRODUCTION AGRICOLE

Les productions locales sont très insuffisantes pour satisfaire les besoins du marché local. Par conséquent, l'archipel doit recourir massivement aux importations alimentaires. En 2025, 462 tonnes de légumes, 484 tonnes de fruits et 387 tonnes de viande ont été importées.

2.1. LES PRODUCTIONS VÉGÉTALES

La production maraîchère de Saint-Pierre-et-Miquelon se concentre sur quelques variétés comme la pomme de terre ou la laitue. Sont également cultivées la tomate, la carotte, des plantes aromatiques ainsi que des plants de fleurs et de légumes.

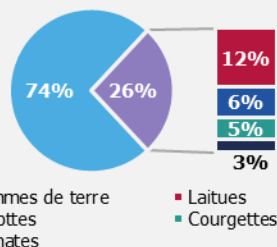
Principales productions maraîchères de l'archipel, la pomme de terre et la laitue accusent de fortes baisses en 2025, après une année de hausse. Il en va de même pour la majorité des espèces, hormis la courgette.

En revanche, la culture de plantes aromatiques et de fleurs enregistre de bonnes performances.

Selon les statistiques de la DTAM, le nombre de pieds d'herbes aromatiques double en 2025 (2 128 contre 1 000 en 2024) et celui de plants de fleurs est multiplié par trois (34 400 contre 11 373).

Répartition de la production maraîchère en 2025

en volume



Source : DTAM

© IEDOM

Productions végétales

(volume en tonnes)

	2021	2022	2023	2024	2025	Évolution 25/24
Pommes de terre	10,5	11,0	24,0	24,0	20,0	-16,7 %
Laitues	5,1	6,2	2,9	4,8	3,3	-313 %
Carottes	1,8	2,1	2,2	2,0	1,8	-115 %
Courgettes	0,5	0,2	0,3	0,2	1,3	ns
Tomates	1,3	1,2	1,1	0,8	0,7	-12,5 %

Source : DTAM

© ledom

2.2. L'ÉLEVAGE

Les problèmes techniques rencontrés par l'abattoir, jusqu'à sa fermeture temporaire fin 2022, ont affecté le secteur de l'élevage. Mais sa remise à niveau devrait permettre l'essor de l'aviculture.

En 2025, la production de poulets de chair diminue (2 428 unités abattues contre 2 987 en 2024), suite à la réduction d'activité d'une exploitation.

En revanche, celle de canards gras est en légère hausse sur l'année (1 345 unités contre 1 330 en 2024). Par ailleurs, l'archipel produits entre 55 000 et 65 000 douzaines d'œufs chaque année.

Enfin, il existe également deux élevages caprins dont la production laitière cumulée atteint 57 000 litres en 2025. Elle est surtout consacrée à la fabrication de produits laitiers (fromages, yaourts).

Productions animales

(en unités)

	2021	2022	2023	2024	2025	Évolution 25/24
Agneaux	183	151	0	0	0	-
Bovins	12	12	12	0	0	-
Chèvres	39	42	44	78	100	+28,2 %
Poulets de chair	3 253	1 095	980	2 987	2 428	-18,7 %
Canards gras			1 224	1 330	1 345	+1,1 %

Source : DTAM

© ledom

SECTION 3- LA PÊCHE ET L'AQUACULTURE

La filière halieutique à Saint-Pierre-et-Miquelon s'est considérablement développée au XX^e siècle, avec la pêche industrielle à la morue. Elle a toutefois subi un coup d'arrêt en juillet 1992 avec le moratoire canadien, motivé par l'épuisement de la ressource après des années de surpêche, et peine à se réinventer.

Aujourd'hui, la pêche de l'archipel est exercée par une flottille de 18 navires, dont trois dédiés à la pêche au large et le reste à la petite pêche, c'est-à-dire limitée à des sorties de un à quatre jours. L'activité est régie par un ensemble réglementaire contraignant et concentrée sur un nombre restreint d'espèces : selon la DTAM, plus de 80 % de son chiffre d'affaires provient du homard, du crabe des neiges et du concombre de mer.

La campagne 2025-2026 est décevante puisqu'elle se solde par une contraction de 70 % du volume de la pêche par rapport à la saison précédente.

1. LE CONTEXTE GÉNÉRAL

1.1. LA RÉGULATION DE LA PÊCHE

Aux fins de préservation de la ressource halieutique, la filière pêche de Saint-Pierre-et-Miquelon est soumise non seulement à la réglementation dans ses eaux territoriales, mais aussi à divers accords internationaux en vigueur dans la zone Atlantique.

1.1.1. La gestion des ressources dans les eaux territoriales de l'archipel

L'essentiel des pêcheries dans les eaux territoriales de Saint-Pierre-et-Miquelon est encadré par des totaux admissibles de capture (TAC) répartis par le préfet entre les différents armements, suite à l'avis rendu par l'Ifremer (Institut français de recherche pour l'exploitation de la mer). Mais début 2025, le préfet a initié des travaux afin d'aboutir à la création d'une structure animée par les pêcheurs capable de proposer un plan pluriannuel de gestion des quotas et d'en assurer la responsabilité.

En 2025, le TAC de concombre de mer est stable, à 2 260 tonnes comme en 2024, de même que celui de homard qui reste à 39 tonnes.

En revanche, celui de crabe des neiges est fortement revu à la baisse, de 526 à 442 tonnes, en raison de sa raréfaction ces dernières années.

Le TAC de flétan blanc augmente sensiblement, de 147,8 tonnes en 2024 à 154,5 tonnes en 2025. Depuis l'accord conclu avec la France en septembre 2024, le Canada en autorise le débarquement dans ses ports.

Enfin, le TAC de bulots ne change pas (500 tonnes) ; son exportation vers le Canada devrait être possible, l'État ayant mis en place les procédures requises en collaboration avec ses homologues canadiens.

TAC dans les eaux territoriales de Saint-Pierre-et-Miquelon

Évolution

(par espèce en tonnes)	2021	2022	2023	2024	2025	25/24
Crabe des neiges	350	492	526	526	442	-16,0 %
Homard	35	35	35	39	39	+0,0 %
Flétan blanc	150	354	354	148	154	+4,5 %
Bulot	500	500	500	500	500	+0,0 %
Concombre de mer	1820	1820	1860	2 260	2 260	+0,0 %

Source : DTAM

© ledom

1.1.2. L'accord bilatéral franco-canadien

Selon l'accord bilatéral franco-canadien du 2 décembre 1994, les ressources halieutiques de certaines parties des ZEE du Canada et de Saint-Pierre-et-Miquelon sont cotées.

Chaque membre dispose d'un droit d'accès dans la ZEE de l'autre dans le respect

de TAC annuels fixés par un conseil consultatif franco-canadien.

Pour la campagne 2025, les quotas de morue et de pétoncle d'Islande attribués à l'archipel dans la zone 3PS diminuent sensiblement tandis que les autres sont maintenus.

Quotas pour Saint-Pierre-et-Miquelon dans la zone 3PS*

(par espèce en tonnes)						Évolution
	2021	2022	2023	2024	2025	25/24
Morue	210	210	203	242	195	-19,3 %
Sébaste	306	306	306	306	306	+0,0 %
Encornet	442	442	442	442	442	+0,0 %
Plie grise	73	73	73	73	73	+0,0 %
Pétoncle d'Islande	693	693	693	693	554	-20,0 %

Source : DTAM

© ledom

*Dates de campagnes : du 1^{er} avril au 31 mars de l'année suivante

1.1.3. L'OPANO

Instaurée en 1979 afin d'assurer la régulation de la ressource halieutique du nord-ouest de l'Atlantique, l'OPANO (Organisation des pêches de l'Atlantique Nord-Ouest) regroupe le Canada, Cuba, le Danemark (pour les îles Féroé et le Groenland), l'Union européenne, l'Islande, le Japon, la République de Corée, la Norvège, la Fédération de Russie, l'Ukraine et les États-Unis et la France depuis 1996. L'OPANO concerne la majorité des espèces de la zone, hormis quelques-unes (ex : saumon, thon). À l'heure actuelle, la crevette est soumise à un moratoire, les scientifiques estimant la ressource trop faible.

En 2025, la plupart des quotas sont maintenus, hormis ceux de limande à queue jaune (+5 tonnes) et de flétan noir (-4 tonnes).

Les pêcheurs locaux les exploitent via des échanges de quotas d'espèces avec des partenaires étrangers ou des affrètements de navires européens.

Les échanges et les affrètements sont validés par les gouvernements des États membres tandis que la vente de quotas est proscrite par le code rural et de la pêche maritime.

Quotas OPANO attribués à Saint-Pierre-et-Miquelon

(par espèce en tonnes)						Évolution
	2021	2022	2023	2024	2025	25/24
Sébaste	69	69	69	69	69	+0,0 %
Limande à queue jaune	340	340	400	311	316	+16 %
Flétan noir	200	200	184	184	180	-2,4 %
Encornet	453	453	453	453	453	+0,0 %
Merluche blanche	59	59	59	59	59	+0,0 %
Raie	258	258	258	258	258	+0,0 %
Morue	-	-	-	-	19	ns

Source : DTAM

© ledom

1.1.4. La CICTA

La CICTA (Commission internationale pour la conservation des thonidés de l'Atlantique) a été créée en 1996 afin de gérer le stock de thonidés de l'Atlantique. Elle inclut une cinquantaine de pays dont la France depuis 1968. Elle se réunit chaque année pour

fixer les TAC, les quotas par pays ainsi que des mesures d'ordre technique (ex : tailles minimales). En 2025, les quotas de l'année précédente ont été reconduits, à savoir 6,2 tonnes de thon rouge et 80 tonnes d'espadon.

1.2. L'ORGANISATION DU SECTEUR

En 2025, la flottille de l'archipel compte 18 unités dont trois de pêche hauturière. Un nouveau navire, immatriculé en 2024, devrait s'ajouter, une fois son permis de navigation obtenu.

Les autres bateaux relèvent de la pêche artisanale, c'est-à-dire qu'ils n'opèrent pas au-delà des eaux territoriales côtières.

1.3. LES AIDES DU SECTEUR

En 2025, les aides destinées aux pêcheurs de Saint-Pierre-et-Miquelon se répartissent principalement entre celles attribuées par la Collectivité territoriale et celles gérées par l'État via la préfecture et instruites par la DTAM. Une distinction est établie entre les navires selon leur taille : les navires inférieurs à 12 mètres, ceux compris entre 12 et 22 mètres et les navires supérieurs à 22 mètres.

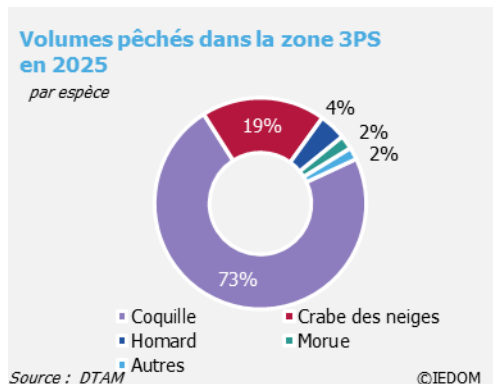
armateurs, à l'acquisition de navires et à la rénovation. Ces aides territoriales sont conçues pour optimiser les quotas attribués aux embarcations.

Au niveau de la Collectivité territoriale, la délibération n° 300 du 20 décembre 2022 du Conseil territorial institue plusieurs dispositifs d'aide visant à soutenir la filière.

Du côté de l'État via la DTAM, le fonds pêche et aquaculture de Saint-Pierre-et-Miquelon, annoncé en novembre 2021, vise à revaloriser le secteur halieutique afin de construire un nouveau modèle durable, équitable et rentable de pêche et d'aquaculture à Saint-Pierre-et-Miquelon. Des ateliers de travail avec les professionnels de la filière de la pêche et de l'aquaculture avaient été organisés en février 2022 afin de permettre le lancement de ce nouveau programme pour l'archipel.

Ces aides comprennent : une aide à la production, à l'achat de carburant pour les

2. LE BILAN DE LA SAISON



Pour la saison de pêche 2025-2026, les quotas pêchés sont concentrés dans la zone 3PS et débarqués à hauteur de 95 % au Canada. Le volume de captures s'effondre par rapport à la campagne précédente, seulement 917 tonnes après 3 041 tonnes, soit - 69,8 %.

Cette chute est imputable à l'absence de concombres de mer qui représentaient 71 % des prises en 2024. Faute d'accord entre les pêcheurs canadiens et les usines de Terre-Neuve sur le prix payé, les armements de Saint-Pierre-et-Miquelon n'ont pu débarquer leur pêche là-bas.

En outre, la raréfaction du crabe des neiges se solde en 2025 par un recul de 61,4 % en glissement annuel du tonnage pêché (141 tonnes après 366 en 2024).

Les pêcheurs tendent donc à se reporter sur la coquille Saint-Jacques, pour laquelle il n'existe pas encore de quota : les prises augmentent significativement, de 219 tonnes en 2024 à 544 tonnes en 2025.

3. L'AQUACULTURE

Encore marginale, l'aquaculture se résume pour l'heure à la mytiliculture, exercée au sein d'une entreprise de Miquelon depuis 2021 et dont la production est destinée au marché local.

Il existe un projet d'algoculture pour lequel une entreprise locale, *Molipa*, a obtenu une concession maritime. Encore au stade de l'expérimentation, elle espère parvenir prochainement à la commercialisation de produits transformés (micro-conserves d'algues).

LE RAPPORT DE L'IGEDD SUR LA STRUCTURATION DE LA PÊCHE À SAINT-PIERRE-ET-MIQUELON

En janvier 2026, l'IGEDD (Inspection générale de l'environnement et du développement durable) a diffusé son rapport sur la structuration de la pêche à Saint-Pierre-et-Miquelon.

Celui-ci part du constat que le potentiel maritime de Saint-Pierre-et-Miquelon est sous-exploité, que le secteur manque d'organisation et que les données scientifiques sont insuffisantes pour assurer une gestion responsable et durable des ressources marines. Il observe également que le contexte socio-économique de l'archipel est difficile : population vieillissante, exode des jeunes, hypertrophie du secteur public qui capte la main d'œuvre, perte de savoir-faire dans les métiers de la mer.

Afin de dynamiser le secteur de la pêche, le rapport préconise de structurer la représentation de la filière, d'optimiser la flotte, de mettre sur pied une industrie locale de transformation et de renforcer le suivi scientifique de la ressource halieutique.



Homards pêchés à Saint-Pierre-et-Miquelon

SECTION 4- L'INDUSTRIE ET L'ARTISANAT

1. L'INDUSTRIE DE TRANSFORMATION ET DE CONDITIONNEMENT DES PRODUITS DE LA PÊCHE

Le marché local demeure restreint puisqu'il se limite principalement aux restaurants et aux épiceries. Par ailleurs, la poissonnerie Patuvel réalise peu de transformation de produits de la mer. Le marché local se compte en quelques dizaines de tonnes de produits finis, la majorité des prises étant destinée à l'exportation.

Parallèlement, malgré la reprise de l'entreprise *Pêcheurs du Nord* par la société d'économie mixte *A Mare Labor*, l'activité des usines de transformation est restée à l'arrêt au cours de l'année 2024. En 2025, l'entreprise n'a pas redémarré et en décembre de la même année, une procédure de licenciement économique a été déposée.

2. L'ARTISANAT

L'artisanat est la première forme d'activité de l'économie locale. En 2025, le nombre d'entreprises artisanales s'élève à 227, soit une hausse de 34 entreprises par rapport à l'année 2024. Les entreprises artisanales représentent plus d'un tiers du tissu entrepreneurial de l'archipel. Leurs principales activités sont la construction et les services.

Elles relèvent majoritairement des secteurs de la construction (33,0 %), des services (30,4 %) et de l'industrie (17,2 %).

Les secteurs du commerce (11,0 %), de l'hébergement-restauration (5,7 %) et du transport-entrepôt (2,6 %) sont plus faiblement représentés.

Le nombre d'entreprises artisanales augmente en 2025 (+17,6 %), avec une hausse marquée du secteur de la construction (+29,3 %) et des services (+23,2 %). Toutefois, il est possible de noter une contraction du secteur des transports et de l'entreposage (-14,3 %).

Les aides des pouvoirs publics à l'artisanat et à la création/reprise d'entreprise

L'année 2025 confirme le maintien des aides aux entreprises disponibles auprès de la Collectivité territoriale et de la Direction de la cohésion sociale, du travail, de l'Emploi et de

la population (DCSTEP). Néanmoins, il convient d'observer que, depuis 2024, il n'existe plus d'aide spécifique au domaine de l'artisanat.

Les aides disponibles auprès de la Collectivité territoriale

La Collectivité territoriale accorde une subvention pour la création d'entreprises d'un montant de 5 000 euros, selon les dispositions de la délibération n° 59-2024 du 20 février 2024.

Elle est composée de deux pans : l'attribution de six chèques conseils pour une valeur totale de 3 000 euros et une dotation plafonnée à 2 000 euros pour les besoins d'investissement de l'entreprise en cohérence avec son activité à venir.

En partenariat avec l'association *Initiative Calvados*, la Collectivité territoriale a mis en place un fonds de prêt d'honneur. Les objectifs sont doubles, d'une part, la volonté de renforcer l'apport personnel des porteurs de projet et, d'autre part, le souhait de leur faciliter l'accès au prêt bancaire.

Cette aide, d'un montant maximal de 25 000 euros par projet, est à taux zéro. Une bonification est également possible pour les projets innovants.

Le prêt doit être obligatoirement couplé à un prêt bancaire professionnel d'au moins le double du montant du prêt d'honneur et un apport personnel du porteur de projet peut être exigé. *BPI France* est le garant de ce prêt. Un délai allant de 24 à 60 mois est prévu pour son remboursement, avec la possibilité d'un différé de six mois pour la première mensualité. Selon la Collectivité territoriale, dans son rapport du Schéma de Développement Stratégique (SDS) pour l'année 2025, sept contacts ont été initiés.

De surcroît, en avril 2025, un dispositif d'avance remboursable à taux zéro, en partenariat avec le réseau *Initiative Calvados*, a été voté en séance officielle (délibération n° 77 du 15 avril 2025). Cette avance constitue une aide pour le porteur de projet et représente une continuité du système de prêt d'honneur. Afin d'être éligible à cette aide, l'entreprise doit au moins avoir trois ans d'activité. Par ailleurs, ces deux dispositifs

Les aides disponibles auprès de la DCSTEP

S'agissant de la DCSTEP, deux aides ont été reconduites : le « pack repreneur » et l'aide au projet initiative-jeune.

Le premier dispositif facilite la transmission et la reprise d'entreprises qui possèdent leur siège social à Saint-Pierre-et-Miquelon. Il se compose d'une première aide financière pour acquérir les compétences nécessaires à l'exercice de l'activité et d'une seconde en lien avec le rachat du fonds de commerce.

Une fois l'entreprise reprise, le dispositif offre des prestations de conseil ou de soutien pendant une période de deux ans, pour un financement allant jusqu'à 5 500 euros. L'aide à la reprise est d'un montant maximal de 30 000 euros et celle pour le financement de la formation est d'un montant maximal de 4 400 euros.

L'aide au projet initiative-jeune est destinée à des jeunes, âgés de 18 à 30 ans, souhaitant créer ou reprendre une entreprise qui possède son siège et son établissement principal à Saint-Pierre-et-Miquelon.

partagent la même enveloppe budgétaire.

En effet, les 200 000 euros alloués au fonds dédié au prêt d'honneur sont également utilisés pour les avances remboursables.

Le montant du prêt peut aller jusqu'à 70 000 euros lorsqu'il s'agit d'une opération de transmission ou de reprise. Il est d'un montant maximal de 30 000 euros lors d'une opération de développement et peut se voir attribuer une enveloppe additionnelle de 5 000 euros pour un projet d'innovation.

Il est important de préciser que, contrairement au prêt d'honneur, l'avance est attribuée à l'entreprise et non à une personne physique. Les durées de remboursement varient selon le type d'opération. Il peut aller de 24 à 60 mois pour les opérations de transmission et reprises. Le délai pour les opérations de développement et d'innovation est compris entre 24 et 48 mois.

L'aide se présente sous la forme d'une subvention financière exonérée de charges sociales et fiscales qui peut atteindre un montant maximal de 9 378 euros. Le versement de cette aide se fait en deux fois, avec un premier versement à hauteur de 80 % du montant de l'aide et le second accordant les 20 % restants.

En 2025, cinq entreprises ont été créées en bénéficiant de cette aide, pour un montant total dépassant 38 000 euros.

De plus, le dispositif « Transmersion », créé en décembre 2025, permet d'assurer une transmission d'entreprise tout en offrant la possibilité au repreneur, situé en dehors de Saint-Pierre-et-Miquelon, de bénéficier d'une immersion dans cette entreprise.

Dans le cadre de la mise en œuvre de ce dispositif, la DCSTEP s'est associée au cabinet Potentiel Conseil, chargé d'identifier d'éventuels repreneurs pour l'entreprise. Une fois la phase d'identification aboutie, les parties peuvent entamer les discussions concernant la cession de l'entreprise. Elles peuvent

s'accorder sur la mise en place d'une période d'immersion pour les repreneurs, période au cours de laquelle ces derniers pourront découvrir l'entreprise en y travaillant. Les négociations ou la période d'essai permettent aux repreneurs de conclure s'ils souhaitent reprendre l'entreprise.

Il convient de préciser que l'accompagnement par la DCSTEP nécessite la réalisation préalable d'une analyse du projet de reprise par un cabinet d'expert-comptable. Cette analyse est le fondement de la décision d'accompagnement du dossier de reprise. Si la DCSTEP décide d'accompagner la reprise, elle finance un peu plus de la moitié des honoraires forfaitaires de « Potentiel Conseil » des phases d'identification et les négociations et/ou la période d'immersion au sein de l'entreprise.

Par conséquent, le cédant a 4 500 euros de reste à charge de frais honoraires forfaitaires pour les deux premières phases et les frais honoraires de cession d'entreprise. Toutefois, ce dispositif est en phase d'expérimentation et n'a pas été utilisé en 2025.

Enfin, afin de favoriser l'investissement auprès des entreprises locales, des avantages fiscaux sont prévus dans le code des impôts de Saint-Pierre-et-Miquelon.

En effet, l'article 103 ter dispose que les contribuables peuvent bénéficier d'une

réduction de leur impôt sur le revenu égale à 20 % des versements faits dans le cadre d'une souscription, en numéraire, au capital initial d'une entreprise. Toutefois, l'entreprise doit respecter différentes conditions énumérées dans l'article, tels que le secteur dans lequel elle exerce son activité ou l'obligation d'être en formation ou de ne pas avoir entamé le processus de commercialisation de ses biens ou services.

Les sociétés peuvent elles aussi obtenir des avantages fiscaux comme en dispose l'article 112 bis du code local des impôts. Les dispositions de cet article rejoignent celles de l'article susmentionné puisque l'entreprise peut déduire le montant total des investissements productifs réalisés sur l'archipel lors de la création ou l'extension d'exploitations à son impôt sur les sociétés ou son régime réel d'imposition. Il convient de préciser, qu'une nouvelle fois, les investissements doivent être effectués dans des secteurs déterminés. Ces secteurs sont identiques à ceux mentionnés dans l'article 103 ter.

Les conditions d'obtention de cette déduction sont similaires à celles de l'article concernant l'investissement des personnes physiques auprès des entreprises. Les différents secteurs visés par les avantages correspondent, en partie, aux priorités du SDS, notamment en ce qui concerne le tourisme, l'agriculture, la pêche, le développement de la stratégie numérique.



Crabes des neiges pêchés à Saint-Pierre-et-Miquelon

SECTION 5- L'ÉNERGIE

En septembre 2025, la Collectivité territoriale a approuvé le projet de modification simplifiée du schéma territorial d'aménagement et d'urbanisme (STAU) afin de favoriser le développement des énergies renouvelables sur l'archipel en autorisant le stockage de l'énergie à proximité des sites de production.

Cette évolution permet à EDF d'envisager l'installation de systèmes de stockage par batteries en cas de mise en place de moyens de production intermittents, dans le respect du plan local d'urbanisme. La réalisation effective de telles installations demeure conditionnée à l'entrée en service de nouvelles capacités de production électrique intermittente.

1. CONTEXTE GÉNÉRAL

1.1. LE CADRE RÉGLEMENTAIRE

La loi n° 2015-992 du 17 août 2015 relative à la transition énergétique pour la croissance verte (LTECV) a fixé des objectifs nationaux de transition énergétique, encourageant un modèle plus participatif.

Pour les départements d'Outre-mer, elle visait l'autonomie énergétique à l'horizon 2030 et 50 % d'énergies renouvelables en 2020. Sa mise en œuvre passe par une programmation pluriannuelle de l'énergie (PPE).

Unique dans l'Hexagone, elle fait l'objet d'une déclinaison locale dans chaque zone non interconnectée (ZNI). La PPE de Saint-Pierre-et-Miquelon (décret n° 2023-915 du 3 octobre 2023) couvre deux périodes, 2019-2023 et 2024- 2028.

Elle s'articule autour de cinq axes : l'efficacité énergétique, le développement des énergies renouvelables, la sécurité de l'approvisionnement, la mobilité et les études d'infrastructures.

La PPE a en outre défini des objectifs chiffrés de réduction de la consommation d'hydrocarbures par rapport à 2015 non atteints en 2025, la production d'électricité étant encore d'origine thermique à 100 %.

En septembre 2025, la Collectivité territoriale a modifié son schéma territorial d'aménagement et d'urbanisme (STAU) pour permettre le développement d'énergies renouvelables et le stockage par batteries, quand une production intermittente sera lancée.

1.2. LES ÉNERGIES RENOUVELABLES IDENTIFIÉES PAR LA PPE

Trois sources d'énergie renouvelable et de récupération ont été identifiées dans la PPE : le réseau de chaleur urbain, la biomasse et le solaire.

Le réseau de chaleur urbain de Saint-Pierre, en place depuis fin 2018, valorise déjà la chaleur du fioul brûlé par la centrale thermique d'EDF. La mise en place d'une filière de biomasse liquide et solide a été envisagée. Mais le bilan 2019-2025 de la PPE a pour l'instant écarté cette piste.

Pour promouvoir l'énergie solaire, EDF a installé à Miquelon un démonstrateur

photovoltaïque d'EDF : il a produit 3 500 kWh en 2025. Le potentiel de pénétration du solaire est estimé à 5 % dans l'archipel. Trois conventions d'accès ont été signées dans l'année pour de petites installations solaires, dont celle de la patinoire.

Huit études ont été prévues pour évaluer le potentiel hydroélectrique, marin et de biomasse de l'archipel.

En revanche, le projet d'interconnexion électrique entre Saint-Pierre et Miquelon devrait être abandonné pour des raisons de coût.

La PPE a également prévu de développer la production électrique à partir de l'énergie éolienne. Mais aucun projet n'a encore été lancé. Pourtant, un schéma territorial de l'éolien, adopté en 2019, avait déjà permis d'évaluer la production possible et d'identifier les zones adaptées, les centrales de Saint-Pierre et Miquelon étant en capacité d'intégrer de l'énergie renouvelable.

Le Contrat de convergence et de transformation État-Collectivité territoriale 2024-2027 a alloué 5,3 millions d'euros à l'énergie, afin de créer un observatoire des énergies, promouvoir la rénovation énergétique et soutenir les projets de parcs éoliens.

LE RÉSEAU DE CHALEUR URBAIN

Un réseau de chaleur est un système de distribution de chaleur produite de façon centralisée, permettant de desservir plusieurs usagers. Il comprend une ou plusieurs unités de production de chaleur, un réseau de distribution primaire dans lequel la chaleur est transportée par un fluide caloporteur (vapeur ou eau chaude), et un ensemble de sous-stations d'échange, à partir desquelles les bâtiments sont desservis par un réseau de distribution secondaire.

Schéma de fonctionnement d'un réseau de chaleur



Source : Ministère de la Transition énergétique, Cerema

À Saint-Pierre-et-Miquelon, le réseau de chauffage urbain, géré par Archipel développement, a été mis en service dans la commune de Saint-Pierre fin 2018. EDF livre de la chaleur qui alimente la chaufferie du réseau de distribution primaire. Cette dernière dispose aussi d'une chaudière d'appoint au fioul en cas de besoin, mais elle est très peu sollicitée. Le réseau alimente actuellement 43 bâtiments, principalement publics, soit l'équivalent d'environ 360 foyers, et peut encore accueillir de nouveaux clients. La centrale EDF de Saint-Pierre fournit en moyenne 12,3 GWh de chaleur au réseau par an depuis 2019 (12,1 GWh en 2025).

2. PRODUCTION ET CONSOMMATION ÉNERGÉTIQUE

2.1. LE POIDS DES HYDROCARBURES

Saint-Pierre-et-Miquelon est dépendant des importations d'hydrocarbures en provenance du Canada pour sa production et sa consommation d'énergie primaire alors que

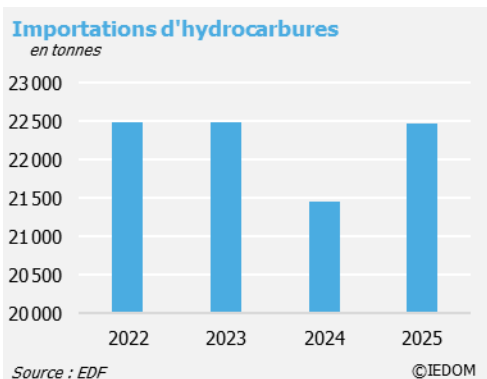
jusqu'en 2014, il y avait aussi une production éolienne à Miquelon, issue d'une dizaine de petites unités correspondant à 600 kW de puissance installée.

La consommation d'hydrocarbures est majoritairement liée à la production d'électricité, au chauffage des habitations (environ 76 % de la consommation totale en 2025), ainsi qu'à la consommation des véhicules, des navires et des foyers. En 2025, les importations de combustibles de l'archipel se sont élevées à 22 476 tonnes, soit une hausse de 4,8 % par rapport à l'année précédente.

L'approvisionnement est assuré par voie maritime à la demande de l'unique importateur de l'archipel, qui assure également le stockage et la distribution. Chaque île dispose de ses propres capacités de stockage.

La mise en exploitation d'un réseau de chaleur urbain à Saint-Pierre fin 2018 a contribué à limiter quelque peu le recours aux hydrocarbures.

En effet, la consommation primaire annuelle de fioul domestique a été réduite d'environ 20 % (70,1 GWh en 2025).



Le climat froid de l'archipel nécessite de chauffer les bâtiments pratiquement toute l'année. Ainsi, le secteur résidentiel-tertiaire représente les deux tiers de la consommation finale énergétique totale du territoire. Le secteur des transports en absorbe également une part non négligeable (32 % en 2025).

Au total, la consommation finale d'énergie s'est établie à 187,6 GWh contre 183,1 GWh en 2024, soit +2,5 %.

Consommation finale d'énergie

(en GWh)

	2015	2024	2025	Évolution 25/24
Consommation finale d'énergie totale	194,5	183,1	187,6	+2,5 %
Résidentiel-tertiaire	125,7	126,8	126,4	-0,3 %
Transport	61,0	55,2	60,2	+9,0 %
Industrie	1,4			
Agriculture-pêche	0,6			
Divers	5,8	1,1	1,1	-6,7 %
Importations de produits pétroliers (en tonnes)		21 449	22 476	+4,8 %

Sources : Préfecture, EDF, S.A.S Louis HARDY

© ledom

2.2. LA RÉGULATION DES PRIX

À Saint-Pierre-et-Miquelon, une caisse de compensation a été mise en place pour stabiliser les prix de l'énergie destinés aux consommateurs. Le tarif de certains produits pétroliers est fixé par arrêté préfectoral et

ajusté selon les variations du taux de change euro/dollar canadien et des cours mondiaux du pétrole. Quand il dépasse le prix d'achat réel, la différence alimente la caisse et quand il est inférieur, la caisse compense la perte.

2.3. VERS UNE MEILLEURE MAÎTRISE DE LA CONSOMMATION ÉNERGÉTIQUE

Le cadre de compensation MDE (2025-2028)

La délibération n° 2024-237 du 19 décembre 2024 de la Commission de régulation de l'énergie (CRE) a renouvelé le cadre de compensation pour la période

2025-2028 et, pour Saint-Pierre-et-Miquelon, a créé un cadre spécifique pour financer les petites actions de maîtrise de la demande en énergie.

Une enveloppe de 1,5 million d'euros au total est prévue par la CRE sur l'ensemble de la période. Elle pourra financer notamment des travaux de rénovation et d'efficacité énergétiques ainsi que des actions de sensibilisation des habitants.

Le Point Info-Énergie (PIE)

Un Point Info-Énergie (PIE) a été créé sur l'archipel suite à la signature en juin 2022 de la convention SARE (service d'accompagnement à la rénovation énergétique) entre la Collectivité territoriale, l'ADEME, le ministère de la Transition énergétique et l'obligé financeur Hellio.

Il est co-piloté par la Collectivité territoriale (Archipel développement) et la DTAM, représentante de l'ADEME, puis de l'Agence nationale de l'habitat depuis 2025.

La DTAM instruit les demandes d'aides des particuliers qui sont financées par EDF et la Collectivité territoriale. En 2025, 123 ménages en ont sollicité (158 en 2024).

Le PIE informe le public sur la rénovation thermique, la maîtrise de l'énergie et les énergies renouvelables, et mène des actions de renforcement des compétences des

La maîtrise de la consommation d'énergie

Depuis 2024, des compteurs communicants sont déployés à Saint-Pierre-et-Miquelon et l'équipement intégral du parc devrait être achevé en 2026. Ils permettent à l'utilisateur de suivre sa consommation au jour le jour, au lieu de tous les deux mois par relevé.

Un projet pilote d'installation de pompes à chaleur a été mené pour réduire la consommation d'énergie.

Par ailleurs, le système d'aide à l'habitat, adopté en juillet 2024, par le Conseil territorial offre des aides majorées pour les projets de performance énergétique, pour les ménages modestes ou lorsque les travaux sont menés par des artisans certifiés.

professionnels.

En juillet 2025, il a organisé, en partenariat avec le lycée professionnel de Saint-Pierre-et-Miquelon, une formation sur l'étanchéité à l'air, l'isolation et la ventilation qui a réuni une dizaine d'entreprises.

La formation de professionnels ainsi que la création d'un label local valorisant les compétences acquises permettront aux bénéficiaires d'aides qui feront appel à ces artisans de bénéficier d'une majoration de 30 % sur certains dispositifs d'accompagnement.

En 2026, le PIE propose des tests d'étanchéité à l'air aux habitants et en assure le suivi de dix maisons pilotes dans le cadre du dispositif d'auto-rénovation énergétique accompagnée.

Sur les quatre sites testés au cours de l'hiver 2023-2024, il a été observé une baisse de 54 % de la consommation énergétique totale, de 9 % de la facture énergétique et de 13 % des émissions de gaz à effet de serre.

À la suite de ce projet, au moins deux pompes à chaleur air-eau ont été installées à Saint-Pierre-et-Miquelon.



Panneaux solaires sur la patinoire de Saint-Pierre © Jaimesp/prod

3. PRODUCTION ET CONSOMMATION ÉLECTRIQUE

La production, la distribution et la commercialisation d'électricité sont assurées par EDF-SEI qui exploite sur chaque île une centrale thermique : la puissance installée est

de 21 MW à Saint-Pierre et de 5,2 MW à Miquelon. Chaque île dispose d'un réseau de distribution entièrement souterrain.

Production et consommation finale d'électricité

(en MWh)

	2015	2024	2025	Évolution 25/24
Puissance électrique installée	26,2	26,2	26,2	+0,0 %
Production nette d'électricité (en MWh)	48 651	47 834	48 040	+0,4 %
Consommation finale d'électricité (en MWh)	44 443	45 891	44 214	-3,7 %
Part des ménages raccordés au réseau (en %)	100%	100%	100%	

Source : EDF

© ledom

Mise en service en 2015, la centrale de Saint-Pierre alimente 90 % des habitants de l'île. Celle de Miquelon doit être rénovée. L'ensemble de ses moteurs seront remplacés courant 2026 et son plancher sera rehaussé pour prévenir le risque de montée des eaux.

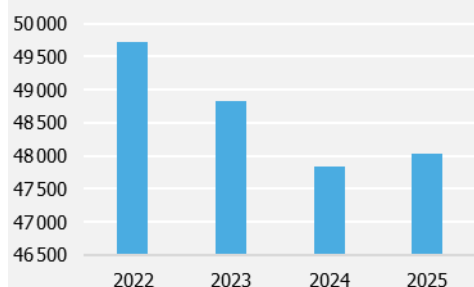
La production nette d'électricité a atteint 48,04 GWh, en hausse de 0,4 % sur l'année. Par ailleurs, la centrale EDF de Saint-Pierre a fourni 12,1 GWh au réseau de chaleur urbain (12,3 GWh en 2024).

Saint-Pierre-et-Miquelon a des coûts de production de l'électricité nettement supérieurs à ceux de l'Hexagone en raison de contraintes spécifiques (petite taille, climat, etc.). Selon la CRE, ils atteignaient 653 euros/MWh en 2023 du fait de la prépondérance de l'usage du fioul contre 347 euros dans l'ensemble des ZNI et 60 euros pour la production du parc nucléaire français.

En 2025, la consommation finale d'électricité, qui est quasi exclusivement absorbée par le résidentiel-tertiaire, a baissé de 3,7 % en glissement annuel (44,2 GWh contre 45,9 GWh en 2024).

Production nette d'électricité

en MWh

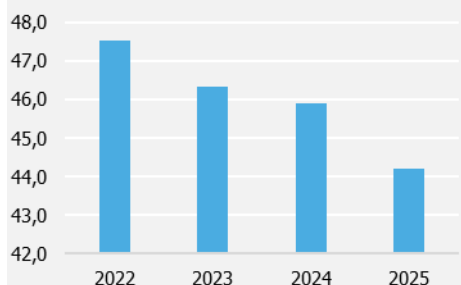


Source : EDF

© IEDOM

Consommation finale d'électricité

en GWh



Source : EDF

© IEDOM

Comme le prévoit l'article L.337-8 du Code de l'énergie, les tarifs réglementés de vente de l'électricité s'appliquent à Saint-Pierre-et-Miquelon. Toutefois, ils s'avèrent insuffisants pour rémunérer la production d'électricité en raison de l'importance des coûts de production. Pour assurer la péréquation tarifaire nationale, l'État accorde une compensation financière dont le montant est calculé par la CRE

SECTION 6- LA GESTION DES DÉCHETS

En juin 2025, plusieurs éco organismes se sont réunis à Saint-Pierre-et-Miquelon et ont identifié les actions prioritaires pour renforcer la gestion des déchets sur l'archipel : soutien au réemploi, développement de la consigne et montée en compétence des structures locales. Chaque éco organisme a présenté son plan d'actions, notamment en matière de prévention qualitative et quantitative, poursuivant le travail engagé en 2024 de structuration des filières de traitement des déchets.

1. LE CADRE GÉNÉRAL

Obligatoire depuis 2015, le schéma territorial de prévention et de gestion des déchets est en cours d'élaboration à Saint-Pierre-et-Miquelon.

Il doit notamment conduire à diminuer la production de déchets, mettre en conformité le territoire avec la réglementation nationale,

améliorer le tri et le recyclage, optimiser les coûts de traitement et structurer la filière.

Lors de la séance du 7 avril 2026 du Conseil territorial, le projet de plan a été diffusé. Il présente un diagnostic détaillé sur la gestion des déchets ainsi qu'un bilan à mi 2025 et propose une planification à six et douze ans.

BILAN DE LA PREVENTION ET DE LA GESTION DES DECHETS

FORCES	FAIBLESSES
Population sensibilisée aux enjeux environnementaux	Gisements de déchets faibles
Performances de tri en termes qualitatif et quantitatif	Tri des déchets peu pratiqué par les producteurs non ménagers
Infrastructures de proximité	Oubli des pratiques de tri dans les résidences de Langlade
Déchèterie à Saint-Pierre	Retard dans la mise en œuvre des filières REP
Organisation en régie avec une polyvalence des agents	Risques sanitaires et environnementaux (brûlage à l'air libre, etc.)
Communication auprès des usagers	Site exigu à Saint-Pierre, bord de mer et saturé
Fiscalité : absence de taxe générale sur les activités polluantes	Risques incendie et de pollution liés au stockage de déchets
	Difficultés de recrutement
	Fort risque de situation monopolistique
	Coût élevé de la gestion des déchets

OPPORTUNITÉS	MENACES STRUCTURELLES
Opération unique sur les VHU pour développer les filières REP	Territoire isolé de petite taille
Implantation en cours de développement des filières REP	Population en baisse et vieillissante
Pourvoi de CITEO sur les papiers et emballages ménagers	Absence de filières locales de valorisation
Déchèterie en cours de construction à Miquelon	Transport maritime de déchets entre les 2 îles non prioritaire
Unité de valorisation des biodéchets en projet à Miquelon	Lourdeurs administratives pour exporter les déchets
Potentiel de valorisation du compost sur Miquelon	Difficultés pour assurer les installations de traitement de déchets
Ouverture d'une route maritime vers l'hexagone	
Aide au fret pour les entreprises pour le transport des déchets	

Source : Collectivité territoriale

© ledom

2. LA COLLECTE DES DÉCHETS

Conformément à la loi, la collecte et le traitement des déchets ménagers incombent aux communes.

La Collectivité territoriale, pour sa part, doit leur mettre à disposition le foncier nécessaire pour le traitement des déchets.

Une convention d'entente entre les deux communes a été signée en 2018, afin d'effectuer le tri des collectes de déchets de Miquelon-Langlade sur le site de Saint-Pierre.

À Saint-Pierre, la collecte des ordures ménagères résiduelles (OMR) et des biodéchets se fait en porte-à-porte.

Des conteneurs d'apport volontaire localisés à différents endroits de l'île accueillent le verre (depuis 2014) et les emballages recyclables (depuis 2016). En septembre 2019, la mairie de Saint-Pierre a inauguré un nouveau centre de tri. À Miquelon, des points d'apport volontaire pour les emballages recyclables ont été installés en 2018.

La déchèterie de Saint-Pierre permet aux habitants de jeter les déchets non collectés par le ramassage habituel tels que le bois, les déchets d'équipements électriques et électroniques (DEEE), les déchets diffus spécifiques (DDS) et les huiles.

Depuis 2018, les polystyrènes et plastiques souples peuvent y être déposés.

Une déchèterie a été construite à Miquelon et devrait ouvrir courant 2026.

En 2025, près de 332 tonnes d'emballages ménagers (plastique, carton, papier, aluminium), 324 tonnes de verre et 257 tonnes de biodéchets ont été collectées à Saint-Pierre. À Miquelon, 2,2 tonnes de carton, 3,2 tonnes de plastique, 27 tonnes de verre ont été collectées et transférés à Saint-Pierre.

Les performances de tri des habitants de l'archipel sont notables, environ 119 kg d'emballages ménagers et de verre triés par personne en moyenne en 2025 (72 kg en France en 2024).

Grâce à la mise en place de ces filières de collecte séparée et de valorisation, les OMR enfouies ou brûlées ont drastiquement diminué à Saint-Pierre, passant de 1 556 tonnes en 2014 à 400 tonnes en 2025.

3. LA VALORISATION DES DÉCHETS

Saint-Pierre-et-Miquelon dispose d'un ensemble de filières de gestion et de valorisation des déchets en évolution rapide. Son insularité, la faiblesse des tonnages et la dépendance à l'exportation des déchets structurent fortement l'organisation de ce service public.

Les filières de traitement locales

Les biodéchets et déchets végétaux sont pris en charge par l'unité de compostage de Saint-Pierre. Toutefois, la commercialisation du compost est suspendue depuis la mi 2023, la commune devant désormais obtenir un agrément spécifique pour sa mise sur le marché.

Le verre recyclé n'est plus utilisé pour les travaux d'assainissement dans le BTP car le stock actuel suffit aux besoins locaux pour plusieurs années. En revanche, une expérimentation est en cours afin d'évaluer la faisabilité d'une valorisation locale, notamment par incorporation en sous couche routière.

De nouvelles filières sont peu à peu déployées. En 2024, la mairie de Saint-Pierre s'est dotée d'une presse pour compacter les véhicules hors d'usage (VHU). Avec l'appui de

l'éco-organisme *Valdélia*, les véhicules sont dépollués, démontés, compactés, puis exportés vers le Canada pour valorisation des métaux ferreux et non ferreux. Le traitement des VHU a débuté par Saint-Pierre en 2024 et s'est poursuivi par Miquelon en 2025. En complément, 311 tonnes de pneus et 75 tonnes de batteries ont été exportées en 2025.

Une filière dédiée aux produits et matériaux de construction a été mise en place en partenariat avec *Valdélia*. Une entreprise locale assure la collecte, le tri et l'expédition vers l'Hexagone. En 2025, 53,17 tonnes de bois et 21,65 tonnes de déchets d'éléments d'ameublement ont été exportées.

Les exportations de déchets

Certains flux de déchets ne peuvent être pris en charge sur place localement et sont envoyés vers le Canada ou l'Hexagone.

Depuis une dizaine d'années, les DEEE, DDS, piles et accumulateurs sont exportés vers l'Hexagone. En 2025, plus de 141 tonnes de DEEE ont été collectées. Depuis 2019, une collaboration avec la Marine nationale permet également l'exportation ponctuelle de déchets spécifiques (médicaments, déchets cytotoxiques, piles, batteries...).

Pour les textiles, il existait auparavant une filière locale de récupération et de tri ; mais depuis l'incendie du centre de tri en 2025,

Les limites de la valorisation

Les déchets non valorisables et non exportés sont brûlés à ciel ouvert lorsque les conditions météorologiques le permettent.

L'enfouissement est très limité en raison de la nature des sols, et la faiblesse des volumes de déchets, environ 6 000 tonnes par an tous flux confondus, ne permet pas d'envisager une l'installation d'une unité d'incinération économiquement viable.

L'incendie du centre de tri en 2025 a par ailleurs interrompu certaines opérations de

ils sont expédiés vers l'Hexagone (70 tonnes en 2025).

Les emballages sont triés localement, puis exportés vers le Canada pour recyclage. Certaines filières restent à structurer, notamment pour les déchets de bricolage, de sport et loisirs, les jouets, les extincteurs ou encore les lingettes.

L'arrivée du *Neoliner Origin* en 2025 a renforcé les capacités d'exportation de l'archipel. En décembre 2025, la commune a embarqué à son bord sept conteneurs de DEEE et deux d'emballages ménagers.

tri, entraînant une augmentation des exportations directes. Par ailleurs, le traitement des déchets amiantés demeure un enjeu non résolu.

Le déplacement du village de Miquelon va générer d'importants volumes de déchets de déconstruction et il faudra étudier les possibilités de réemploi. La création d'une ressourcerie- matériauthèque est envisagée.

4. LE FINANCEMENT ET LA TAXATION

Le financement de la gestion des déchets fait appel à différents acteurs. Les recettes réelles de fonctionnement proviennent en majeure partie du soutien des éco organismes (46 %), de la redevance ordures ménagères (33,6 %), des prestations aux professionnels (14,4 %) ainsi que de l'export des déchets (5,5 %).

Le coût de revient aidé par habitant de la gestion des déchets à Saint-Pierre est de 162,6 euros (230 euros en 2023). Cela est dû à la mise en place d'un nouveau système de financement des déchets à Saint-Pierre-et-Miquelon sur la collecte et le traitement des emballages.

Depuis 2024, les dépenses liées à la collecte et au traitement des emballages font l'objet d'une justification détaillée, et sont prises en charge par l'éco-organisme *CITEO* via un mécanisme d'abondement.

Auparavant, les recettes étaient perçues sur la base des tonnages collectés et traités uniquement, ce qui se révélait insuffisant.

En outre, un accompagnement renforcé par *CITEO* a été acté à partir de 2024 auprès de la mairie de Saint-Pierre pour la gestion des emballages ménagers et papiers graphiques avec, dans un premier temps, un accroissement de la dotation annuelle

accordée jusqu'ici à Saint-Pierre-et-Miquelon de 150 000 à 500 000 euros.

Suite aux délibérations n° 259- 2019 et n° 260-2019 de décembre 2019, plusieurs produits en matière plastique à usage unique sont soumis à une surtaxation à l'importation de 100 % (ou 80 % si le produit est originaire de l'Union européenne) depuis le 1^{er} janvier 2020. Les voyageurs qui importent ces produits sont aussi soumis à cette taxation.

Dans les années à venir, la structuration de la filière de traitement des déchets devrait

se poursuivre. Le Contrat de convergence et de transformation 2024-2027 comporte une thématique sur l'eau, l'assainissement et la gestion des déchets.

D'un montant de 3,9 millions d'euros pour l'ensemble de la période, celui-ci vise notamment à financer la réalisation d'études pour accompagner le développement de filières de valorisation, l'aménagement de la station de tri et de valorisation des déchets à Miquelon et la mise en œuvre des filières REP.



Construction des stations de refolement des eaux usées à Saint-Pierre © Jaimespm'prod

SECTION 7 - LA CONSTRUCTION ET LES TRAVAUX PUBLICS

L'activité du secteur de la construction, en particulier dans le cadre de la commande publique, est soutenue par deux opérations d'envergure : la relocalisation du village de Miquelon et les travaux du centre Georges Gaspard, chacun correspondant à un marché d'un montant supérieur à quatre millions d'euros.

Plusieurs grands chantiers ont été annoncés en 2026 : la construction d'une nouvelle clinique vétérinaire et d'une résidence pour personnes âgées.

1. APERÇU STRUCTUREL

Le secteur de la construction est largement soutenu par la commande publique. Il occupe une place importante dans l'économie locale, malgré la limitation des travaux en extérieur pendant la saison hivernale, qui peut durer jusqu'à cinq mois. Le secteur emploie 6,9 % de la population active en 2025.

2. L'ACTIVITÉ DU SECTEUR

2.1. APERÇU CONJONCTUREL

En 2025, l'activité du secteur du BTP est marquée par la phase de viabilisation des parcelles pour la relocalisation du village de Miquelon, les travaux au centre Georges Gaspard ainsi que les opérations nécessaires liées à la démolition de l'ancien hôpital de Saint- Pierre.

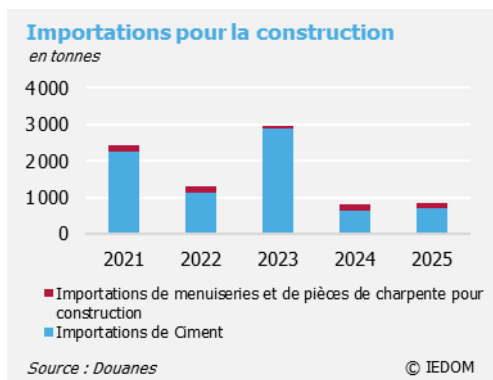
D'autres projets, de moindre envergure, ont contribué à l'activité du secteur du BTP, tels que les travaux sur les réseaux d'eau de la zone Colbert Fauvette.

En 2025, les importations de ciment ont augmenté de 10,3 % (701 tonnes contre 636 en 2024) et celles de menuiserie ont reculé de 0,8 % (156 tonnes contre 157 en 2024).

2.2. LES GRANDS CHANTIERS

Les principaux chantiers de 2025 sur l'archipel

La commande publique à destination du secteur de la construction totalise 27,7 millions d'euros en 2025, contre 22,8 millions en moyenne par an sur les cinq dernières années. Lors de l'observatoire de la commande publique d'avril 2026, les montants investis par les différents acteurs ont été précisés.



La Collectivité territoriale a engagé 8,2 millions d'euros (contre 61,3 millions d'euros annoncés). La moitié a été consacrée aux travaux de modernisation du centre Georges Gaspard. Par ailleurs, la Collectivité a également engagé d'importants travaux d'enrobés.

L'État a investi 9 millions d'euros (contre 15,4 millions annoncés). Parmi les projets financés, la déconstruction et le désamiantage de l'ancien hôpital ont été entrepris pour 3,56 millions d'euros.

Par ailleurs, la mairie de Saint-Pierre a réalisé des travaux publics d'un montant total de 3,1 millions d'euros (contre 7,5 millions d'euros annoncés). Le principal chantier a été les travaux sur les réseaux d'eaux usées et d'eau potable dans la zone Colbert Fauvette.

Enfin, le montant total des marchés publics réalisés par la commune de Miquelon s'établit à 7,4 millions d'euros (contre 8,8 millions initialement annoncés).

Les chantiers prévus pour 2026

Pour les années à venir, plusieurs chantiers structurants sont prévus par les pouvoirs publics et ont été programmés notamment dans les plans de développement du territoire de la Collectivité territoriale et de l'État au travers du Contrat de convergence et de transformation 2024-2027 et dans les plans d'investissement des mairies.

L'observatoire de la commande publique de 2026 détaille les investissements futurs prévus. Dans le cadre du Contrat de convergence et de transformation, l'État a prévu d'allouer 10 millions d'euros à des travaux de renouvellement des infrastructures et des ouvrages portuaires de Miquelon.

Par ailleurs, la Collectivité prévoit d'engager les travaux de rénovation et de transformation d'un ancien local commercial en vue d'y implanter une nouvelle clinique vétérinaire.

Par ailleurs, la mairie de Saint-Pierre continue d'avancer dans la réalisation de la nouvelle résidence pour personnes âgées, avec le démarrage des phases 2 et 3. Dans le même

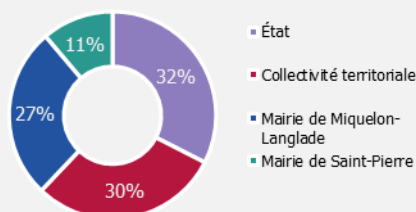
Parmi ces opérations, la relocalisation du village constitue le principal chantier structurant du territoire. La construction de la déchetterie a également été un chantier important pour la commune.

En 2025, plusieurs chantiers engagés les années précédentes se poursuivent. C'est notamment le cas de la déconstruction de l'ancienne usine EDF. Engagé en 2023, ce projet de démantèlement d'envergure s'étendrait sur une période de huit à dix ans, avec pour objectif final la remise en état naturel du site.

temps, le réaménagement et la réhabilitation de la ligne de tri de la déchetterie figurent parmi les opérations majeures financées par la collectivité.

La mairie de Miquelon, quant à elle, poursuit le projet de relocalisation du village. Deux nouvelles installations devraient être construites : une station de traitement des eaux usées et une station de défense extérieure contre les incendies.

Marchés signés en 2025
par donneur d'ordre



Source : Observatoire de la commande publique © IEDOM

2.3. LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE

Un enjeu à Saint-Pierre-et-Miquelon

La réduction des consommations énergétiques des bâtiments est un enjeu majeur à Saint-Pierre-et-Miquelon alors que la construction de logements est encore largement réalisée à travers l'auto-construction, avec une qualité du bâti très disparate.

L'ossature bois des logements, propre à l'archipel, apparaît souvent faiblement performante énergétiquement lorsque la construction a été réalisée avant 1990 et qu'aucune rénovation n'a été entreprise depuis.

Selon une étude réalisée par le cabinet Enertech en 2023, ce type de bâti présente ainsi une déperdition thermique rapportée à la surface habitable presque deux fois plus élevée que les habitations construites après 1990 à partir d'un système de coffrage isolant. Les travaux de rénovation énergétique s'apparentent alors comme étant une des seules solutions

L'utilisation modérée des aides en 2025

Depuis la refonte du système d'aides pour la rénovation énergétique, le montant total des aides attribué a augmenté de 40 % pour l'année 2025. De plus, la DTAM a traité plus de 240 dossiers de demandes d'aides à l'habitat, dont 52 pour des demandes d'aides à la rénovation énergétique. Le montant total consommé est de près de 390 000 euros. Les demandes d'aides destinées à l'amélioration de la performance énergétique des bâtiments restent limitées, ne représentant qu'environ un quart des sollicitations, malgré des besoins importants au sein du parc bâti de l'archipel.

Par exemple, l'aide dédiée à l'isolation des logements n'a été attribuée qu'à sept dossiers. Ce niveau demeure en deçà des objectifs fixés par la Programmation pluriannuelle de l'énergie pour la période 2019- 2028, présentée par la Collectivité territoriale, qui prévoyait la réalisation d'environ cinquante rénovations thermiques par an.

viables pour limiter l'impact économique de la consommation énergétique dans le budget des ménages et réduire les émissions de gaz à effet de serre.

Comme cela a été soutenu dans la section relative à l'énergie, une refonte du système d'aide à la rénovation énergétique est intervenue en 2024 pour accélérer les travaux d'efficacité énergétique dans l'archipel, mais également pour redynamiser l'attractivité des aides à la rénovation énergétique.

Depuis 2024, différentes aides sont proposées et concernent l'isolation des logements, l'acquisition de dispositifs améliorants la performance et le confort des logements. Pour la période 2024-2027, le Programme Territorial de l'Habitat (PTH) prévoit une enveloppe de trois millions d'euros afin de financer différents pans de la politique locale du logement, dont les aides à l'habitat.

Par ailleurs, l'accord cadre pluriannuel relatif à la maîtrise de la demande en électricité sur la période 2024-2027 anticipait le dépôt d'une trentaine de dossiers annuels pour ce dispositif, assortis d'une aide moyenne de 7 000 euros par dossier. Les réalisations observées apparaissent ainsi inférieures aux prévisions établies.

Les aides concernant l'acquisition de fenêtre améliorant l'isolation et l'aide pour l'acquisition d'un poêle ont été accordées respectivement 20 et 25 fois. Ces chiffres correspondent aux estimations contenues dans l'accord-cadre puisqu'il avait été évalué qu'environ 26 dossiers pour les poêles seraient déposés et 15 pour les fenêtres.

De plus, au cours de la période 2023- 2030, la Collectivité territoriale a fixé, au travers de son PTH, l'objectif d'améliorer la performance énergétique de 14 logements sur la période couverte par le plan.

3. LE LOGEMENT

LE DISPOSITIF D'AIDES À L'HABITAT À SAINT-PIERRE-ET-MIQUELON

La politique du logement de la Collectivité territoriale se compose en grande partie d'aides à l'acquisition ou à la rénovation. En mai 2025, la préfecture, la Collectivité territoriale et EDF ont élaboré un livret regroupant les aides à l'habitat disponibles à Saint-Pierre-et-Miquelon ainsi que leurs conditions et montants. Les aides disponibles sont les suivantes : l'aide à l'acquisition des logements anciens, les différentes aides à la rénovation énergétique, l'aide à la réhabilitation de logement ancien, celle relative au maintien à domicile des personnes en perte d'autonomie ou/et de lutte contre la précarité des logements et celle pour les logements en clapboard et bardeaux bois.

3.1. LES CARACTÉRISTIQUES DE L'HABITAT

Un parc immobilier propre à l'archipel

Le logement représente également un enjeu majeur pour l'archipel. Les difficultés pour se loger apparaissent aujourd'hui comme un frein à l'attractivité du territoire.

Selon le dernier recensement réalisé par l'Insee en 2022, le parc immobilier de l'archipel est constitué de 3 416 logements, dont 2 693 résidences principales et 552 résidences secondaires et logements occasionnels.

Le parc immobilier de l'archipel est constitué en majeure partie d'habitations achevées d'être construites avant 1991 (62,9 %).

De 2012 à 2022, le nombre de résidences principales dans l'archipel a augmenté de 3,4 %, malgré une diminution de 4,1 % de la population totale. La croissance du parc immobilier de Saint-Pierre-et-Miquelon s'explique par la hausse du nombre de ménages dans le territoire, consécutive au phénomène de décohabitation. En outre, le marché immobilier local est marqué par une volonté historique d'accès rapide à la propriété. En 2022, 74,8 % des ménages sont ainsi propriétaires dans l'archipel contre 57,5 % en France hors Mayotte.

L'habitat individuel demeure le premier type de logement, les maisons représentant 81,9 % des résidences principales.

Malgré la diminution de la taille des ménages, le parc immobilier des résidences principales de l'archipel reste majoritairement composé de logements de cinq pièces ou plus (70,0 % en 2022). 6,8 % des logements ont au maximum deux pièces (18,8 % au niveau national). Parallèlement, la taille moyenne des ménages a diminué de 2,43 personnes en 2008 à 2,16 en 2022.

Divers financements sont prévus et mis en place pour apporter des réponses à la question du logement. Le Contrat de convergence et de transformation prévoit d'allouer 8,5 millions pour le financement d'une nouvelle offre de logements, privés ou sociaux. Ce montant intègre le dispositif d'aide nommé « logement locatif aidé » de la Collectivité territoriale de 3,8 millions d'euros pour la création de logements locatifs à loyer encadré dans le but de renforcer l'accessibilité au logement pour les foyers dont les revenus ne dépassent pas certains seuils (voir infra sur le logement social).

Les projets de construction de nouveaux logements

Dans le cadre du PTH de 2023, il est prévu que 96 nouveaux logements soient construits d'ici 2030, dont 77 à Saint-Pierre. La réévaluation triennale du PTH et le bilan de mi-

parcours, tous deux prévus pour l'année 2026, permettront d'apprécier la réalisation de cet objectif.

Quelques parcelles, disponibles dans le quartier des Graves, pourraient permettre de développer l'offre locative, comme cela a été évoqué dans le projet de modification du STAU publié en novembre 2025. Huit terrains mixtes et sept terrains économiques sont encore proposés à la vente. Les terrains mixtes sont des terrains vendus par lot devant respecter certaines conditions. Il est nécessaire d'y construire une offre locative. Cette location peut être accompagnée d'une résidence principale non louée. Les terrains économiques ont, quant à eux, vocation à accueillir des constructions possédant un espace commercial au rez-de-chaussée et des logements aux étages.

De surcroît, selon les dernières données disponibles, la hausse du coût des matériaux se poursuit en 2025, comme cela avait pu être observé ces six dernières années. Cela a pour effet d'augmenter le prix de la construction.

Le besoin croissant de locations sur l'archipel

Malgré une inclination forte à l'accession à la propriété, la demande de biens en location existe, renforcée en période estivale par l'arrivée de travailleurs saisonniers. Dans ce contexte, l'offre de logement à la location apparaît insuffisamment développée. Cela a été notamment repris dans le PTH qui fixe comme objectif le développement du parc locatif. Ce développement doit s'assurer que le parc soit équilibré et qu'il favorise l'accès au logement social et intermédiaire.

3.2. LE FINANCEMENT DE L'HABITAT

En 2025, le déploiement des aides au logement proposées par la CPS, telles que l'allocation de logement à caractère social et l'allocation de logement à caractère familial s'est poursuivi. Conformément au décret n° 2021-1750 du 21 décembre 2021 relatif aux aides personnelles au logement à Saint-Pierre-et-Miquelon, le versement du droit calculé est passé de 62,5 % en 2023 à 87,5 % en 2025 pour atteindre 100 % en 2026.

Le financement de l'habitat a longtemps été principalement assuré par la Coopérative

La poursuite de cette hausse s'explique, en partie, par l'actualité géopolitique et les tensions qui en découlent. Au-delà de cette inflation, le dynamisme de la demande consécutive à la progression du nombre de ménages et l'insuffisance de l'offre ou la décorrélation de l'offre face à la qualité du bâti a tiré les prix du logement à la hausse. Toutefois, cette hausse pourrait perdurer en 2026 compte tenu des tensions géopolitiques.

De plus, compte tenu des conditions climatiques de l'archipel, le coût de l'énergie ainsi que le coût d'entretien (réfection des toitures ou des façades, travaux d'isolation...) sont des éléments importants qui doivent être intégrés au coût global du logement et qui pèsent d'autant plus dans le budget des ménages que la surface des logements est importante.

Selon l'Insee, 19,5 % des résidences principales sont louées en 2022, soit 525 logements. En France hors Mayotte, cette part s'élève à 40,3 %. Ce déséquilibre se traduit dans l'évolution du prix des loyers à Saint-Pierre-et-Miquelon. En 2025, les loyers ont progressé de 3,08 %, selon l'indice des prix à la consommation publié par la préfecture, contre une hausse de 0,79 % dans l'Hexagone pour la même année.

immobilière de Saint-Pierre-et-Miquelon (CISPM). Créée en 1949, à l'initiative du conseil général de la Caisse centrale de la France d'Outre-mer (devenue AFD), l'objet social de la CISPM est, entre autres, de favoriser l'accès à la propriété des résidents de l'archipel, notamment des foyers à faibles revenus, écartés des canaux de financement bancaires classiques.

Par la suite, les banques commerciales locales et extérieures s'y sont intéressées, surtout après l'extension des plans et comptes

d'épargne-logement à l'archipel en 1995.

Ces produits sont proposés localement par les deux établissements installés à Saint-Pierre-et-Miquelon, la Caisse d'épargne Île-de-France et la Caisse d'épargne Provence-Alpes-Corse.

Les établissements de crédit installés localement assurent désormais la quasi-totalité du financement de l'habitat pour les ménages (89,42 % au 31 décembre 2025). Le secteur

3.3. LE LOGEMENT SOCIAL

Les caractéristiques du parc social

L'archipel compte 124 logements sociaux à la fin de l'année 2025, dont 10 à Miquelon. Ce chiffre n'a pas changé depuis 2023 malgré l'ambition du PTH construire, au minimum, 29 logements sociaux sur la période 2023-2030. Il avait été envisagé qu'au moins cinq logements conventionnés seraient construits au bout de trois ans, lors de l'établissement du bilan de mi-parcours du PTH en 2026.

En l'absence de bailleur social agréé à Saint-Pierre-et-Miquelon, la gestion administrative des logements sociaux est assurée par le centre communal d'action sociale (CCAS) pour les logements sociaux appartenant à la commune de Saint-Pierre (76 logements) et par la CISPM pour les logements sociaux appartenant à la Collectivité territoriale (38 logements).

La CISPM gère 38 de ces logements pour le compte du Conseil territorial, dont 6 à destination des jeunes, accessibles sous conditions de ressources en fonction du statut matrimonial. La mairie de Saint-Pierre gère au total 76 logements dont 11 logements sociaux et 5 studios pour célibataires ou couples (attributions soumises à des conditions d'âge et de ressources, le plafond de revenu étant fixé à 2 000 euros). Cette dernière propose également 50 logements pour personnes

du logement occupe une place prépondérante dans leur activité prêteuse puisque l'encours des crédits à l'habitat à destination des ménages représente 53 % de leur encours total fin 2025 (41 % dans l'Hexagone).

L'encours de crédits à l'habitat à destination des ménages accordés par les établissements installés localement augmente de 1,6 % en 2025 (+0,3 % en 2024).

âgées (à partir de 65 ans) et dispose de 10 logements dits « jeunes coopérateurs », réservés aux ménages faisant construire leur résidence principale.

Le parc social, caractérisé par une rotation faible, apparaît peu adapté à l'hétérogénéité des besoins. Certains occupants auraient besoin d'un logement d'urgence. D'autres locataires préféreraient une aide financière leur permettant d'accéder à un logement intermédiaire du parc locatif privé.

Afin de répondre à ce besoin, la CISPM a mis en exploitation en 2014 l'immeuble du *Pain de sucre* qui comporte une dizaine de logements pour des ménages à revenus intermédiaires. L'accès à la location s'y fait sous conditions d'âge et de ressources. La CISPM inscrit ces locataires dans un projet de « Parcours logement » qui doit leur permettre de constituer une épargne afin de devenir propriétaires d'un autre logement à moyen terme.

Ainsi, le parc locatif social loge 4,6 % des ménages de l'archipel, contre 16 % dans l'Hexagone en 2022. Le nombre de logements sociaux disponibles est insuffisant au regard de la demande.

Les problèmes liés à la gestion partagée du parc social

Le partage de la gestion du parc social de l'île de Saint-Pierre entre la CISPM et le

CCAS, alors qu'il n'y a qu'environ 5 100 habitants, ne facilite pas la bonne connaissance des prestations proposées pour les potentiels bénéficiaires.

De fait, la politique en matière d'attribution des logements est différente entre les deux organismes et les loyers proposés diffèrent également d'un acteur à l'autre. Par exemple, les logements sociaux gérés par le CCAS (à l'exception de ceux réservés aux personnes âgées et aux jeunes générations) ont des loyers plafonnés à 25 % des revenus du locataire tandis que la CISPM propose des loyers charges comprises autour de 7 euros le mètre carré pour le même type de bien.

L'absence d'organisme de logement social agréé et le statut de collectivité d'Outre-mer complexifient l'accès du territoire aux financements publics dans le cadre d'opérations de construction et de réhabilitation de logements locatifs sociaux. Contrairement aux DROM, Saint-Pierre-et-Miquelon ne bénéficie pas régulièrement des

prêts bonifiés de la Banque des territoires et des subventions de l'État, notamment via la ligne budgétaire unique (LBU). Le territoire est en revanche éligible au dispositif de défiscalisation en faveur des investissements dans le secteur du logement locatif (loi Girardin).

Le souhait de disposer d'un unique opérateur gérant le parc social a été exprimé dans le PTH. Le 1^{er} juin 2026, un appel à projet a été publié afin d'identifier un porteur de projet qui permettra le déploiement de cette agence immobilière. Il est prévu que l'agence s'occupe des ventes de biens, de la gestion des locations ainsi que le développement de différentes missions annexes. La Collectivité territoriale, qui est à l'initiative du lancement de l'appel de projet, prévoit d'accorder une subvention pour soutenir la création et le lancement de l'agence. Cette subvention pourra représenter jusqu'à 50 % du budget prévisionnel du projet.

Les projets de construction entrepris par la Collectivité

Dans le cadre du Programme territorial de l'habitat (PTH), la Collectivité territoriale a mis en place un dispositif de "logements locatifs aidés" afin de développer l'offre locative privée abordable. Cette aide vise à soutenir la création de nouveaux logements, elle s'étendra jusqu'à la fin de l'année 2027. Par ce dispositif, la Collectivité entend améliorer l'attractivité du territoire en facilitant à la fois le maintien des ménages en place, l'accueil de nouveaux habitants et le retour des étudiants. Sur la période 2024-2027, la Collectivité prévoit une enveloppe de trois millions d'euros, enveloppe citée précédemment, dont une partie financera la création ou la réhabilitation de près de 40 logements locatifs aidés accessibles.

Ces logements aidés et à loyer plafonné, de typologie allant du studio au T3, seront réservés aux personnes à revenus modestes sous conditions de ressources. Le taux d'aide est fixé à 55 % de la dépense

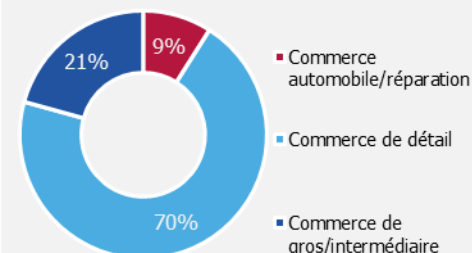
subventionnable (dans la limite des plafonds mentionnés dans le règlement susvisé). De plus, afin de contribuer à la diminution de la consommation énergétique mais également de lutter contre la précarité énergétique, les opérations de constructions devront intégrer un certain nombre de critères liés à la performance énergétique. Une commission ad hoc est en charge d'évaluer l'éligibilité des projets.

En 2025, la Collectivité territoriale a soutenu trois projets dans le cadre de ce dispositif. La construction de 17 nouveaux logements de type T3, conformes aux normes de performance énergétique et d'accessibilité, a été engagée. De plus, la Collectivité a fait le choix, en 2025, de favoriser la construction de logements locatifs aidés de petites surfaces (typologies T1 et T2). De nouvelles conventions pourraient être signées d'ici la fin de l'année 2026, de nombreux porteurs de projet s'étant rapprochés de la Collectivité

SECTION 8 – LE COMMERCE

Malgré les nombreuses difficultés logistiques auxquelles sont confrontés les commerçants de l'archipel, le secteur représente 18,4 % du tissu économique de Saint-Pierre-et-Miquelon en 2025 avec 111 entreprises commerciales recensées contre 105 l'année précédente.

Répartition des entreprises commerciales par secteur en 2025



Source : CACIMA

©IEDOM

Parmi celles-ci, 78 ont une activité de commerce de détail en 2025 ; les autres sont partagées entre le commerce de gros et commerce intermédiaire (23) et commerce et réparation automobile (10).

Le tissu commercial de l'archipel se compose essentiellement de magasins de petite surface, principalement orientés vers l'alimentaire et l'habillement (qui représentent 47 % du total des commerces de détail), auxquels s'ajoutent quelques commerces de plus de 400 mètres carrés.

Aucune enseigne nationale de grande distribution n'est installée localement, mais certains grossistes et détaillants ont mis en place des accords avec des centrales d'achat françaises ou canadiennes. Depuis février 2021, le seul centre commercial de l'archipel a noué un partenariat avec la coopérative de commerçants indépendants Super U.

Les commerces de l'archipel doivent faire face à de nombreuses difficultés : étroitesse du marché, enclavement du territoire, concurrence de la vente par correspondance, achats directs sur le marché canadien, nécessité de stocker certains produits en hiver, paiement des taxes à la réception des produits sur le territoire (bien que de nombreuses entreprises bénéficient d'un délai de paiement de 60 jours auprès de l'administration des douanes), etc.

Par ailleurs, la gestion des stocks est rendue difficile par l'éloignement des sources d'approvisionnement et par la durée du transport qui s'est allongée au cours des dernières années. Cela est dû à l'accroissement du nombre d'escales, entre le port de départ et le port d'arrivée, des navires livrant les marchandises depuis l'Europe ces dernières années. Par conséquent, la marge de manœuvre et les délais de vente des produits périssables des commerçants de l'archipel sont réduits.

SECTION 9 – LE TOURISME

L'année 2025 a enregistré un pic de la fréquentation touristique hors croisiéristes, avec 11 865 entrées de visiteurs étrangers recensées, soit une augmentation de 15,2 % par voie maritime et de 20,9 % par voie aérienne.

1. APERÇU STRUCTUREL

À l'instar du schéma de développement stratégique 2015-2020, celui de 2021-2025 place le tourisme durable au centre de la politique de diversification de l'activité de Saint-Pierre-et-Miquelon. Pour cela, la Collectivité territoriale a élaboré un plan d'actions touristique 2016-2023, prolongé jusqu'en 2031 par la délibération n° 279 du 19 décembre 2023. Il décline sept axes principaux, parmi lesquels l'amélioration des infrastructures touristiques et de l'accueil, le renforcement de l'image du territoire et l'adaptation du marketing en fonction des différents marchés émetteurs de tourisme.

On estime que le secteur du tourisme au sens large, incluant l'hôtellerie et la restauration, les activités culturelles, l'artisanat ainsi que le transport, occupe un peu moins d'un actif sur dix. À elle seule, l'hôtellerie-restauration représente 8 % des offres

d'emploi et 2,4 % de l'encours total des crédits déclarés au Service central des risques de la Banque de France.

La marque « Saint-Pierre-et-Miquelon, des îles d'exception » lancée en 2016 pour promouvoir la destination, rassemble 65 partenaires fin 2025. Cependant, en dépit des efforts déployés pour améliorer la visibilité l'archipel et l'intégrer dans les circuits touristiques, plusieurs facteurs continuent de peser sur le développement du secteur.

Outre le manque de capacités d'hébergement en saison estivale, le secteur du tourisme peine à recruter et souffre des pénuries de personnel. En mars 2025, l'archipel s'est mobilisé dans le cadre de la semaine des métiers du tourisme pour présenter les filières et attirer de nouvelles recrues.

2. L'ACTIVITÉ DU SECTEUR

Une fréquentation touristique en baisse en 2025

Depuis la reprise post-Covid en 2022, la fréquentation touristique progresse sans discontinuer. Mais en 2025, elle a baissé de 8,7 % (21 654 visiteurs hors Français contre

23 705 en 2024). Ce recul est imputable à la croisière qui, après un cru 2024 exceptionnel, enregistre une baisse de 27,6 % (9 789 passagers contre 13 522).

Évolution de la fréquentation touristique par type

Évolution

	2021	2022	2023	2024	2025	25/24
Touristes d'agrément ou affinitaires dont :	522	11978	13 754	23 667	21555	-8,9 %
• Croisiéristes	0	4 650	4 042	13 522	9 789	-27,6 %
• Plaisanciers	20	160	181	187	220	+17,6 %
• Autres	502	7 168	9 531	9 958	11546	+15,9 %
Touristes d'affaires	15	21	76	38	99	+160,5 %
Total	537	11 999	13 830	23 705	21 654	-8,7 %

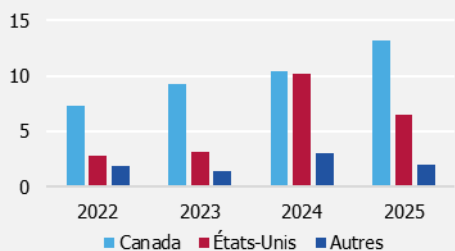
Source : Police aux frontières

© ledom

Les autres touristes étrangers, en revanche, ont afflué à Saint-Pierre-et-Miquelon (+16,5 % en glissement annuel).

Fréquentation touristique par pays de provenance*

nombre de touristes en milliers



Source : Police aux frontières *(hors France) ©IEDOM

Le marché canadien est le premier client du tourisme de l'archipel du fait de sa proximité géographique ainsi que des liens historiques et culturels avec ses communautés francophones.

En 2025, il augmente de 26,4 %

Des liaisons maritimes et aériennes cruciales pour le tourisme

Lancée en mai 2018 par la Collectivité territoriale, la ligne maritime régulière entre Fortune (Terre-Neuve) et Saint-Pierre-et-Miquelon est opérée par deux ferries et amène plus des trois quarts des touristes étrangers (hors croisière). Depuis 2022, le nombre de ses usagers s'est accru de 16 % en moyenne par an. En 2025, 9 013 touristes étrangers l'ont empruntée.

Elle est toutefois soumise aux aléas climatiques et à l'écart des grands centres urbains. En effet, le port de Fortune est à quatre heures de route de St John's, la principale ville de Terre-Neuve.

(13 224 touristes contre 10 460 en 2024) et représente 61 % de la fréquentation touristique totale.

Les Américains sont en deuxième position (30 % du total en 2025). Ils proviennent majoritairement de la côte Est des États-Unis et voyagent principalement dans le cadre de croisières (84 %). Au total, 6 458 visiteurs ont été recensés, soit une baisse de 37 % par rapport à 2024, liée au recul des croisières. En revanche, hors croisières, leur fréquentation progresse de 37,5 %, atteignant 1 045 touristes.

Comme les Américains, les touristes d'autres nationalités, qui arrivent à Saint-Pierre-et-Miquelon le plus souvent en croisière (7 personnes sur 10), ont été plus rares en 2025, -35 % en glissement annuel (1 972 personnes contre 3 047 en 2024).

En 2025, la durée moyenne des séjours des touristes est estimée à deux ou trois jours.

Le renforcement des liaisons aériennes est donc également un facteur important pour le développement du tourisme à Saint-Pierre-et-Miquelon. Instaurés en 2018, les vols directs estivaux de Air Saint-Pierre vers Paris facilitent l'accès des voyageurs européens et français au territoire.

Il en va de même pour ceux de la compagnie canadienne low cost Westjet, qui a repris ses liaisons directes avec l'Europe depuis 2025. Elle propose, sur près de six mois dans l'année, des vols Saint John's (Terre-Neuve)-Londres et Halifax-Paris.

Évolution de la fréquentation touristique par voie d'arrivée (hors croisière)

Évolution

	2021	2022	2023	2024	2025	25/24
Voie maritime	197	5 827	7 860	7 825	9 013	+15,2 %
Voie aérienne	340	1 522	1 928	2 358	2 852	+20,9 %
Total	537	7 349	9 788	10 183	11 865	+16,5 %

Source : Police aux frontières

© ledom

Des activités touristiques fondées sur le patrimoine naturel et culturel

Parmi les sites culturels du territoire, la Maison de la nature et de l'environnement (MNE) de Miquelon présente la faune, la flore, la géologie et la géographie de l'archipel.

Quant au musée national de l'Arche de Saint-Pierre, consacré à l'histoire et au patrimoine de l'archipel, il est fermé pour cause de travaux depuis 2024.

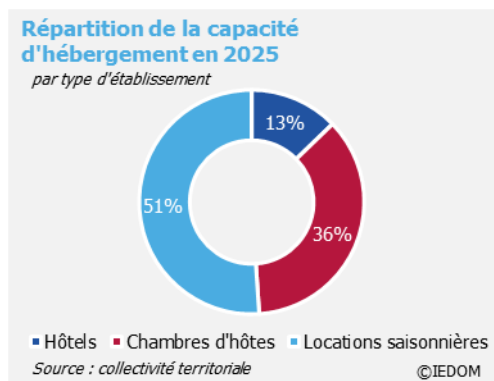
La période estivale est ponctuée d'événements qui attirent chaque année nombre d'amateurs, locaux et étrangers, tels que la course des 25 kilomètres de Miquelon en juin, le festival des produits de la mer à Miquelon, la fête basque à Saint-Pierre en août ou encore le festival de musique du Dunefest à Langlade (annulé en 2025).

3. LE TOURISME DE SÉJOUR

Le parc d'hébergements touristiques en 2025

En 2025, l'archipel compte 47 établissements d'hébergement, dont 39 à Saint-Pierre et l'île aux Marins et 8 à Miquelon. Il s'agit surtout de chambres d'hôtes et de locations saisonnières. L'archipel ne compte que 6 hôtels et auberges, parmi lesquels deux 3 étoiles et un 4 étoiles, ouvert en 2021 à Saint-Pierre. Il est doté de 14 chambres, d'un spa, d'un centre de fitness, d'un restaurant et d'une salle de conférence.

L'essor des locations de type Airbnb a contribué à renforcer la capacité d'hébergement de l'archipel qui recense un total de 176 chambres.



Un ajustement difficile entre offre et demande d'hébergement

Hors saison, les taux de remplissage des hôtels sont très bas, malgré la fréquentation de voyageurs d'affaires. En été, a contrario, l'affluence est parfois très élevée, comme lors de grandes manifestations (séminaires, événements sportifs, festivals). Ainsi, en 2025, l'archipel a eu du mal à loger les quelque 200 professionnels mobilisés pour le tournage de la deuxième saison de la série télévisée terre-neuvienne *Saint-Pierre*. Les amplitudes de fréquentation incitent peu à la création de nouvelles structures, malgré les

aides publiques.

Dans le but de développer l'offre d'hébergement, divers appels à projets ont été lancés, notamment pour des hébergements légers de loisir à Miquelon-Langlade, soit une soixantaine de couchages supplémentaires, et pour un espace de *co-living* d'une quarantaine de couchages destiné à l'accueil des travailleurs saisonniers, des groupes ou des étudiants du Francoforum à Saint-Pierre, dont l'ouverture est annoncée pour fin 2026.

LE FRANCOFORUM

Depuis 1993, le Francoforum, Institut de langue française, reçoit des étudiants qui souhaitent développer leur niveau de français, en immersion complète, tout en découvrant l'archipel et ses habitants.

Alors qu'il accueillait chaque année un millier de stagiaires avant la crise Covid, il n'en a comptabilisé que 37 en 2025. Il est affecté par le développement des offres de formation en distanciel et le manque de capacité d'hébergement à Saint-Pierre.

4. LE TOURISME MARITIME

Les atouts de Saint-Pierre-et-Miquelon

Si la rudesse du climat peut constituer un frein au développement de la croisière, Saint-Pierre-et-Miquelon possède malgré tout des atouts indéniables : une position géographique avantageuse, non loin de

l'embouchure du Saint-Laurent et des provinces canadiennes et étatsuniennes de l'est, un côté « french touch » apprécié de la clientèle nord-américaine pour sa gastronomie et son art de vivre.

L'essor de la croisière à Saint-Pierre-et-Miquelon

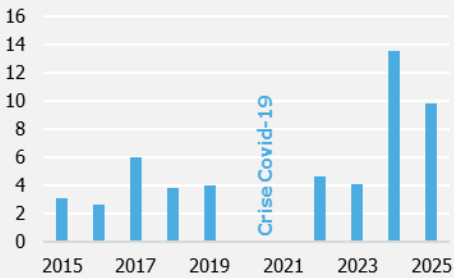
Conditionnées par les aléas du climat, les croisières qui transitent par Saint-Pierre-et-Miquelon sont concentrées entre avril et octobre, bien que quelques-unes aient été programmées au cours de l'hiver 2025. Elles dépendent aussi de la volonté des compagnies canadiennes et américaines d'inclure l'archipel dans leurs circuits.

Avant la crise Covid, l'archipel enregistrait entre 10 et 15 escales par an. Depuis 2022, elles connaissent un net regain d'intérêt : 20 en 2024, 22 en 2025 et 23 prévues pour 2026, dont 3 à Miquelon-Langlade.

En 2025, le nombre de croisiéristes a diminué de 27,6 % en glissement annuel (9 789 contre 13 522 en 2024), mais plus que doublé par rapport aux années précédentes (4 042 en 2023 et 4 650 en 2022). L'année 2024 avait été exceptionnelle en raison du passage à quatre reprises du *Norwegian Star*, paquebot d'une capacité 4 100 passagers.

Évolution de la croisière à SPM

nombre de croisiéristes en milliers



Source : Police aux frontières

©IEDOM

Les retombées économiques directes des croisières sont certes plus limitées que celle du tourisme terrestre, mais constituent un plus non négligeable pour l'archipel.

Enfin, la plaisance demeure marginale à Saint-Pierre-et-Miquelon. De rares plaisanciers sont recensés, seulement 220 en 2025 (187 en 2024).

5. LES ENJEUX DU DÉVELOPPEMENT DU TOURISME

Le financement de la stratégie du tourisme

La Collectivité territoriale a consacré une enveloppe globale de 20,3 millions d'euros au tourisme durable dans le cadre de son schéma de développement stratégique 2021- 2025. En janvier 2023, elle a instauré une taxe de séjour, à des fins statistiques, et pour assurer le financement du développement touristique (délibération n° 317 du 20 décembre 2022).

Perçue par les hébergements touristiques, elle correspond à 5 % du prix de chaque nuit (hors frais annexes). En 2025, ses recettes ont atteint 74 084 euros (65 814 euros en 2024).

L'archipel bénéficie également du soutien de l'Union européenne, via les fonds de l'IVCDI (2021-2027) : 5 millions d'euros ont été versés en 2025 (2,5 millions d'euros en 2024).

La promotion du tourisme durable

La Collectivité territoriale a élaboré une charte du tourisme durable en septembre 2025 afin de sensibiliser les acteurs du secteur. Elle leur apporte un accompagnement personnalisé

Le renforcement de la notoriété de l'archipel

L'enjeu pour Saint-Pierre-et-Miquelon est de renforcer sa notoriété et son offre touristique hors saison estivale.

Les acteurs du tourisme ciblent en priorité le Canada et les centres urbains de la côte est des États-Unis qui ont une liaison aérienne directe avec les villes canadiennes desservies par Air Saint-Pierre (Halifax, Saint John's et Montréal).

Ils s'appuient aussi sur la proximité de Saint-Pierre-et-Miquelon avec Terre-Neuve pour développer des synergies régionales. En 2025, la Collectivité territoriale a conclu un partenariat avec l'organisme de marketing touristique de la région de Saint John's, *Destination St John's*.

La Direction de la communication et du développement territorial, qui s'occupe de la stratégie et de la communication touristique, a investi pour 742 520 euros en 2025 (925 000 euros en 2024) et contribué à financer 15 unités d'hébergement léger qui devraient ouvrir en 2026 ainsi qu'une de co-living.

Par la délibération n° 227 du 16 décembre 2025, la Collectivité territoriale a créé une taxe passagers qui sera appliquée à partir de janvier 2027. Fixée à 10 euros, elle sera prélevée sur chaque passager des navires de croisière en escale à Saint-Pierre-et-Miquelon. Le produit attendu de cette taxe sera affecté à la promotion du tourisme, l'accueil des croisiéristes et aux aménagements touristiques.

en matière de communication et de gestion durable. 13 acteurs avaient déjà rejoint la démarche en 2025 et 10 signataires supplémentaires se sont engagés en 2026.

En 2024, une agence réceptive locale, HDE Voyages, a été créée. Soutenue par la Collectivité territoriale, elle est spécialisée dans l'accueil de tours opérateurs et des agences de voyages, participant ainsi à la structuration de l'offre touristique existante.

Inaugurée en avril 2024, la plateforme *TV SPMPPlay* contribue à la promotion de l'archipel en proposant des reportages et des documentaires.

Pour la campagne 2026, la Collectivité territoriale a prévu de mettre en valeur la saison hivernale (paysages, gastronomie, séjours courts à partir de Terre-Neuve, etc.) notamment au moyen d'un spot et plusieurs capsules vidéo.

Les aides publiques au secteur

La Collectivité territoriale octroie des aides à l'investissement privé pour le développement d'hébergements touristiques (délibération n° 189-2015 du 7 juillet 2015) ainsi que pour les créations, les extensions et la modernisation des établissements dans la restauration.

Elle propose aussi des aides à l'acquisition et à la modernisation d'hôtels de tourisme (délibération n° 261-2018 du 23 octobre 2018) ainsi que des mesures incitatives à destination des particuliers pour la

location de chambres d'hôtes (délibération n° 234-2017 du 11 juillet 2017).

Enfin, elle accorde des aides à la digitalisation pour les hôtels et les restaurants qui se dotent d'une solution de réservation en ligne ainsi qu'aux entreprises d'activités touristiques et de commercialisation de prestations touristiques depuis 2026. En 2025, trois entreprises ont bénéficié de cette aide, portant à neuf le nombre total de bénéficiaires dans l'archipel.



Saint-Pierre en automne

SECTION 10 – LES TRANSPORTS

Essentiels pour l’approvisionnement et le désenclavement de l’archipel, les transports bénéficient de l’attention des pouvoirs publics, qui se traduit par des investissements structurants et un soutien financier aux délégataires de service public.

Dans les deux ans à venir, les actuelles délégations arrivent à échéance. En novembre 2025, l’État a lancé un appel à concurrence pour celle du fret maritime qui devra couvrir la période 2026-2030. La réflexion est également engagée pour la délégation de service public aérienne, qui se termine fin 2026.

1. LE TRANSPORT MARITIME

1.1. LES INFRASTRUCTURES

Dernier port d’intérêt national du territoire français, c’est-à-dire sous la responsabilité directe de l’État, le port de Saint-Pierre-et-Miquelon est géré par la Direction des territoires, de l’alimentation et de la mer (DTAM). Celle-ci est en charge à la fois de la sécurité de la zone portuaire, de son entretien et de son développement.

Le port comprend deux sites distincts, un à Saint-Pierre et un à Miquelon, de dimension bien plus modeste. Les installations de Saint-Pierre incluent un port de pêche, un quai en eau profonde, un hangar sous douane, une cale de halage, un terminal de croisière inauguré en 2022, une zone de plaisance et une gare maritime pour l’accueil des passagers.

Mais les infrastructures, qui datent de l’époque de la pêche à la morue, dans les années 1960-1980, sont vieillissantes et nécessitent une sérieuse remise à niveau. C’est

la raison pour laquelle l’État a initié un programme de réhabilitation. La première phase, sur la période 2024-2027, insiste sur des travaux de sécurisation.

À ce titre, le Contrat de convergence et de transformation a consacré 10 millions d’euros pour la rénovation des infrastructures de Miquelon. Ainsi, en 2024, le quai *Avel Mad*, un quai de service, a été élargi pour 2 millions d’euros afin de préparer les futurs travaux de rénovation en 2028. Les autres chantiers, qui doivent s’étaler de 2027 à 2029 concerneront le quai principal et celui des pêcheurs.

À Saint-Pierre, une campagne de maintenance des équipements bord-à-quai (éléments fixes servant à l’amarrage, au chargement et au déchargement des navires), notamment des bollards (bornes d’amarrage), a été menée.

1.2. L’ÉVOLUTION DU TRAFIC PORTUAIRE

Le trafic de passagers

La quasi-totalité du trafic de passagers est assurée par la compagnie SPM Ferries, qui possède trois bateaux : deux ferries et un navire à passagers.

Les deux ferries, d’une capacité de 188 personnes et 18 véhicules chacun, le *Nordet* et le *Suroît*, opèrent à l’année des lignes

régulières vers Miquelon et Fortune (Terre-Neuve).

Le *Jeune France*, qui peut embarquer un maximum de 120 passagers, dessert Langlade de mai à novembre. Vieux d’une quarantaine d’années, ce dernier pourrait être remplacé d’ici la saison 2027.

Évolution du trafic de passagers par voie maritime depuis/vers Saint-Pierre

(en nombre)	2021	2022	2023	2024	2025	Évolution 25/24
Miquelon	31 709	32 713	34 937	36 163	37 601	4,0 %
Langlade	9 899	9 550	9 567	7 280	7 915	8,7 %
Fortune	2 021	18 819	25 142	25 319	28 643	13,1 %
Total	43 629	61 082	69 646	68 762	74 159	+7,8 %

Source : Régie des transports maritimes

© Iedom

Enfin, le *P'tit Gravier*, propriété de la commune de Saint-Pierre, assure les rotations entre Saint-Pierre et l'île aux Marins plusieurs fois par jour du 1er mai au 31 octobre. La desserte est mise en place par la mairie de Saint-Pierre dans le cadre d'une délégation de service public.

En 2025, le trafic de passagers de Saint-Pierre s'accroît de 7,8 % par rapport à l'année précédente (74 159 passagers contre 68 762 en 2024), grâce à l'ensemble des lignes.

La plus forte hausse est enregistrée sur la ligne de Fortune (+13,1 %), qui concentre 39 % du total en 2025, derrière celle de Miquelon (51 %).

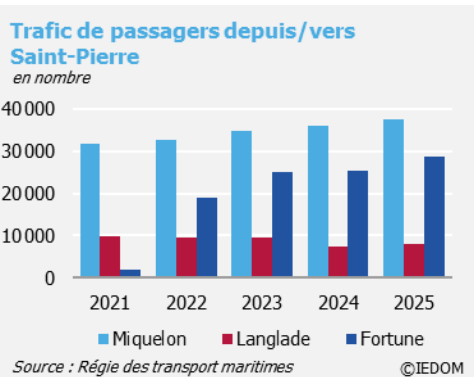
Le trafic de marchandises

Le trafic de marchandises est assuré dans le cadre d'une délégation de service public (DSP) subventionnée par l'État.

Pour son renouvellement, l'État a lancé en novembre 2025 un appel à concurrence et a décidé de la partitionner en deux lots, la desserte internationale et la desserte interinsulaire entre Saint-Pierre et Miquelon.

Le fret international est opéré par un groupe saint-pierrais, avec le cargo *Nolhan Ava*, entre Saint-Pierre et Halifax (Canada), selon un rythme hebdomadaire. Source principale de l'approvisionnement de l'archipel, il apporte 13 à 39 conteneurs par escale.

Le fret interinsulaire est également assuré par le *Nolhan Ava*. Fort de 70 liaisons annuelles, il compte 10 conteneurs par semaine et jusqu'à 20 en juillet-août.



La liaison entre Miquelon et Fortune progresse de 3 % pour atteindre 1 592 passagers en 2025 (1 545 en 2024).

Fin 2025, la desserte internationale de Saint-Pierre-et-Miquelon s'est enrichie d'un nouveau navire, le *Neoliner Origin*, cargo mixte roulier à voiles, de la société française *Neoline*, mis en service en octobre dernier entre Saint-Nazaire et Baltimore (États-Unis). Long de 136 mètres, il peut embarquer jusqu'à 6 300 tonnes de cargaison ainsi que 12 passagers dans ses six cabines. Il franchit l'Atlantique en 8 à 12 jours, selon les conditions météorologiques.

Entre octobre 2025 et avril 2026, il est déjà passé quatre fois par l'archipel. À partir de juin 2026, il doit ajouter sur son trajet de retour une escale à Halifax et une seconde à Saint-Pierre. La ligne du *Neoliner Origin* apparaît comme une opportunité pour enrichir la palette des produits importés, en intégrant des produits ultrafrais, et contribuer à l'exportation des déchets de l'archipel.

2. LE TRANSPORT AÉRIEN

2.1. LES INFRASTRUCTURES

Équipé d'une piste d'atterrissage de 1 800 mètres, l'aéroport international de Saint- Pierre Pointe-Blanche est exploité par le service de l'Aviation civile local. Celui de Miquelon-Langlade, de compétence territoriale, est doté d'une piste 1 000 mètres et géré par la DTAM.

Créée en 1964, la compagnie locale Air Saint-Pierre assure la continuité territoriale dans le cadre d'une délégation de service public. Elle possède deux aéronefs, un Airbus ATR 42-600, pouvant accueillir 46 passagers, et jusqu'en février 2026, un Cessna F406 de huit places.

Ce dernier a été remplacé en 2026 par un Beechcraft King Air 100 de neuf places de la compagnie québécoise AAZ Aviation qu'Air Saint-Pierre a affrété pour les rotations de Miquelon et les évacuations sanitaires.

La délégation de service public (DSP) pour la desserte aérienne de Saint-Pierre-et-Miquelon arrive à échéance fin 2026 ; des pourparlers ont été engagés pour le renouvellement.

2.2. L'ÉVOLUTION DU TRAFIC AÉRIEN

Comme les statistiques de l'Aviation civile ne sont pas disponibles à la parution de ce rapport, seules les données de 2024 et antérieures sont présentées dans le tableau ci-dessous :

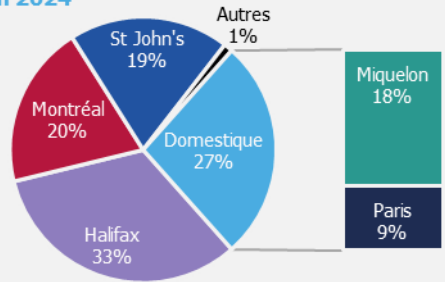
Le transport aérien de passagers

(en nombre)	Évolution						
	2019	2020	2021	2022	2023	2024	24/23
International	28 085	8 571	8 719	19 251	22 163	22 601	2,0%
Halifax	13 194	2 185	1337	8 409	9 824	10 122	3,0%
Montréal	5 150	3 567	5 508	5 726	6 032	6 131	16%
St John's	8 732	2 594	1807	4 813	5 758	6 016	4,5%
Autres	1009	225	67	303	549	332	-39,5%
Domestique	10 776	7 835	9 357	9 111	9 685	8 294	-14,4%
Miquelon	8 519	6 378	7 180	6 645	7 156	5 647	-21,1%
Paris	2 257	1457	2 177	2 466	2 529	2 647	4,7%
Trafic total	38 861	16 406	18 076	28 362	31 848	30 895	-3,0%

Source : Aviation civile

© ledom

Trafic de passagers par destination en 2024



Sources : Aviation civile, Air Saint-Pierre

© IEDOM

À l'heure actuelle, Air Saint-Pierre propose des liaisons régulières vers plusieurs villes du Canada (Montréal, Halifax et Saint-Jean de Terre-Neuve). La compagnie relie Miquelon-Langlade à raison de 20 rotations par semaine, intervient pour les évacuations sanitaires et affrète un moyen-porteur pour une douzaine de vols directs vers la France en saison estivale.

DES INFRASTRUCTURES SPATIALES SUR L'ARCHIPEL

Situé entre l'Europe et l'Amérique du Nord, l'archipel est idéalement situé pour surveiller les satellites sur l'Atlantique, garantie de stabilité politique et réglementaire. La *Galileo Sensor Station* (GSS Galileo) de Saint-Pierre-et-Miquelon, implantée en 2012, contribue au suivi de la précision et de la qualité des signaux émis par la constellation satellitaire européenne.

Une station RIMS EGNOS (*Ranging and Integrity Monitoring Station*) doit être installée et mise en service d'ici à 2030. Elle permettra d'améliorer la couverture transatlantique, notamment pour l'aviation, et de renforcer la souveraineté européenne puisqu'elle doit, à terme, remplacer la station de Moncton (Canada).

In fine, les deux stations seront complémentaires pour conforter la précision, la sécurité et la fiabilité des systèmes européens de navigation par satellite.

3. LE TRANSPORT TERRESTRE

Le territoire possède un réseau d'environ 150 km de routes, dont un peu plus de la moitié à Saint-Pierre. Il se répartit entre routes nationales (14 km), routes territoriales (103 km) et voirie communale de Saint-Pierre.

Selon l'Observatoire de la commande public, la Collectivité territoriale a consacré 1 million d'euros à l'entretien des routes, notamment pour la consolidation de la route de l'isthme entre Miquelon et Langlade, et la commune de Saint-Pierre 0,75 million d'euros en 2025. Les mêmes budgets devraient reconduits en 2026.

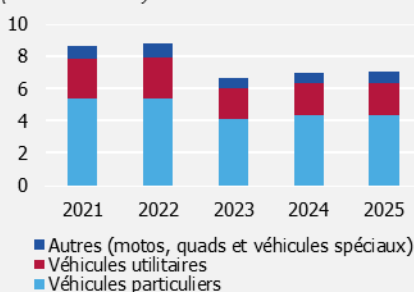
En outre, le Contrat de convergence et de transformation 2024-27 comprend une enveloppe pour des aménagements de la route du littoral de Saint-Pierre en faveur des piétons et des cyclistes.

Les transports collectifs sont limités aux transports scolaires gérés par la Collectivité territoriale. Il existe également quelques taxis agréés par la préfecture. Par ailleurs, des entreprises privées assurent le transport des touristes, notamment des croisiéristes.

Mais le moyen de transport privilégié à Saint-Pierre-et-Miquelon reste la voiture individuelle.

Évolution du parc automobile

(en milliers d'unités)



Source : Préfecture

©IEDOM

Les immatriculations se montent à 329 unités en 2025, en hausse de 5,9 % (320 unités en 2024), grâce aux voitures de tourisme (+18,8 %). Les nouveaux véhicules utilitaires, en revanche, sont moins nombreux (-17,7 %). Le parc automobile compte 7 018 unités en décembre 2025.

SECTION 11 – LES COMMUNICATIONS

1. APERÇU STRUCTUREL

L'implantation du numérique

Longtemps dépendant de liaisons hertziennes et satellitaires, instables et coûteuses, Saint-Pierre-et-Miquelon a souffert d'isolement numérique jusque dans les années 2010. La crise Covid a de surcroît souligné la nécessité de faire émerger des outils numériques efficaces (télétravail, formations en distanciel, télémedecine, etc.).

La Collectivité territoriale a donc décidé de se doter d'un câble sous-marin pour connecter l'archipel au réseau canadien. Elle a financé le projet à hauteur de 12 millions d'euros et a bénéficié d'une subvention de 5 millions d'euros dans le cadre du Plan France Très Haut Débit.

En 2018, un câble sous-marin de 150 km a été posé entre Saint-Pierre-et-Miquelon et Terre-Neuve, comprenant deux

Les acteurs du secteur

Premier opérateur de la téléphonie cellulaire à Saint-Pierre-et-Miquelon, fondé en 1999, SPM Telecom est détenu par le groupe Orange (70 %), via sa filiale Orange Caraïbe, et par une entreprise locale (30 %). Il est également fournisseur de téléphonie fixe, d'accès à internet et de télévision numérique.

2. LA TÉLÉPHONIE MOBILE

Selon les données de l'ARCEP, Saint-Pierre-et-Miquelon compte 40 antennes mobiles, dont 17 en 4G et le reste en 2G, réparties entre les deux opérateurs du territoire.

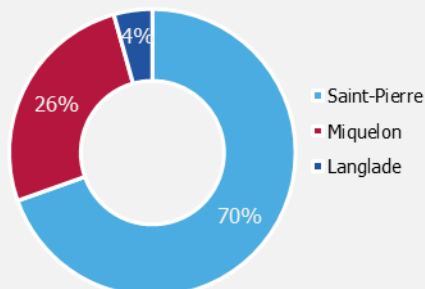
Ceux-ci indiquent un recul ininterrompu de leur nombre de lignes fixe et fax d'environ 2 % par an depuis 2022, pour un nombre d'abonnés qui varie peu.

tronçons vers Fortune et Lamaline (Terre-Neuve) ainsi qu'un segment entre Miquelon-Langlade et Saint-Pierre. Propriétaire du câble, la Collectivité territoriale en a confié l'exploitation à Globaltel (voir *infra*), avant de reprendre la main en 2023.

Par la délibération n° 289 du 14 décembre 2021, la Collectivité territoriale a adopté son Schéma Directeur Territorial d'Aménagement Numérique (SDTAN). Il comporte deux parties : l'une consacrée aux infrastructures numériques et l'autre aux usages et services numériques (STUSN). Ses objectifs principaux sont l'accès au très haut débit pour tous, l'ouverture à la concurrence, le développement des usages et de la sécurité numériques.

Son concurrent, Globaltel, a obtenu sa licence d'opérateur en 2012 et lancé son activité fin 2014. En outre, il a assuré l'exploitation du câble sous marin entre 2018 et 2023.

Répartition des antennes mobiles en 2025



Source : ARCEP

© IEDOM

3. L'ACCÈS À INTERNET

À Saint-Pierre-et-Miquelon, il existe deux fournisseurs d'accès à internet (FAI), *Cheznoo* de SPM Telecom, qui observe en 2025 une progression de 0,6 % de son nombre d'abonnés (+0,9 % en 2024) et Globaltel qui, a contrario, en perd (-7,6 % en 2025 après -11 % un an plus tôt).

Le site *cheznoo.net* est considéré comme le portail de l'archipel : il contient des

rubriques relatives à l'actualité locale (communiqués des habitants, météo, taux de change, petites annonces, offres d'emplois, etc.).

Des bornes Wifi en libre accès sont installées dans des lieux publics (aéroport, Collectivité territoriale, SPM Telecom, etc.) ou certains commerces à Saint-Pierre.

4. LES MÉDIAS

SPM La Première est le principal média de production de contenus locaux et la seule antenne de radio et de télévision publique du groupe France Télévisions implantée dans l'archipel. Diffusée via le réseau national avec des décrochages régionaux, la station bénéficie du pacte pour la visibilité des Outre-mer signé en 2021, qui vise à renforcer l'exposition de ses programmes. En 2025, elle disposait d'un budget de 14,3 millions d'euros et de 79,4 équivalents temps plein, dont 19 journalistes.

La station produit et diffuse un volume significatif de programmes locaux, complété par des coproductions et des acquisitions, tout en développant son portail numérique, dont l'audience a fortement progressé en 2025.

Enfin, elle s'inscrit dans une dynamique de coopération régionale à travers des projets de coproduction, notamment avec des partenaires canadiens.

SECTION 12 – LES SERVICES NON-MARCHANDS

En lien avec la baisse de la population, le nombre d'élèves diminue depuis une vingtaine d'années et s'établit à 934 élèves à la rentrée 2025 (-0,3 % sur un an).

En 2025, le nombre d'évacuations sanitaires a légèrement baissé sur un an (1 199 évacués recensés).

1. L'ÉDUCATION

Le service de l'Éducation nationale de Saint-Pierre-et-Miquelon exerce son autorité sur l'ensemble des établissements publics de l'archipel et assure un contrôle des établissements de l'enseignement privé sous contrat.

La responsabilité du système éducatif est confiée au chef du service qui se voit conférer les attributions de directeur académique ainsi que certaines compétences rectorales par délégation. Saint-Pierre-et-Miquelon dépend du rectorat de Caen, son recteur assure les compétences dévolues aux recteurs d'académie.

L'archipel s'inscrit dans le projet académique de Caen, mais qui est décliné localement pour répondre aux spécificités du territoire. En juillet 2024, l'archipel a publié son projet éducatif pour la période 2024-2027 qui s'articule autour de trois thématiques : le bien-être des élèves et des personnels, le parcours et l'ambition scolaire et la maîtrise des fondamentaux et l'acquisition des compétences.

L'accueil des élèves dans les établissements de l'archipel est assuré de la maternelle au lycée.

1.1. LES ÉTABLISSEMENTS ET LE PERSONNEL

À la rentrée 2025, Saint-Pierre compte une école maternelle publique, deux écoles élémentaires (une publique et une privée), une école primaire privée, un collège privé, un collège-lycée général public et un lycée professionnel.

À Miquelon, depuis 2016, une école scolarise les enfants de la maternelle au collège. Les établissements scolaires du premier et second degré se divisent en deux secteurs : public (cinq établissements) et privé (quatre établissements).

L'archipel offre également quelques filières professionnelles, soit au lycée professionnel *Letournel*, soit au centre de formation d'apprentis (CFA) créé en mai 2021 par la CACIMA. À la rentrée 2025, cinq nouveaux apprentis ont intégré une première année de formation au CFA.

À ce jour, 13 CAP y ont été déployés, dans les domaines suivants : métiers de la coiffure, cuisine, pâtisserie, réalisations industrielles en chaudronnerie ou soudage, monteur en installation sanitaire, menuisier fabricant, et accompagnement éducatif petite enfance, palefrenier soigneur, fleuriste, boucher, boulanger, esthétique cosmétique parfumerie et maintenance des véhicules option voitures particulières.

Le CFA propose également trois baccalauréats professionnels (métiers du froid et des énergies renouvelables, métiers de l'accueil, maintenance des véhicules) ainsi que trois BTS (tourisme, comptabilité gestion et gestion de la PME). Cette offre est évolutive afin de répondre aux besoins des jeunes et des entreprises du territoire.

En janvier 2026, trois apprentis ont rejoint leur CFA d'appartenance afin de finaliser leur parcours de formation et se présenter aux examens pour les diplômes suivants : le CAP-Cuisine à Angers, le CAP-Maintenance en installations sanitaires à Laval et le CAP-métiers de la coiffure à La Roche-Sur-Yon. Les partenaires pour les parcours 2024–2026 et 2025-2027 sont la CCI Maine-et-Loire, la CMA Pays de la Loire et l'UJIM Centre-Val de Loire. Ce dernier partenariat, signé à la rentrée 2025, dans le cadre du renforcement des parcours de formation, permet notamment au site de Châteaudun d'assurer la mise en œuvre du CAP RICS - option soudage.

Le lycée professionnel *Letournel* propose trois CAP (charpentier bois, intervention en maintenance technique des bâtiments et employé polyvalent de commerce) et six bacs pros (assistance à la gestion des organisations et de leurs activités ; accompagnement, soins et services à la personne ; électricité et ses environnements connectés ; cybersécurité, informatique et réseaux électroniques ; maintenance des véhicules option A voitures particulières et cuisine).

En 2024, la Collectivité territoriale a adopté un nouveau dispositif d'accompagnement de l'apprentissage sur le territoire qui consiste à rembourser aux

entreprises qui contractent avec le CFA et un jeune apprenti, les périodes de salaires lorsque les jeunes sont en mobilité dans l'Hexagone pendant la seconde année de leur parcours.

Le collège-lycée général de Saint-Pierre-et-Miquelon prépare les lycéens au baccalauréat général et à la poursuite d'études supérieures.

En l'absence d'établissements d'enseignement supérieur dans l'archipel, les élèves doivent quitter le territoire pour poursuivre leurs études (à l'exception du BTS tourisme proposé par le CFA). Malgré l'existence d'un système d'échanges avec les universités des provinces atlantiques canadiennes dans le cadre de la coopération régionale, la majorité des étudiants opte pour l'Hexagone.

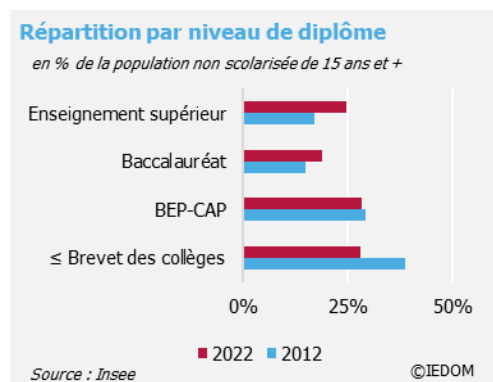
Les effectifs d'enseignants de l'archipel sont stables à la rentrée scolaire de 2025 avec 151,4 ETP, dont 42 % dans l'enseignement du premier degré et 58 % dans le second degré. L'enseignement public regroupe 64,7 % de l'ensemble des postes occupés. En 2025, en moyenne, un enseignant encadre 6,2 élèves, un taux stable par rapport à 2024. Le taux d'encadrement entre le public et le privé (respectivement 5,7 et 7,0) est très comparable à celui de 2024.

1.2. LA SCOLARISATION ET LE NIVEAU DE FORMATION

En 2022, le taux de scolarisation des enfants de 6 à 17 ans est de 98 %. Cependant, seulement 21,9 % des jeunes de 18 à 24 ans sont scolarisés. Ce chiffre relativement faible s'explique par l'obligation de quitter l'archipel pour les élèves qui veulent intégrer des filières professionnelles non disponibles localement ou poursuivre des études supérieures.

Le niveau de diplôme de la population de plus de 15 ans non scolarisée a progressé entre 2012 et 2022. Ainsi, la population avec au plus un diplôme du brevet enregistre une nette baisse (-10,7 points), pour s'établir à 28,1 %. À l'inverse, la population détenant un diplôme d'études supérieures s'accroît, passant

de 17,1 % en 2012 à 24,8 % en 2022.



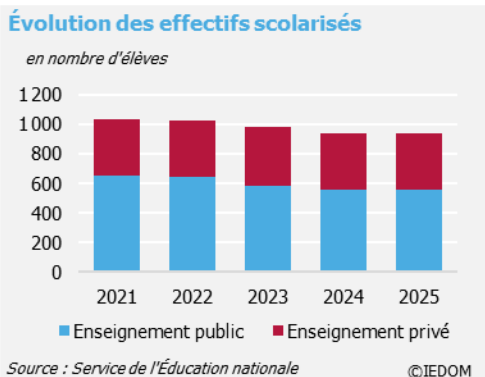
1.3. L'ÉVOLUTION DES EFFECTIFS ET DES TAUX DE RÉUSSITE

L'effectif total des élèves scolarisés dans l'archipel, s'établit à 934 élèves à la rentrée 2025, soit une quasi stabilité sur l'année (-3 élèves), après la forte baisse de 2024 (-45 élèves).

Toutefois la tendance est baissière depuis une vingtaine d'années. En effet, au cours de la période 2005- 2025, les effectifs ont reculé en moyenne de 1,8 % par an.

Les établissements publics accueillent près de 60 % des effectifs en 2025, soit 557 élèves contre 377 pour les établissements privés sous contrat avec l'État. Si la répartition des effectifs est plus équilibrée dans le premier degré, près des trois quarts des élèves du second degré sont inscrits dans un établissement public.

Cette situation s'explique principalement par l'absence d'un lycée privé sur l'archipel.



Répartition de la population scolaire à la rentrée

						Évolution
	2021	2022	2023	2024	2025	25/24
Enseignement 1 ^{er} degré	505	499	486	453	434	-4,2%
Enseignement 2 nd degré	526	522	496	484	500	3,3%
Collège et annexe	297	297	268	267	281	5,2%
Lycée général	129	128	134	112	115	2,7%
Lycée professionnel	100	97	94	105	104	-1,0%
Total	1 031	1 021	982	937	934	-0,3%

Source : Service de l'Éducation nationale

© ledom

Les taux de réussite pour l'ensemble des catégories de diplômes (DNB, CAP, BEP, CFG et baccalauréat) sont relativement élevés dans l'archipel. Ainsi, le taux de réussite au diplôme national du brevet (série générale et professionnelle) s'établit à 86,2 % en 2025 contre 85,5 % au niveau national. Le taux de réussite au diplôme du baccalauréat général est également supérieur à celui de la France entière (100,0 % contre 96,4 %). La taille des effectifs et la personnalisation des parcours favorisent ces taux de réussite.

L'un des enjeux pour le territoire est de réduire les ruptures de parcours, une partie des étudiants quittant l'archipel interrompt ses études et revient à l'archipel sans diplôme. Le guichet jeunesse de la Collectivité (situé dans

le bâtiment du Francoforum) est un lieu d'accueil, d'information, d'écoute, d'orientation et d'accompagnement des jeunes de 15-30 ans dans leur insertion sociale et professionnelle. Un travail en partenariat avec le lycée est en cours concernant les jeunes décrocheurs et l'accompagnement au départ des boursiers notamment. Par ailleurs, le service des bourses s'est développé afin d'aller au-delà de l'accompagnement financier existant, en proposant un suivi individuel avant, pendant et après les études, aux jeunes en ayant besoin.

Enfin, le dispositif cadre d'avenir a été étendu à Saint-Pierre-et-Miquelon afin de favoriser le retour des jeunes pour exercer dans l'archipel.

Évolution du taux de réussite aux diplômes nationaux

Évolution

	2021	2022	2023	2024	2025	25/24
Brevet	85,6%	92,8%	94,6%	90,9%	86,2%	-4,7 pts
CAP	88,9%	100%	100%	100%	100%	-
CFG	100%	100%	100%	100%	100%	-
Bac général	100,0%	100%	100%	100%	100%	-
Bac professionnel	97,0%	95,8%	95,7%	93,3%	95,8%	+2,5 pts

Source : Service de l'Éducation nationale

© ledom

1.4. LES DÉPENSES D'ÉDUCATION

Le budget de l'Éducation nationale comprend la rémunération des enseignants du premier et second degré, les dépenses de fonctionnement général des établissements (public et privé) et le budget d'investissement du collège-lycée d'État et du lycée professionnel d'État.

En 2025, sous l'effet de la forte baisse des dépenses d'investissement (-84,1 %), ce budget est en repli (-1,6 %), pour s'établir à près de 18,7 millions d'euros. La répartition des fonds évolue sensiblement par rapport à l'année précédente : 93,2 % des fonds ont été alloués à la rémunération du personnel (86,8 % en 2024) et 5,9 % aux dépenses de fonctionnement des établissements scolaires (7,6 % en 2024). Enfin moins de 1 % des fonds ont servi aux dépenses d'investissement.

L'État et le Conseil territorial accordent des aides financières aux étudiants amenés à poursuivre leur cursus hors de l'archipel, qu'il s'agisse des étudiants de l'enseignement supérieur ou d'élèves du second degré souhaitant intégrer une filière spécifique.

Pour l'année scolaire 2024-2025, 242 boursiers ont bénéficié d'une aide et 19 ont abandonné leur projet de formation ou sont revenus prématurément, contre 265 l'année précédente (dont 12 retours retours prématurés) et 8 abandons : 68,18 % des bénéficiaires sont partis en France hexagonale (dont 81 % d'étudiants et 19 % d'élèves du second degré), les autres poursuivant leurs études au Canada.

Le montant total des aides (bourses + indemnités annuelles + frais de scolarité + frais de transport en train + couverture sociale) de la Collectivité territoriale représente 1,6 million d'euros pour l'année académique 2024-2025 (soit 6 636 euros par an et par boursier) dont 237 468 euros de transport aérien. La Collectivité territoriale et l'État se partagent les frais de transport aérien des boursiers partant en Hexagone : 39 % est financé par l'État via le passeport mobilité et 61 % est financé par la Collectivité territoriale. La Collectivité territoriale prend en charge les frais de transport aérien des boursiers partant au Canada.

2. LA SANTÉ

2.1. UN RÉGIME DE SÉCURITÉ SOCIALE SPÉCIFIQUE

Saint-Pierre-et-Miquelon dispose d'un régime de protection sociale spécifique et local. La Caisse de prévoyance sociale (CPS), organisme multi-branche de droit privé créé par l'ordonnance législative n° 77-1102 du 26 septembre 1977, assure la gestion du service public de sécurité sociale sur le territoire. Elle affine 97 % de la population de l'archipel, les 3 % restants relevant

principalement de l'Établissement national des invalides de la marine (ENIM).

La Caisse de prévoyance sociale exerce à la fois des missions assurées habituellement par les caisses nationales des régimes obligatoires de base de sécurité sociale et des missions dévolues à des organismes de sécurité sociale locaux.

Ainsi, elle travaille à l'élaboration de la norme législative et réglementaire applicable à Saint-Pierre-et-Miquelon et exerce aussi, pour le territoire, les prérogatives d'une CAF, d'une CARSAT, d'une CPAM, d'une direction régionale du Service médical et d'une URSSAF.

À ce titre, elle assure :

- Le recouvrement de l'ensemble des cotisations sociales du régime des travailleurs salariés et des non-salariés,
- La gestion des branches maladie-maternité-décès, accident du travail et maladies professionnelles,
- La gestion de la branche vieillesse-invalidité,
- La gestion de la branche famille,
- Et la gestion de l'action sanitaire et sociale, de la prévention et de l'éducation en santé de la branche maladie et de l'action sociale vieillesse et famille.

Enfin, c'est elle qui valide, organise et indemnise les évacuations sanitaires programmées vers le Canada et l'Hexagone (évasan) pour ses ressortissants ainsi que pour ceux de l'ENIM par délégation.

Le régime est en charge de la gestion financière et administrative des évasans relevant des urgences absolues déclenchées à l'initiative du centre hospitalier François Dunan –CHFD.

La CPS assure également les missions d'un offreur de soins via son centre de santé polyvalent pluridisciplinaire de premier recours.

Cette structure créée en 2005 pour faire face à la pénurie de professionnels de santé libéraux installés dans l'archipel, compte 34,75 ETP en 2025 (dont 33,9 ETP en CDI) et dispense des soins de médecine générale, des soins infirmiers, de kinésithérapie, d'orthophonie, des soins dentaires et d'orthodontie, de diététique et de psychologie.

Enfin, la CPS participe à des actions de santé publique, de prévention et d'éducation pour la santé et gère les missions de médecine scolaire et de service de santé des gens de mer.

La Caisse de sécurité sociale locale constitue donc un régime complexe qui s'appuie à la fois sur les dispositions du code de la sécurité sociale applicables aux organismes du régime général (approche validée par une jurisprudence de 2008 et par la direction de la sécurité sociale en fin d'année 2020) et des dispositions locales élaborées dans les différents textes qui régissent la CPS.

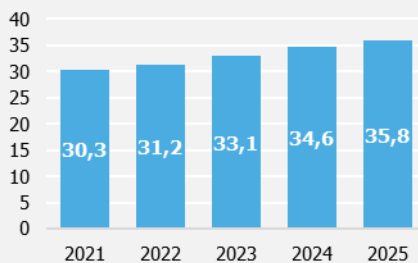
De ce fait, certains écarts de protection existent entre l'archipel et l'Hexagone comme la complémentaire santé solidaire qui ne s'applique pas au territoire de Saint-Pierre-et-Miquelon, alors que d'autres dispositifs ont été quasiment dupliqués pour les rendre applicables, comme la protection universelle maladie (PUMA).

Le projet de rapprochement avec le régime général de la sécurité sociale, dans le respect des spécificités locales, est toutefois défendu dans les orientations stratégiques définies par le conseil d'administration, avec notamment un attendu fort concernant le déploiement de la carte Vitale.

Le déploiement de la déclaration sociale nominative –DSN, représente également un enjeu pour la CPS. Des travaux ont été initiés en 2024 et la CPS prévoit une montée progressive et adaptée au contexte local du dispositif à moyen terme.

Évolution des cotisations sociales

en millions d'euros



Source : CPS

©IEDOM

Les dotations et prestations versées par la CPS représentent un flux financier important pour l'archipel : en 2025, elles s'établissent à 78,2 millions d'euros.

En 2025, les dépenses des branches maladie et vieillesse sont en augmentation tandis que la branche famille et accident du travail – maladies professionnelles diminuent. Les dépenses liées à la vieillesse représentent environ 24 % des prestations servies.

Parallèlement, le montant annuel 2025 des cotisations encaissées atteint 35,8 millions d'euros, soit une couverture de seulement 45,8 % des prestations et dotations versées.

Évolution des ressources de la CPS

(en millions d'euros)	2021	2022	2023	2024	2025	Évolution 25/24
Cotisations	30,3	31,2	33,1	34,6	35,8	+3,5 %
dont Exo LOPOM	6,9	7,7	8,0	8,1	8,5	5%
Subvention équilibre CNAM	40,9	49,5	48,6	48,8	53,1	+8,9 %

Source : CPS

© ledom

Le régime de sécurité sociale local se caractérise ainsi par un déficit. Ce différentiel, couvert chaque année par une subvention d'équilibre versée par la Caisse nationale d'assurance maladie (CNAM) au titre de la solidarité nationale et pour le compte de toutes les autres branches de la sécurité sociale, atteint 53,1 millions d'euros en 2025 (+9 % par rapport à 2024). L'année 2025 a été marquée en janvier par la revalorisation de l'indemnité journalière forfaitaire de résidence dans le cadre des évasans se déroulant en province hexagonale ou au Canada (hors Paris intra-muros car revalorisé en 2024) et au 1er juillet pour la revalorisation de ces indemnités dans le cadre d'une évasan de Miquelon vers Saint-Pierre.

En avril, un nouveau professionnel transporteur sanitaire conventionné avec la CPS a démarré ses activités à Saint-Pierre avec une activité de véhicule sanitaire léger -VSL et ambulance.

En juin, le programme M'T dents a évolué pour offrir chaque année à tous les enfants de 3 ans jusqu'aux jeunes adultes de 24 ans, assurés à la CPS, un rendez-vous de prévention chez le chirurgien-dentiste.

Enfin en août, une nouvelle aide financière a été lancée à destination des entreprises du territoire, dans le cadre de la prévention des chutes.

Évolution des dépenses de la CPS par branche

(en millions d'euros)	2021	2022	2023	2024	2025	Évolution 25/24
Maladie	50,4	52,2	52,2	55,0	56,6	+2,9 %
Accidents du travail - maladies professionne	19	16	18	19	16	-16%
Famille	16	17	17	17	16	-3,9 %
Vieillesse	13,7	14,8	16,0	17,4	18,4	6%
Total	67,6	70,3	71,8	76,0	78,2	+2,9 %

Source : CPS

© ledom

2.2. UNE OFFRE DE SOINS SPÉCIFIQUE

L'Administration territoriale de santé (ATS) est un service déconcentré de l'État, placé sous la responsabilité du préfet et sous la tutelle des ministères chargés des affaires sociales et de la santé. Elle est en charge de la mise en œuvre de la politique de santé pour la population de Saint-Pierre-et-Miquelon. À l'instar d'une agence régionale de santé, elle

organise l'offre de soins en ambulatoire et en établissement de santé, la prise en charge médico-sociale, la prévention et la promotion de la santé ainsi que la veille et la sécurité sanitaire, notamment la veille épidémiologique au travers du réseau *SENTINELLES*, afin d'organiser la réponse à d'éventuelles alertes touchant le territoire. L'ATS décide aussi, en

concertation avec l'État, des investissements en matière d'équipements pour le territoire. Le renouvellement régulier et la mise à niveau des plateaux techniques sont indispensables pour assurer la continuité d'une prise en charge sécurisée et pour attirer les spécialistes. En 2025, l'ATS a versé une dotation de 320 009 euros au CHFD, dont 300 000 euros pour la cyberdéfense et le renouvellement d'un panoramique dentaire et 450 000 euros d'aide de trésorerie.

En 2024, l'ATS recensait 6 médecins généralistes dont un sur Miquelon et un médecin conseil, un pharmacien libéral, 5 chirurgiens-dentistes, 2 psychologues, 15 infirmiers, 8 masseurs-kinésithérapeutes, et 2 podologues exerçant à Saint-Pierre-et-Miquelon. Malgré une densité de professionnels de santé élevée au regard de la taille du territoire, toutes les spécialités ne sont pas en permanence représentées et l'offre de soins doit être adaptée pour répondre aux besoins de la population. L'organisation régulière de missions de spécialistes

(ophtalmologue, allergologue, etc.) ainsi que les évacuations sanitaires vers le Canada ou l'Hexagone permettent de compléter l'offre de soins localement disponible.

Saint-Pierre-et-Miquelon est également précurseur dans le domaine de la télémédecine, pratiquée de manière collective sous la forme d'une équipe pluridisciplinaire associant le médecin en local et le spécialiste à distance dans l'Hexagone.

Le médecin peut localement, grâce à ses équipements, transmettre les images et données pour analyse au spécialiste, ou alors préparer les missions des praticiens en effectuant les diagnostics nécessaires préalablement à leur venue sur le territoire.

La pratique de la télémédecine à Saint-Pierre est scrutée de près afin d'étudier le déploiement de solutions comparables dans les zones reculées et difficiles d'accès de l'Hexagone. La mutuelle Apivia Macif Mutuelle propose également un service de soins dentaires à ses adhérents.

Destination des évacuations sanitaires*

Évolution

	2021	2022	2023	2024	2025	25/24
Canada	452	800	803	884	899	+17 %
Saint-John's	439	678	637	698	678	-2,9 %
Halifax	5	111	160	183	213	+16,4 %
Autres Canada	8	11	6	3	8	+166,7 %
France	323	319	303	337	298	-11,6 %
Autres	0	0	0	0	2	-
Total	775	1 119	1 106	1 221	1 199	-1,8 %

Source : CPS

© ledom

*ENIM inclus

Les évacuations sanitaires interviennent lorsqu'aucune alternative n'est possible localement. Elles concernent à la fois les urgences sanitaires mais aussi des consultations et des prises en charge dans diverses spécialités (imagerie, oncologie, chirurgie, etc.). Depuis 2018, la CPS s'appuie sur un accord de prestation de services tripartite avec le Centre hospitalier François Dunan (Saint-Pierre-et-Miquelon) et le Newfoundland and Labrador Health Services de St. John's (Terre-Neuve) pour assurer la continuité des services tout au long de l'année.

Les différents offreurs de soins du territoire peuvent demander des évacuations sanitaires vers St. John's, au Canada, et selon certaines spécialités, vers Halifax mais également vers l'Hexagone. Le CHFD a le pouvoir de décision sur les évacuations relevant des urgences absolues, le dossier est dans ce cas soumis a posteriori à l'appréciation du médecin conseil et de la commission médicale des évacuations sanitaires -CMES. La destination des évacuations programmées est validée par le médecin conseil et soumis à l'avis de la CMES.

2.3. LE CENTRE HOSPITALIER FRANÇOIS DUNAN

En 2025, le CHFD compte 401,6 ETP dont 23,5 personnels médicaux. Sa capacité d'accueil est inchangée depuis 2013 avec pour sa partie médecine, chirurgie et obstétrique : 35 lits, dont 18 lits de médecine polyvalente, 13 lits de chirurgie générale, 4 lits en maternité, un service des urgences et une unité de dialyse avec 4 postes.

Pour sa partie médicotechnique, il est équipé d'un laboratoire de biologie médicale, d'une unité de stérilisation, d'un bloc opératoire avec une salle obstétricale, d'un scanner, de deux tables de radiologie et d'un mammographe de dernière génération ainsi que d'une pharmacie à usage interne.

Une pharmacie de ville et hospitalière, qui dispose d'une autorisation pour reconstituer des chimiothérapies, complètent l'offre. Le CHFD accueille aussi des personnes âgées dans son unité d'USLD (35 places) ou à l'EHPAD en centre-ville (25 places), la maison Églantine.

Un service de soins à domicile (25 places) lui permet aussi d'intervenir à domicile.

Par ailleurs, depuis 2023, le service de maternité du centre hospitalier s'est vu attribuer le label IAHB « Initiative Hôpital Ami des Bébé » permettant à la plus petite maternité de France de rejoindre certaines maternités françaises dans cette demande de qualité.

Enfin, depuis 2023, en partenariat avec l'Université et le Centre Hospitalier Universitaire de Rennes, l'établissement de l'archipel accueille des internes en médecine générale de troisième année d'internat.

Cette collaboration est l'occasion de leur faire découvrir de multiples spécialités, de contribuer à la formation des futurs médecins et de promouvoir l'installation ou les remplacements de praticiens dans le territoire.

Activité hospitalière

	2021	2022	2023	2024	2025	Évolution 25/24
Nombre de lits autorisés	35	35	35	35	35	+0,0 %
Nombre de journées	5 915	6 822	6 965	7 495	6 991	-6,7 %
Taux d'occupation	46%	53%	55%	59%	70%	+0,11pt
Nombre de consultations	15 791	18 061	19 604	19 426	21 449	+10,4 %
dont praticiens de l'hôpital	9 931	10 854	11 932	11 072	12 252	+0,7 %
dont praticiens extérieurs	5 860	7 207	7 672	8 354	9 197	+10,1 %

Source : Centre hospitalier François Dunan

© ledom

* dont psychiatrie

2.4. L'ACTIVITÉ DU SECTEUR DE LA SANTÉ EN 2025

En 2025, le nombre de consultations s'établit à 21 449 (+10,4 %). En 2025, le taux de consultations des praticiens extérieurs est stable à 42,9 %. Enfin, en 2025, le taux d'occupation des lits s'élève à 70 %, tant pour l'hospitalisation complète que pour l'ambulatoire.

Après une baisse en 2024 (-7 %), l'activité du service des urgences du CHFD progresse en 2025, (+17 % de passages par rapport à 2024). Le taux de recours aux urgences (nombre de consultations aux

urgences par habitant) à Saint-Pierre-et-Miquelon est plus de deux fois et demie supérieur à celui de l'Hexagone en 2025, avec 818 passages pour 1 000 habitants (contre 310 dans l'Hexagone en 2025) et une moyenne de près de 13 passages par jour.

En 2025, le montant des investissements réalisés par le CHFD s'élève à 963 102 euros dont 280 348 euros ont été affectés à l'EHPAD, 146 136 euros à l'informatique et 394 379 euros au biomédical pour l'amélioration du plateau technique.

Parmi les principales évolutions attendues à moyen terme, le CHFD prévoit la mise en service d'un IRM au second semestre 2027.

En 2025, le CHFD a entamé les travaux de la déconstruction de l'ancien hôpital du centre-ville, à l'abandon depuis 2013. Le montant total de l'opération devrait s'élever à 5 millions d'euros, financé par le Fonds vert, un fonds de l'État consacré à la transition écologique. Les travaux devraient s'étaler jusqu'à la fin de l'année 2026.

En 2025, le nombre d'évacuations sanitaires enregistre une baisse de 1,8 % (+10,4 % en 2024) à 1 199. La grande majorité reste à destination du Canada (75 %).

Le centre hospitalier canadien le plus proche (à 45 minutes de vol) est celui de Saint-John's à Terre-Neuve, qui accueille la plupart des patients évacués vers le Canada (75,4 %), soit 678 personnes en 2025.

La baisse du volume des évacués sur St John's en 2025 s'explique notamment par la réalisation d'un plus grand nombre de téléconsultations.

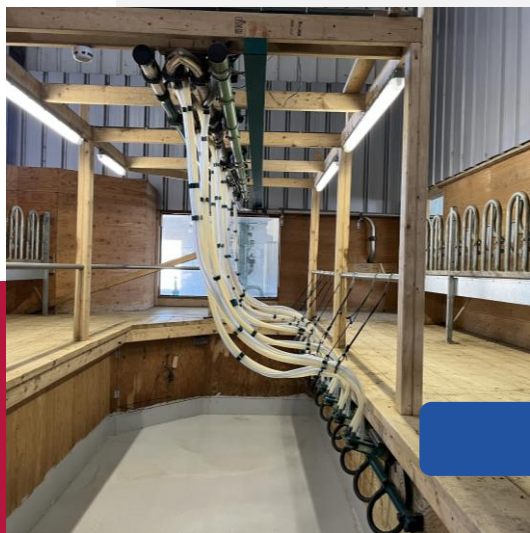
Les évacués à destination de la France sont également en baisse (-11,6 %, soit 298 évacuations sanitaires en 2025 contre 337 en 2024).



Internat de la réussite à Saint-Pierre

CHAPITRE IV

L'ÉVOLUTION MONÉTAIRE ET FINANCIÈRE



SECTION 1 - APERÇU GÉNÉRAL

SECTION 2 - LA STRUCTURE DU SYSTÈME BANCAIRE

**SECTION 3 - LES CONDITIONS D'EXERCICE DE
L'ACTIVITÉ BANCAIRE**

**SECTION 4 - L'ÉVOLUTION DE LA SITUATION
MONÉTAIRE**

SECTION 1 – APERÇU GÉNÉRAL

Localement, l'activité bancaire est exercée par deux banques coopératives, dont l'effectif global est de 30 ETP (31 en 2024), une société de financement et le Trésor Public. En outre, des établissements bancaires non installés sur place, donc sans guichet domiciliaire, interviennent depuis l'Hexagone : AFD, Agence France locale, CDC, etc.

En 2025, le réseau bancaire de Saint-Pierre-et-Miquelon compte trois guichets permanents : deux à Saint-Pierre et un à Miquelon, et quatre distributeurs de billets (DAB), trois à Saint-Pierre et un à Miquelon. Par conséquent, le ratio d'équipement est de 1 448 habitants par DAB et de 1 930 habitants par guichet. Près de 7 500 cartes bancaires sont en circulation, dont les deux tiers en cartes de prestige.

Dans l'ensemble, la conjoncture bancaire s'est avérée favorable en 2025, l'activité prêteuse et la collecte de dépôts des banques progressant de concert.

Les ménages demeurent leur principale clientèle, cumulant 62 % de l'encours sain des crédits octroyés et 72 % des actifs financiers détenus par les établissements de crédit.

La collecte de dépôts croît de 6,3 % en glissement annuel en 2025 (360,6 millions d'euros contre 339,2 millions fin 2024), portée par l'épargne des ménages (+5,4 %) et la consolidation des avoirs des entreprises

(+9,6 %).

Ce sont les dépôts à vue qui connaissent la plus forte progression, +9,7 % en rythme annuel (150 millions d'euros fin 2025 contre 136,7 millions l'année précédente).

A contrario, les placements indexés sur les taux de marché sont affectés par l'assouplissement de la politique monétaire européenne qui pèse sur leur rémunération. L'encours des dépôts à terme se stabilise à 52 millions d'euros, tandis que celui des contrats d'assurance-vie se rétracte de 6,1 % (28,6 millions d'euros contre 30,4 millions un an plus tôt).

Au 31 décembre 2025, les concours bancaires atteignent 249,9 millions d'euros contre 241 millions un an auparavant, soit +3,7 % en rythme annuel, dynamisés par les crédits à l'habitat. Leur évolution est toutefois gravée par le ralentissement du segment des entreprises (-13,3 %), qui touche leurs crédits d'investissement et d'exploitation.

SECTION 2 – LA STRUCTURE DU SYSTÈME BANCAIRE

1. L'ORGANISATION DU SYSTÈME BANCAIRE

Typologie des établissements du secteur bancaire

Au 31 décembre 2025, l'activité bancaire et financière de Saint-Pierre-et-Miquelon est opérée par trois établissements financiers installés localement. Il s'agit de deux établissements de crédit, la Caisse d'Épargne Provence-Alpes-Corse (CEPAC) et la Caisse d'Épargne Île-de-France (CEIDF) ainsi que d'une société de financement, la Coopérative immobilière de Saint-Pierre-et-Miquelon

(CISPM), qui octroie des crédits immobiliers, surtout pour les foyers à revenus modestes.

Le Trésor public a un rôle marginal de collecte des dépôts auprès des agents de la fonction publique. En outre, une soixantaine d'établissements financiers basés dans l'Hexagone participent également à l'activité bancaire de l'archipel.

Ventilation des dépôts et des crédits par catégorie d'établissement

L'activité bancaire dépend essentiellement des établissements financiers installés dans l'archipel. Fin 2025, ils

concentrent 79 % de l'encours brut des crédits et la quasi-totalité des dépôts.

2. LA DENSITÉ DU SYSTÈME BANCAIRE

En 2025, l'archipel compte trois guichets bancaires permanents et quatre distributeurs automatiques de billets (DAB), trois à Saint-Pierre et un à Miquelon.

Le taux d'équipement est d'un guichet pour 1 930 habitants, équivalent au niveau national, et d'un DAB pour 1 448 (1 600 dans l'Hexagone).

Au 31 décembre 2025, 23 453 comptes bancaires sont ouverts auprès des banques de la place contre 21 191 un an plus tôt.

Cet accroissement est imputable aux comptes à terme (+32,7 % sur un an).

Leur nombre a même été multiplié par sept depuis 2021, parallèlement à la hausse des taux directeurs entre 2022 et 2024. Les comptes sur livrets, moins attractifs en termes de rémunération, n'augmentent que de 1,4 % sur l'année.

Fin 2025, chaque Saint-Pierrais de plus de 15 ans possède en moyenne près de cinq comptes bancaires, illustration du haut niveau d'épargne de l'archipel.

Le taux de bancarisation, ratio entre la population adulte (>15 ans) et le nombre de dépôts à vue, est estimé à 1,7, supérieur à celui de la France (entre 1,2 et 1,5).

Nombre de comptes bancaires de la clientèle

Évolution

	2021	2022	2023	2024	2025	25/24
Dépôts à vue	9 115	9 462	9 704	9 856	10 037	+18 %
Comptes d'épargne à régime spécial	8 698	8 786	9 300	9 821	10 079	+2,6 %
dont livrets (ordinaires, bleus, jeunes, etc.)	7 846	7 855	8 114	8 397	8 516	+14 %
dont comptes d'épargne-logement	198	289	536	655	723	+10,4 %
dont plans d'épargne-logement	654	642	650	769	840	+9,2 %
Comptes de dépôt à terme	453	495	1028	2 514	3 337	+32,7 %
Total	18 266	18 743	20 032	22 191	23 453	+5,7 %

Source : IEDOM

© Iedom

3. LES MOYENS DE PAIEMENT

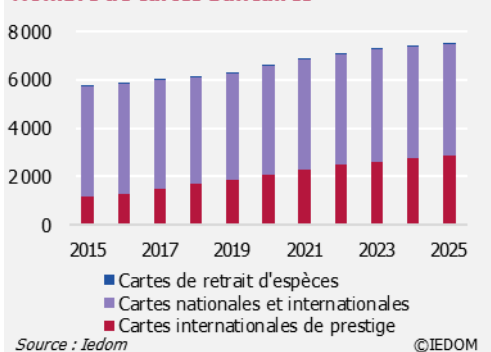
3.1. LES CARTES BANCAIRES

Fin 2025, 7 496 cartes bancaires émises par les établissements de crédit de la place sont en circulation, soit 1,8 % de plus qu'un an plus tôt.

Les cartes nationales et internationales représentent les deux tiers du total en 2025. En comparaison sur dix ans, elles tendent toutefois à stagner au profit des cartes de prestige (+3,1 % sur un an et +9,5 % en moyenne par an depuis 2015).

Rapporté à la population de plus de 15 ans, le nombre moyen de cartes bancaires est approximativement de 1,5 par habitant en 2025.

Nombre de cartes bancaires



3.2. LE VOLUME DES TRANSACTIONS PAR CARTE BANCAIRE

En 2025, 1,4 million d'opérations par carte bancaire (retraits et paiements par TPE) ont été effectuées à Saint-Pierre-et-Miquelon, pour un montant global de 74 millions d'euros, en hausse de 4 % en volume sur l'année et de 1,1 % en valeur.

Dans le détail, on constate une diminution des retraits dans les distributeurs automatiques de billets (DAB) et un accroissement des transactions par terminal de paiement électronique (TPE).

En effet, les retraits dans les DAB s'inscrivent en recul de 10,8 % en nombre et de 12,6 % en montant, totalisant 69 000 opérations pour 9 millions d'euros.

Sur la décennie, ils progressent modestement, seulement +1,1 % en moyenne par an (62 000 retraits en 2015), mais leur montant moyen est plus élevé (128 euros en 2025 contre 84 euros en 2015).

Transactions par TPE + retraits dans les DAB

Évolution

	2021	2022	2023	2024	2025	25/24
Nombre d'opérations (en milliers)	1258	1114	1334	1364	1419	+4,0 %
Montant des opérations (en millions d'euros)	67	60	71	73	74	+1,1%

Sources : SURFI, SCR, RUBA © ledom

Les transactions par TPE chez les commerçants se multiplient pour dépasser les 1,35 million de paiements pour un total de 65 millions d'euros en 2025, soit +4,9 % en volume et +3,3 % en valeur (1,29 million pour 63 millions d'euros en 2024). À l'inverse des retraits dans les DAB, le montant moyen des paiements diminue sur longue période, -2,2 % par an en moyenne depuis 2015.

Cette évolution peut être attribuée à la banalisation de l'utilisation de la carte bancaire et à l'essor du paiement sans contact.

Tout d'abord limité à 20 euros par transaction, puis à 30 euros en 2017, son plafond a été augmenté à 50 euros au moment de la Covid.

Transactions de paiements par TPE chez les commerçants

Évolution

	2021	2022	2023	2024	2025	25/24
Nombre de transactions (en milliers)	1192	1044	1261	1287	1350	+4,9 %
Montant des transactions (en millions d'euros)	59	51	62	63	65	+3,3 %
Montant moyen par transaction (en euros)	49	49	49	49	48	-16 %

Sources : SURFI, SCR, RUBA © ledom

SECTION 3 – LES CONDITIONS D’EXERCICE DE L’ACTIVITÉ BANCAIRE

1. LES TAUX D’INTÉRÊT

1.1. LES TAUX DIRECTEURS ET LES AUTRES DÉCISIONS DE POLITIQUE MONÉTAIRE

Cette partie est extraite du Rapport annuel de la Banque de France 2025.

L’Eurosystème, auquel appartient la Banque de France, a ramené l’inflation en zone euro à sa cible en 2025 et a ainsi pu continuer à baisser les taux directeurs à quatre reprises. La croissance française a fait preuve de résilience, dans un contexte de grande imprévisibilité. Les efforts pour assurer la souveraineté monétaire européenne sont renforcés.

L’inflation a été ramenée à la cible de 2,0 %

Grâce à une politique monétaire crédible, l’inflation est revenue au-dessous de 2 % en France et proche de 2 % en zone euro, conformément à l’objectif de stabilité des prix de l’Eurosystème. L’inflation totale, à 2,3 % en France en moyenne annuelle en 2024, a baissé à 0,9 % en 2025 en raison du recul marqué des prix de l’énergie.

Cette désinflation a permis de baisser les taux directeurs à quatre reprises en 2025, pour un total de 100 points de base (pb), qui viennent compléter les quatre baisses effectuées au second semestre 2024. Le principal taux directeur est aujourd’hui à 2 %, proche de son niveau neutre, qui ne stimule ni ne freine l’économie, permet, en l’absence de chocs, de maintenir l’inflation à sa cible.

Dans le sillage des baisses de taux, les conditions de financement ont continué à s’assouplir. Le coût des nouveaux crédits accordés aux entreprises, et dans une moindre mesure aux ménages, a diminué en France comme en zone euro. Les prêts à l’habitat restent ainsi en moyenne moins chers en France. Cette baisse des taux d’intérêt a donc incité les acteurs économiques à emprunter.

Elle s’est en effet accompagnée d’une augmentation de la croissance des encours de crédits aux entreprises en zone euro, tirée par la France (+ 3,3 % en décembre 2025), et des encours de prêts à l’habitat aux ménages (+ 0,7 % en France).

Une croissance résiliente, malgré un environnement international et national très imprévisible

L’environnement international a été particulièrement volatil et imprévisible en 2025. Les droits de douane et l’incertitude qui leur était associée ont engendré de fortes fluctuations de l’activité économique au premier semestre.

La conclusion de l’accord commercial entre les États-Unis et l’Union européenne en juillet – avec des droits de douane plus élevés sur les exportations de la zone euro vers les

États-Unis – a permis de réduire cette incertitude. Dans ce contexte, la contribution du commerce extérieur à la croissance du PIB français a été négative en 2025 sur l’ensemble de l’année, mais a rebondi au cours du second semestre.

La consommation des ménages est restée atone en 2025, notamment en raison des incertitudes politiques et budgétaires qui ont incité les ménages à épargner.

En 2026 cependant, les gains de pouvoir d'achat du salaire soutiendraient la consommation, tout comme la reprise de l'emploi à partir de 2027. Les aléas qui entourent cette projection centrale (établie en décembre 2025) sont particulièrement importants depuis le déclenchement du conflit

en Iran, en raison de la forte incertitude quant à son évolution et à son issue. Ils sont globalement baissiers pour la croissance. Concernant l'inflation, les risques sont orientés à la hausse, avec une grande volatilité des prix des matières premières et la possible fragmentation des chaînes de valeur.

1.2. LES TAUX DES PRODUITS D'ÉPARGNE RÉGLEMENTÉE

Aux termes du règlement du CRBF n° 86- 13 du 14 mai 1986 modifié, la Banque de France est chargée d'effectuer, les 15 janvier et 15 juillet de chaque année, le calcul du taux du livret A et du livret de développement durable et solidaire (LDDS) selon la formule fixée par ce règlement. Depuis le 1^{er} février 2020, le Gouvernement, en concertation avec l'ensemble des parties prenantes (Banque de France, Caisse des dépôts et consignations, représentants du secteur du logement social, associations de consommateurs, représentants du secteur bancaire), a mis en place une nouvelle formule de calcul du taux du Livret A :

- en la simplifiant : le taux du livret A est désormais fixé comme la moyenne semestrielle du taux d'inflation et des taux interbancaires à court terme (€STR) ;
- en protégeant le pouvoir d'achat

des épargnants : l'évolution du taux demeure liée à celle du taux d'inflation ; en outre, un plancher est introduit, de sorte que le taux du livret A ne pourra jamais être inférieur à un minimal absolu de 0,5 % ;

- en permettant un ajustement du taux plus précis et plus juste en fonction des conditions économiques : le taux est désormais arrondi au dixième de point le plus proche, au lieu de l'arrondi au quart de point pratiqué précédemment.

Les taux des autres livrets sont ensuite calculés sur la base de celui du Livret A, à l'exception du taux du Plan d'épargne logement, fixé par arrêté spécifique. Depuis le 1^{er} février 2026, le taux du livret A est fixé à 1,5 %. Celui-ci est en baisse par rapport au taux fixé auparavant à 2,40 % entre 2024 et 2025.

Rémunération des placements à taux réglementés (taux d'intérêt nominal annuel)

	depuis le 01/08/2024	depuis le 01/01/2025	depuis le 01/02/2025	depuis le 01/08/2025	depuis le 01/02/2026
Livret A	3,00 %	3,00 %	2,40 %	1,70 %	1,50 %
Compte d'épargne-logement (CEL) *	2,00 %	2,00 %	1,50 %	1,25 %	1,00 %
Plan d'épargne-logement (PEL) *	2,25 %	1,75 %	1,75 %	1,75 %	2,00 %
Livret d'épargne populaire (LEP)	4,00 %	4,00 %	3,50 %	2,70 %	2,50 %
Livret de développement durable et solidaire (LDDS)	3,00 %	3,00 %	2,40 %	1,70 %	1,50 %

* hors prime de l'État

Source : Banque de France

1.3. LES TAUX D'USURE

La législation française relative au seuil de l'usure repose sur les articles L. 314-6 à L.314-9, D. 314-15 à D. 314-17 du code de la

consommation, qui a fait l'objet d'une recodification en 2016, et les articles L. 313-5 à L. 313-5-2 du code monétaire et financier.

Est ainsi considéré comme usuraire « tout prêt conventionnel consenti à un taux effectif global (TEG) qui excède, au moment où il est consenti, de plus du tiers, le taux effectif moyen pratiqué au cours du trimestre précédent par les établissements de crédit pour des opérations de même nature comportant des risques analogues telles que définies par l'autorité administrative après avis du Comité consultatif du secteur financier ».

Les taux effectifs moyens sont déterminés trimestriellement par la Banque de France, dans les conditions prévues par les articles D.314-15 et suivant du code de la consommation, à partir d'une enquête auprès des établissements de crédit et des sociétés de financement. L'enquête recense des données individuelles relatives à des crédits nouveaux accordés au cours de la période sous revue.

Les taux effectifs moyens et les seuils de l'usure en résultant sont régulièrement publiés au Journal Officiel dans la seconde quinzaine du dernier mois de chaque trimestre civil. Ces taux s'appliquent uniformément sur le territoire métropolitain et les départements d'outre-mer ainsi que dans les collectivités de Saint-Pierre-et-Miquelon, Saint-Martin et Saint-Barthélemy.

Suite à la remontée des taux directeurs de la BCE, le gouverneur de la Banque de France et le ministre des Finances avaient retenu exceptionnellement une révision mensuelle des taux d'usure du 1^{er} février 2023 jusqu'au mois de décembre 2023. Cette mensualisation exceptionnelle qui avait été proposée pour mieux lisser les relèvements du taux de l'usure n'a plus lieu d'être. La stabilisation des taux directeurs de l'Eurosystème, celle du taux du livret A à 3 % et la baisse récente des taux longs ont justifié le retour à la fixation trimestrielle du taux d'usure en février 2024.

Le financement de la consommation des ménages constitue un enjeu important pour l'économie française. La loi n° 2014-344 du 17 mars 2014 a réaffirmé l'importance de la transparence de l'information comme élément de régulation des rapports entre consommateurs et entreprises, et a confirmé l'utilité du comité de suivi de la réforme de l'usure, créé par la loi n° 2010-737 du 1^{er} juillet 2010 portant réforme du crédit à la consommation.

La loi n° 2010-737 du 1^{er} juillet 2010 (dite « loi Lagarde ») a, en effet, défini un cadre structurant visant à promouvoir une distribution plus responsable du crédit à la consommation. Elle a notamment organisé la transition vers un nouveau système de calcul des seuils de l'usure et créé, dans son article 1, un comité chargé de suivre et d'analyser, au regard du mode de fixation des taux de l'usure, le niveau et l'évolution des taux d'intérêt des prêts aux particuliers.

La loi n° 2014-344 du 17 mars 2014 (dite « loi Hamon ») s'inscrit dans la perspective du développement d'une consommation responsable et crée de nouveaux outils de régulation économique pour mieux équilibrer le marché du crédit entre consommateurs et entreprises. Elle lutte également contre le surendettement en renforçant l'encadrement de la production du crédit à la consommation.

Par ailleurs, la loi poursuit les efforts engagés pour promouvoir un endettement soutenable en suspendant les crédits renouvelables au bout d'un an sans utilisation et en obligeant les organismes prêteurs à proposer le choix entre un crédit renouvelable et un crédit amortissable pour tout achat supérieur au seuil réglementaire de 1 000 euros. Dans le même esprit, la loi prohibe les hypothèques rechargeables.

Catégories de crédit		T1 2023	T4 2024	T1 2025	T2 2025	T3 2025	T4 2025
Particuliers	Prêts immobiliers						
	- Prêts à taux fixe						
	prêts durée inférieure à 10 ans	3,41%	4,63%	4,61%	4,51%	4,32%	4,23%
	prêts d'une durée comprise entre 10 ans et moins de 20 ans	3,53%	6,03%	5,80%	5,45%	5,03%	4,71%
	prêts d'une durée de 20 ans et plus	3,57%	5,85%	5,67%	5,31%	5,08%	5,09%
	- Prêts à taux variable	3,35%	5,99%	5,87%	5,64%	5,37%	5,25%
	- Prêts relais	3,76%	6,68%	6,64%	6,39%	6,31%	6,21%
Personnes morales	Crédits à la consommation						
	* d'un montant compris inférieur à 3 000 €	21,04%	22,71%	22,93%	23,24%	23,39%	23,49%
	* d'un montant compris entre 3 000 € et 6 000 €	10,55%	14,59%	15,16%	15,67%	15,79%	15,71%
	* d'un montant supérieur à 6 000 €	5,79%	8,29%	8,51%	8,63%	8,69%	8,73%
Personnes morales n'ayant pas d'activité industrielle, commerciale, artisanale, agricole ou professionnelle							
Personnes morales	- Prêts consentis en vue d'achat ou de ventes à tempérament (**)						
	- Prêts d'une durée supérieure à deux ans, à taux fixe (**)						
	- Prêts à taux fixe d'une durée comprise entre 2 ans et moins de 10 ans (**)	4,25%	6,36%	6,12%	5,81%	5,71%	5,60%
	- Prêts à taux fixe d'une durée comprise entre 10 ans et moins de 20 ans (**)	4,24%	6,41%	6,20%	5,88%	5,75%	5,76%
	- Prêts à taux fixe d'une durée de 20 ans et plus (**)	4,31%	6,43%	6,20%	5,89%	5,77%	5,73%
	- Prêts d'une durée supérieure à deux ans, à taux variable	4,48%	7,68%	7,16%	6,56%	6,13%	5,81%
	- Autres prêts d'une durée initiale inférieure ou égale à deux ans	4,11%	6,99%	7,64%	7,33%	6,68%	6,28%
- Découverts (***)	16,47%	18,89%	19,04%	19,23%	19,03%	18,88%	

Au vu de l'augmentation des taux en 2022, la Banque de France a effectué une publication mensuelle et non plus trimestrielle pour les taux de l'usure de toutes les catégories applicables du 1er février 2023 jusqu'au mois de décembre 2023.

(*) Pour apprécier le caractère usuraire du taux effectif global d'un découvert en compte ou d'un prêt permanent, le montant à prendre en considération est celui du crédit effectivement utilisé.

(**) À la suite de l'arrêté du 29 juin 2022, la catégorie des « prêts à taux fixe d'une durée initiale supérieure à 2 ans » a été scindée en trois selon la durée du prêt : « Prêts à taux fixe d'une durée comprise entre 2 ans et moins de 10 ans » ; « Prêts à taux fixe d'une durée comprise entre 10 ans et moins de 20 ans » et « Prêts à taux fixe d'une durée de 20 ans et plus ». L'arrêté supprime également la catégorie des « prêts consentis en vue d'achats ou de ventes à tempérament ». Les opérations se rapportant à ce type de prêt doivent être réparties entre les autres catégories en fonction de leur durée et du type de taux.

(***) Ces taux ne comprennent pas les éventuelles commissions sur le plus fort découvert du mois.

Source : Banque de France

2.L'OBSERVATOIRE DES TARIFS BANCAIRES

Mis en place en 2009, l'Observatoire des tarifs bancaires dans la zone d'intervention de l'IEDOM a été entériné par la loi de régulation bancaire et financière du 22 octobre 2010.

Celui-ci publie périodiquement des relevés sur l'évolution des tarifs et les différences constatées entre les établissements, ainsi qu'un rapport d'activité annuel. Dans le cadre de cette mission, l'Observatoire relève chaque semestre, au 1^{er} avril et au 1^{er} octobre, 17 services bancaires pour l'ensemble des établissements financiers installés dans les DOM, parmi lesquels figurent les tarifs « standard » (voir tableau ci-après).

Ces tarifs « standard » s'attachent à

accroître la lisibilité et la comparabilité des prix en adoptant une dénomination commune pour les principaux frais et services bancaires. Outre la mise en parallèle des tarifs des différentes banques, l'Observatoire présente pour chacune des six géographies incluses dans sa zone d'intervention des tarifs moyens pondérés (par le nombre de comptes ordinaires particuliers détenus par l'établissement considéré), ainsi qu'un tarif moyen pour l'ensemble de la zone (pondération par le poids de chaque place bancaire).

Le suivi des tarifs bancaires est réalisé sur la base de données publiques, telles qu'elles sont transcrites dans les plaquettes tarifaires des établissements financiers. Ces

données sont validées par chacun d'eux. L'IEDOM publie deux observatoires semestriels et un rapport annuel d'activité. Afin de permettre des comparaisons avec la Métropole, les publications de l'Observatoire de l'IEDOM incluent, depuis octobre 2011, les moyennes des tarifs métropolitains issues de l'Observatoire des tarifs bancaires du Comité consultatif du secteur financier (CCSF).

La convergence des tarifs bancaires des DCOM de la zone euro avec ceux de la Métropole a ainsi été constatée sur la période 2009 à 2014 (rapport « Constans », publié en juillet 2014). En parallèle, des réunions se sont tenues sous l'égide des Préfets en Guadeloupe, en Martinique et à La Réunion, débouchant sur la signature en 2015 d'accords triennaux ayant pour objectif la convergence des frais de tenue de compte avec ceux de la Métropole. Suite au succès global de cette approche appliquée dans ces territoires (rapport 2018 « Dromer »), les accords triennaux n'ont pas été reconduits.

La vigilance quant à l'évolution des tarifs bancaires a de nouveau été renforcée en 2019 avec la mise en œuvre de la non-

augmentation des tarifs de l'extrait standard (aux particuliers) sur l'année 2019, engagement suivi par l'ensemble des établissements. En 2020, il n'y a pas eu de rattrapage à la hausse du gel de 2019. Après ces deux années de stabilité, la moitié des tarifs bancaires métropolitains ainsi que ceux des DCOM de la zone euro ont néanmoins augmenté en 2021, puis en 2022. En 2023, l'engagement pris par les établissements français de limiter l'augmentation de leurs tarifs à 2 % en 2023 a été globalement suivi dans les DCOM de la zone euro. Les tarifs bancaires sont restés globalement stables en dépit du contexte inflationniste.

En 2025, les écarts des tarifs bancaires se creusent, en raison de l'augmentation des tarifs des 14 services concernés par l'OTB dans les DCOM de la zone euro, alors qu'ils ont diminué dans l'Hexagone. De ce fait, l'ensemble des territoires Outer-mer zone euro affiche une quasi-totalité de tarifs supérieurs à l'Hexagone.

Tarifs bancaires moyens par géographie au 1^{er} octobre 2025

En euros

	Guadeloupe (2)	Saint-Barthélemy (2)	Saint-Martin (2)	Guyane	Martinique	La Réunion	Mayotte	Saint-Pierre-et-Miquelon	DCOM zone euro	Hexagone (3)
TARIFS DE L'EXTRAIT STANDARD										
Tenue de compte (par an)	27,68	32,08	29,26	25,42	27,39	23,96	26,93	23,59	25,84	21,78 *
Abonnement à des services de banque à distance (Internet, téléphone fixe, sms, etc.) (par mois)	0,77	1,08	1,06	0,73	0,94	0,37	0,69	0,00	0,63	0,03
Abonnement à des produits offrant des alertes sur la situation du compte par SMS (par mois)	1,68	1,45	1,74	NS	NS	1,28	1,32	2,23	1,42	1,28
Abonnement à des produits offrant des alertes sur la situation du compte par SMS (par message)	NS	NS	NS	0,28	NS	NS	0,34	NS	NS	0,28
Fourniture d'une carte de débit (carte de paiement internationale à débit différé)	47,69	49,33	47,87	46,89	47,37	45,49	44,95	46,93	46,50	44,23
Fourniture d'une carte de débit (carte de paiement internationale à débit immédiat)	47,69	49,33	47,87	46,89	47,37	45,49	44,95	46,93	46,50	44,27
Fourniture d'une carte de débit (carte de paiement à autorisation systématique)	38,11	39,81	37,73	35,35	36,74	35,33	34,74	41,74	36,28	28,68
Retrait en euro dans un DAB d'un autre établissement de la zone euro avec une carte de paiement internationale (au 1 ^{er} retrait payant)	1,02	1,12	1,12	1,00	1,02	1,00	1,00	1,00	1,01	1,00
Virement SEPA occasionnel externe dans le territoire en agence (par virement et au 1 ^{er} virement)	4,59	4,70	4,55	4,93	4,49	4,58	4,48	4,01	4,58	4,95
Virement SEPA occasionnel externe dans le territoire par Internet (par virement et au 1 ^{er} virement)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Prélèvement (frais de mise en place d'un mandat de prélèvement)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,14
Prélèvement (frais par paiement d'un prélèvement)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Commission d'intervention (par opération)	8,00	8,00	8,00	7,97	8,00	8,00	8,00	8,00	8,00	6,51
Cotisation à une offre d'assurance perte ou vol des moyens de paiement	27,90	31,27	31,55	26,58	29,31	26,88	25,13	36,00	27,63	25,97
TARIFS RÉGLEMENTÉS										
Frais de rejet de chèque < 50 € (le tarif maximum imposé par la loi est de 30 €)	29,57	30,00	30,00	29,02	29,65	28,98	29,30	30,00	29,29	
Frais de rejet de chèque > 50 € (le tarif maximum imposé par la loi est de 50 €)	48,57	50,00	50,00	46,89	48,84	45,87	47,31	50,00	47,31	
Frais de rejet de prélèvement (le tarif maximum imposé par la loi est de 20 €)*	20,00	20,00	20,00	19,93	20,00	20,00	20,00	20,00	20,00	19,99

(1) Tarifs en vigueur au 5 avril 2024

(2) : Guadeloupe, Saint-Barthélemy et Saint-Martin sont distingués pour la première fois dans la collecte pour octobre 2023

NS : Non significatif (nombre d'observations insuffisant)

* Le montant de 21,13 € est celui de la moyenne métropole des frais de tenue de comptes actifs y compris cas de gratuité.

** Les montants intègrent d'éventuelles commissions d'intervention.

source : Banque de France et Institut d'Émission d'Outre-mer

SECTION 4 – L'ÉVOLUTION DE LA SITUATION MONÉTAIRE

1. LES AVOIRS DES AGENTS ÉCONOMIQUES

1.1. L'ENSEMBLE DES AVOIRS FINANCIERS

Fin 2025, les avoirs financiers des agents économiques de l'archipel dans les banques locales et situées en dehors de l'archipel s'élèvent à 360,6 millions d'euros, en hausse de 6,3 % sur l'année (339,2 millions d'euros un an plus tôt).

Leur progression est imputable aux dépôts à vue (+9,7 %) ainsi qu'aux comptes d'épargne à régime spécial (+3,9 %). Les dépôts à terme se stabilisent (+0,1 %), desservis par la décruce des taux d'intérêt qui grève leur rémunération, et les contrats d'assurance-vie se contractent de 6,1 %.

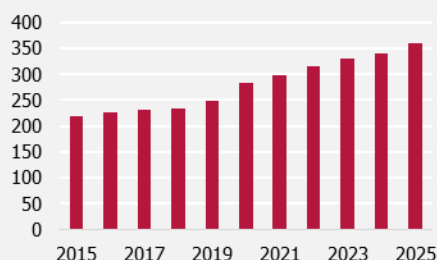
L'épargne des ménages, qui représente 72 % des actifs financiers recensés à Saint-Pierre-et-Miquelon, se consolide, atteignant 260,4 millions d'euros au 31 décembre 2025 contre 247,2 millions fin 2024, soit +5,4 % en glissement annuel.

Les ménages, qui privilégient désormais les comptes sur livret (+5,4 millions d'euros) et les dépôts à vue (+4,8 millions d'euros), se détournent de l'assurance-vie (-1,9 million d'euros) et des dépôts à terme dont l'encours stagne (+0,3 % en 2025), après +10,0 % l'année précédente.

Les entreprises renforcent également leurs actifs financiers en 2025 (+9,6 %). Les incertitudes sur le climat des affaires les incitent à conserver d'importantes liquidités sur leurs dépôts à vue (+9,6 %) et à réduire la volure sur leurs dépôts à terme (-12,3 %).

Encours des actifs financiers

en millions d'euros, au 31 décembre



Sources : SURFI, SCR, RUBA

© IEDOM

Actifs financiers par nature

(en millions d'euros)

Évolution

	2021	2022	2023	2024	2025	25/24
Dépôts à vue	133,8	138,2	137,4	136,7	150,0	+9,7 %
Placements liquides ou à court terme	107,4	118,2	133,8	142,2	147,8	+3,9 %
Comptes d'épargne à régime spécial	88,5	93,3	88,3	90,1	95,5	+6,0 %
Placements indexés sur les taux de marché	19,0	24,8	45,6	52,1	52,2	+0,2 %
Placements à long terme dont :	56,7	58,4	57,8	60,3	62,9	+4,3 %
Plans d'épargne logement			23,4	26,0	30,4	+16,7 %
Contrats d'assurance-vie			30,1	30,4	28,6	-6,1 %
Total	298,0	314,8	329,0	339,2	360,6	+6,3 %

Sources : SURFI, SCR, RUBA

© ledom

1.2. LES DÉPÔTS A VUE

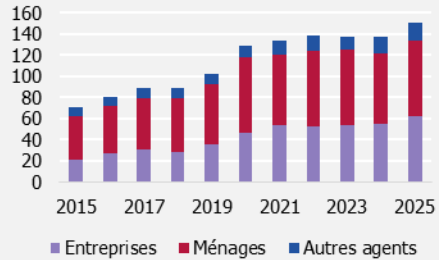
L'encours des dépôts à vue des agents économiques de l'archipel progresse de 9,7 % en glissement annuel en 2025, après deux années de repli, grâce à l'ensemble des agents économiques.

Il s'établit à 150 millions d'euros fin 2025 (136,7 millions d'euros fin 2024).

48 % des dépôts à vue sont détenus par les ménages, proportion en recul sur la décennie (57 % en 2015) au profit de celle des entreprises (42 % contre 31 % en 2015).

Encours des dépôts à vue

en millions d'euros, au 31 décembre



Sources : SURFI, SCR, RUBA

©IEDOM

1.3. LES PLACEMENTS LIQUIDES OU À COURT TERME

Les placements liquides ou à court terme regroupent les avoirs financiers immédiatement disponibles sans risque de perte en capital, incluant les différents types de livrets d'épargne (ordinaires, livrets A, livrets bleus, etc.) ainsi que des placements rémunérés aux taux du marché (dépôts à terme, OPCVM monétaires, etc.).

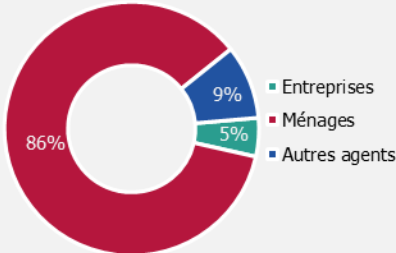
Leur encours atteint 147,8 millions d'euros fin 2025 ; essentiellement aux mains des ménages (126,6 millions d'euros), il représente 41 % du total des actifs financiers de l'archipel. Sa croissance se poursuit en 2025, +3,9 % en glissement annuel, mais à un rythme plus lent (+6,3 % en 2024).

Elle est intégralement portée par les comptes d'épargne à régime spécial (+6,0 %), dont l'encours totalise 95,5 millions d'euros fin 2025.

Les dépôts à terme voient leur encours stagner à 52 millions d'euros, pénalisés par la décréue des taux d'intérêt.

Placements liquides ou à court terme par agent économique

au 31 décembre 2025



Sources : SURFI, SCR, RUBA

©IEDOM

1.4. L'ÉPARGNE À LONG TERME

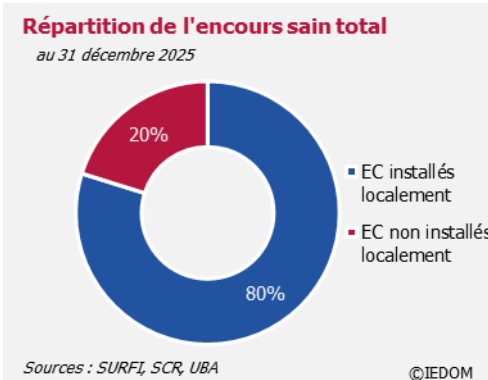
L'épargne à long terme comprend des produits assortis d'une réglementation fiscale spécifique (assurance-vie, plans d'épargne logement, etc.) ainsi que des placements impliquant des risques de perte associés à l'évolution des marchés financiers. Fin 2025, elle ressort en hausse de 4,3 % (62,9 millions

d'euros contre 60,3 millions un an auparavant) le dynamisme des plans d'épargne logement (+4,4 millions d'euros), qui va de pair avec l'essor des crédits à l'habitat, compense la désaffection à l'égard des contrats d'assurance-vie (-1,9 million d'euros).

2. LES CRÉDITS À LA CLIENTÈLE

2.1. L'ENSEMBLE DES CONCOURS CONSENTIS

Fin 2025, l'encours sain de crédits consentis à l'économie locale s'établit à 249,9 millions d'euros, majoritairement aux mains des établissements de crédit installés localement (80 %). En progression de 3,7 % sur l'année (241 millions d'euros fin 2024), soutenu par les crédits à l'habitat (+6,4 %) qui représentent la moitié du total.

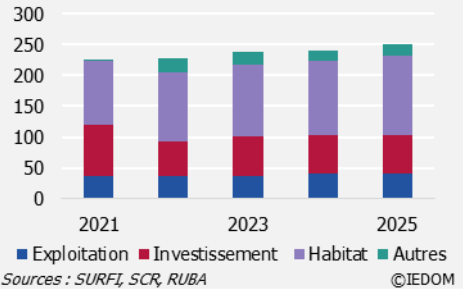


Les encours des crédits d'exploitation (+0,5 %) et d'investissement (+0,2 %) tendent à se stabiliser.

La hausse concerne l'ensemble des agents économiques, hormis les entreprises dont les crédits reculent sans discontinuer depuis la crise Covid.

Évolution de l'encours sain total

par type de crédit, en millions d'euros



Le taux de créances douteuses brutes se dégrade, passant de 1,5 % fin 2024 à 2,3 % en décembre 2025, mais reste à un niveau très acceptable. Les établissements de crédit consolident néanmoins leur provisionnement à hauteur de 35 % (29 % un an plus tôt).

Répartition de l'encours sain total par agent économique

(en millions d'euros)	2021	2022	2023	2024	2025	Évolution 25/24
Entreprises	68,0	56,2	54,1	52,1	45,1	-13,3 %
Ménages	121,4	133,3	139,3	144,7	165,5	+7,5 %
Collectivités locales	25,9	28,1	32,3	25,6	28,8	+12,7 %
Autres	9,7	9,3	12,1	18,6	20,4	+9,8 %
Encours sain total	225,1	226,9	237,8	241,0	249,9	+3,7 %
Taux de créances douteuses brutes	0,8%	1%	0,8%	1,5%	2,3%	
Taux de provisionnement	51,9%	41,1%	39,5%	29,2%	34,6%	

Sources : SURFI, SCR, RUBA

© ledom

2.2. LES CONCOURS CONSENTIS AUX ENTREPRISES

Fin 2025, l'encours des crédits accordés aux sociétés non financières (SNF) plafonne à 45,1 millions d'euros, en retrait de 13,3 % par rapport à 2024 (52,1 millions d'euros fin 2024).

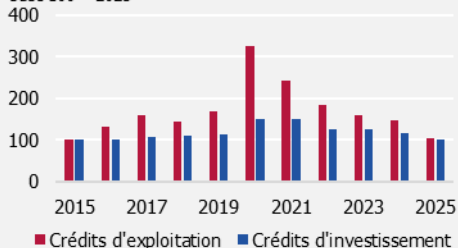
Stimulé par des dispositifs de soutien lors de la Covid-19, il est en repli ininterrompu depuis 2020 et se situe à son niveau de 2016 (45,6 millions d'euros).

Constitué pour les trois quarts de crédits d'investissement, il en subit le déclin, - 12,1 % entre 2024 et 2025, et seulement +0,2 % en moyenne annuelle depuis une décennie.

Au 31 décembre 2025, il atteint seulement 34,7 millions d'euros, son niveau de 2016.

Évolution des encours de crédits aux entreprises

base 100 = 2025

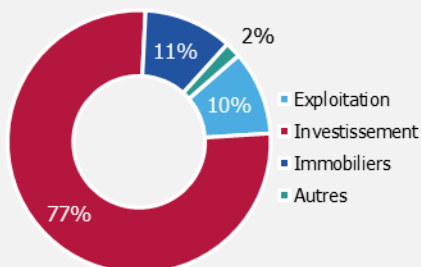


Sources : SURFI, SCR, RUBA

© IEDOM

Encours des crédits aux entreprises

par type de crédit, au 31 décembre 2025



Sources : SURFI, SCR, UBA

© IEDOM

L'encours des crédits d'exploitation s'établit à 4,7 millions d'euros fin 2025, en baisse de 2 millions d'euros sur l'année.

Fin 2025, le taux des créances douteuses nettes rapportées à l'encours sain passe à 7 % contre 3,5 % un an auparavant, attestant de l'accroissement des risques sur les entreprises.

Les établissements de crédit localisés dans l'archipel demeurent les principaux bailleurs de fonds des entreprises, concentrant 87 % de l'encours sain. Celles situées en dehors interviennent principalement sur des crédits d'investissement (13 % de l'encours en 2025).

Encours des crédits consentis aux entreprises

(en millions d'euros)	2021	2022	2023	2024	2025	Évolution 25/24
Crédits d'exploitation	110	8,3	7,2	6,7	4,7	-30,5 %
Créances commerciales	0,4	0,2	0,4	0,6	0,8	+49,4 %
Crédits de trésorerie	9,7	7,4	6,0	4,8	3,3	-31,4 %
dont entrepreneurs individuels	1,7	1,8	1,7	1,9	1,9	-0,9 %
Comptes ordinaires débiteurs	0,9	0,7	0,8	1,4	0,5	-62,2 %
Affacturage		0,00	0,00	0,00	0,02	ns
Crédits d'investissement	515	42,6	42,3	39,4	34,7	-12,1 %
Crédits à l'équipement	515	42,6	42,3	39,4	34,7	-12,1 %
dont entrepreneurs individuels	10	0,9	0,7	0,6	0,4	-28,0 %
Crédits à l'habitat	5,5	4,5	4,0	5,1	4,9	-3,8 %
Autres crédits	0,0	0,7	0,7	0,8	0,9	+9,1 %
Encours sain total	68,0	56,2	54,1	52,1	45,1	-13,3 %
Créances douteuses nettes	0,7	10	0,7	18	3,2	+70,6 %

Sources : SURFI, SCR, RUBA

© ledom

2.3. LES CONCOURS CONSENTIS AUX MÉNAGES

Encours des crédits consentis aux ménages

(en millions d'euros)	2021	2022	2023	2024	2025	Évolution 25/24
Crédits à la consommation	23,9	26,3	27,6	29,6	32,4	+9,4 %
Crédits de trésorerie	23,8	26,0	27,4	29,4	32,1	+9,5 %
Comptes ordinaires débiteurs	0,2	0,2	0,3	0,2	0,2	-4,9 %
Crédits à l'habitat	97,5	107,0	111,7	115,1	123,1	+7,0 %
Encours sain total	121,4	133,3	139,3	144,7	155,5	+7,5 %
Créances douteuses nettes	0,2	0,5	0,5	0,8	0,7	-9,4 %

Sources : SURFI, SCR, RUBA

© ledom

Au 31 décembre 2025, l'encours des crédits accordés aux ménages de l'archipel totalise 155,5 millions d'euros contre 144,7 millions d'euros fin 2024 . Il dépend à 90 % des établissements financiers locaux.

L'encours des crédits consentis par ces derniers affiche une progression de 2,8 % (139,6 millions d'euros contre 135,8 millions fin 2024), grâce à la vigueur des crédits à la consommation (+7,6 %).

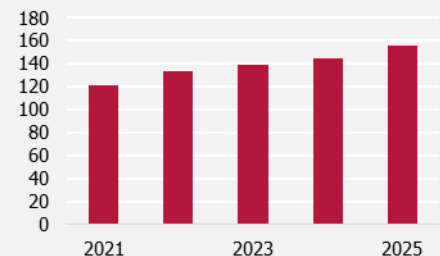
La croissance des crédits à l'habitat repart, +1,6 % en glissement annuel après seulement +0,3 % l'année précédente.

La qualité du portefeuille de créances sur les ménages demeure très satisfaisante ;

les créances douteuses nettes ne comptent que pour 0,5 % de l'encours sain.

Encours sain des crédits aux ménages

en millions d'euros, au 31 décembre



Sources : SURFI, SCR, RUBA

©IEDOM

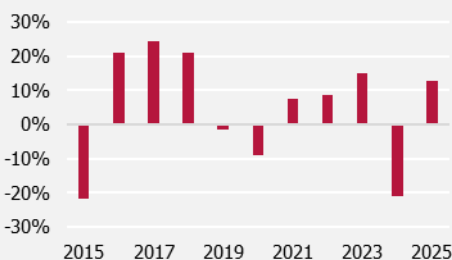
2.4. LES CONCOURS CONSENTIS AUX COLLECTIVITÉS LOCALES

Après -20,9 % en 2024, l'encours des crédits consentis aux collectivités locales rebondit en 2025 (+12,7 %) pour atteindre 28,8 millions d'euros. Il provient à 96 % d'établissements de crédit non établis localement.

Il s'agit à titre principal du Fonds d'épargne de la Caisse des dépôts et Consignations, de l'Agence France Locale et, dans une moindre mesure, de l'AFD qui interviennent dans le financement des investissements structurants du territoire (ex : réseau d'eau à Saint-Pierre, relocalisation du village de Miquelon, etc.).

Variation de l'encours sain des collectivités locales

en glissement annuel



Sources : SURFI, SCR, RUBA

©IEDOM

Encours des crédits consentis aux collectivités locales

Évolution

(en millions d'euros)	2021	2022	2023	2024	2025	25/24
Crédits d'exploitation	2,51	2,02	2,52	0,02	0,01	-30,2 %
Crédits de trésorerie	2,51	2,02	2,50	0,00	0,00	-
Comptes ordinaires débiteurs	0,00	0,00	0,02	0,02	0,01	ns
Crédits d'investissement	23,40	7,29	12,51	11,91	14,30	+20,1 %
Autres crédits	0,00	18,79	17,28	13,63	14,49	+6,4 %
Encours sain total	25,9	28,1	32,3	25,6	28,8	+12,7 %

Sources : SURFI, SCR, RUBA

© ledom

2.5. LES CONCOURS CONSENTIS AUX AUTRES AGENTS NON FINANCIERS

L'encours de crédits accordés aux autres clientèles non financières atteint 20,4 millions au 31 décembre 2025.

Il est dévolu à 84 % au financement des administrations de sécurité sociale pour

des crédits d'investissement et également de trésorerie depuis 2024.

Ce sont les banques de la place qui en détiennent la part la plus importante (94 % fin 2025).

3. LES GRANDES TENDANCES DU FINANCEMENT DES SECTEURS D'ACTIVITÉ

Les données présentées dans cette partie sont issues du Service central des risques (SCR) de la Banque de France et retracent la répartition par secteur d'activité d'une partie importante des crédits distribués par les établissements de crédit (qu'ils soient ou non installés localement) aux entreprises (dont le siège social se situe à Saint-Pierre-et-Miquelon) et aux Collectivités publiques.

3.1. LA TENDANCE GÉNÉRALE

L'encours des risques déclarés au Service central des risques de la Banque de France, 114,9 millions d'euros au 31 décembre 2025, recule de 11,1 % sur l'année.

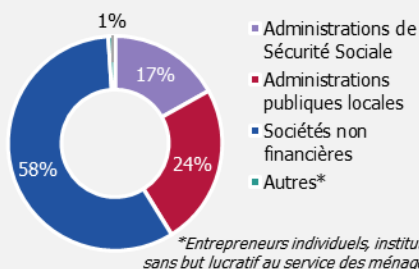
Les crédits de moyen et long terme, qui concentrent les trois quarts du total, se contractent de 7,5 %, et les engagements de hors bilan de 36,3 %, après -11,5 % en 2024.

Les entreprises (SNF et EI), qui représentent 59 % des risques déclarés fin 2025, sont en retrait, -10,7 % en glissement annuel (67,2 millions d'euros contre 75,3 millions fin 2024).

Il en va de même pour ceux attachés aux collectivités locales qui diminuent de 20,7 % (27,9 millions d'euros contre 35,2 millions). A contrario, les engagements sur les administrations de sécurité sociale augmentent de 4,3 % (19,4 millions d'euros contre 18,6 millions d'euros).

Répartition des risques par agent

au 31 décembre 2025



Source : SCR de la Banque de France

© IEDOM

Les risques recensés au SCR concernent principalement les secteurs de l'administration publique (23 % du total fin 2025, soit 25,9 millions d'euros), la santé et l'action sociale (19,5 millions d'euros) et les activités immobilières (19,3 millions d'euros).

Répartition des risques bancaires par terme

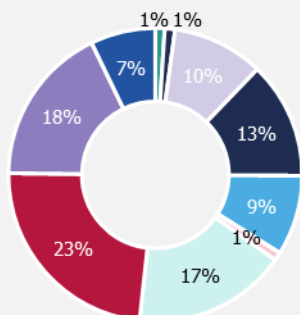
(en millions d'euros)						Évolution
	2021	2022	2023	2024	2025	25/24
Court terme	5,4	3,0	3,7	7,0	6,0	-14,1%
Moyen-long terme	93,1	90,8	93,9	89,2	86,8	-2,6%
Crédit-bail	0,4	1,0	1,4	2,0	2,206	+12,0%
Hors bilan	31,3	34,2	35,2	31,1	19,8	-36,3%
Total risques	130,3	128,9	134,2	129,3	114,9	-11,1%

Source : SCR de la Banque de France

© IEDOM

Répartition des risques bancaires par secteur

au 31 décembre 2025



- Secteur primaire
- Industrie
- Construction
- Commerce
- Transport & entreposage
- Hébergement & restauration
- Activités immobilières
- Administration publique
- Santé humaine et action sociale
- Autres services

Source : SCR de la Banque de France

© IEDOM

3.2. LES RISQUES SUR LE SECTEUR PUBLIC LOCAL

L'encours global des engagements sur le secteur public local comptabilisé au SCR s'élève à 45,3 millions d'euros au 31 décembre 2025, en repli de 12,5 % sur l'année.

Alors que l'endettement de la Collectivité territoriale et des communes (Saint-Pierre, Miquelon-Langlade) s'allège, celui du centre hospitalier territorial s'alourdit significativement.

Évolution des risques bancaires sur le secteur public local

(en millions d'euros)	2021	2022	2023	2024	2025	Évolution 25/24
Communes	3,8	3,6	3,2	2,9	2,5	-14,9 %
Collectivité territoriale	24,6	27,7	31,9	30,3	23,4	-22,6 %
Centre hospitalier	9,7	11,8	18,3	18,6	19,4	+4,3 %
Total	38,1	43,1	53,4	51,8	45,3	-12,5 %

Sources : SURFI, SCR, RUBA

© ledom

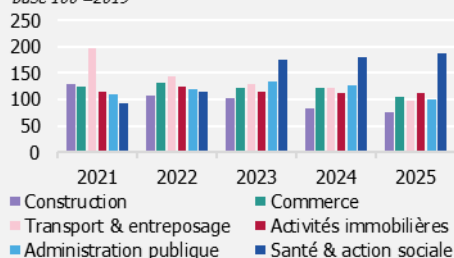
3.3. LES RISQUES DANS LES PRINCIPAUX SECTEURS

Entre 2021 et 2025, les risques déclarés au SCR décroissent de 3,1 % en moyenne par an, illustrant le désendettement de la plupart des secteurs.

La baisse de 14,4 millions d'euros de l'encours en 2025 provient de l'administration publique (-7,3 millions d'euros), des transports et entreposage (-2,6 millions d'euros), du commerce (-2,4 millions d'euros) et de la construction (-0,7 million d'euros), à titre principal.

Évolution des risques bancaires sur les principaux secteurs

base 100 = 2019



Source : SCR de la Banque de France

© IEDOM

Répartition des risques bancaires par secteur et par terme au 31 décembre 2025

(en millions d'euros)	Court terme	Moyen et long terme	Crédit-bail	Hors-bilan brut	Total risques brut
Agriculture, sylviculture et pêche	0,00	2,67	0,00	0,03	2,70
Industries extractives	0,0	0,2	0,0	0,3	0,5
Industrie manufacturière	0,1	0,5	0,0	0,1	0,7
Construction	0,4	3,1	0,0	7,7	11,2
Commerce, réparation d'automobiles et motocycles	0,9	4,1	2,2	7,4	14,6
Transports et entreposage	0,0	9,2	0,0	0,5	9,7
Hébergement et restauration	0,1	2,7	0,0	0,0	2,8
Information et communication	0,0	0,3	0,0	0,3	0,6
Activités financières et d'assurance	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Activités immobilières	0,0	19,0	0,0	0,4	19,3
Activités spécialisées, scientifiques et techniques	0,0	4,2	0,0	0,0	4,2
Activités de services administratifs et de soutien	0,0	0,3	0,0	0,0	0,3
Administration publique	0,0	25,8	0,0	0,1	25,9
Enseignement	0,0	0,0	0,0	0,1	0,1
Santé humaine et action sociale	4,5	12,8	0,0	2,2	19,5
Arts, spectacles et activités récréatives	0,0	0,0	0,0	0,1	0,1
Autres activités de services	0,0	18	0,0	0,6	2,4
APE non renseigné	0,0	0,2	0,0	0,0	0,2
Total brut	6,01	86,85	2,21	19,83	114,90
dont Créances douteuses totales	0,1	4,4	0,0	0,0	4,5
Total sain	5,92	82,48	2,21	19,83	110,43

Source : SCR de la Banque de France

© ledom

4. LA CIRCULATION FIDUCIAIRE

Les signes monétaires, billets et pièces, qui ont cours légal dans les départements d'outre-mer et à Saint-Pierre-et-Miquelon sont ceux de la zone euro.

Ils sont mis en circulation par l'Institut d'émission des départements d'outre-mer

4.1. LES BILLETS

En 2025, l'émission de billets baisse de 17,7 % en volume (+10,9 % en 2024) et de 19,9 % en valeur (+11,6 % un an plus tôt) à Saint-Pierre-et-Miquelon. Au cours de l'année 2025, 322 371 billets ont été versés au guichet de l'IEDOM, représentant un montant de 7 millions d'euros, en repli de 6,5 % en volume et de 9 % en valeur par rapport à 2024.

Comme les sorties de billets sont plus importantes que les entrées, l'émission nette est positive, ce qui accroît le stock de monnaie

(IEDOM) qui agit pour le compte de la Banque de France pour les billets et pour le compte du Trésor pour les pièces métalliques.

L'approvisionnement du public est ensuite effectué par le canal des banques commerciales.

en circulation. Toutefois, elle diminue significativement en volume (-86,4 %) comme en valeur (-57,7 %) par rapport à 2024.

L'émission nette cumulée depuis l'introduction de l'euro en janvier 2002, c'est-à-dire le nombre théorique de billets en circulation à Saint-Pierre-et-Miquelon, atteint 902 134 billets pour une valeur totale de 36,45 millions d'euros.

Les habitants de Saint-Pierre-et-Miquelon, comme ceux des autres collectivités d'outre-mer, montrent une préférence marquée pour les espèces, avec une émission nette cumulée par habitant de billets d'environ 6 295 euros en 2025 (contre 3 535 dans l'Hexagone).

Ces montants ne sauraient cependant être considérés comme représentatifs des billets effectivement en circulation dans l'archipel.

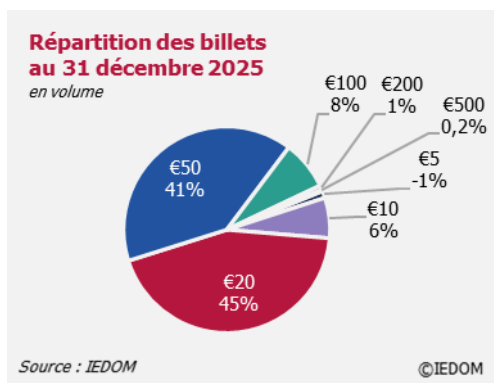
En effet, outre les émissions nettes comptabilisées par l'IEDOM, doivent être pris en compte les billets importés ou exportés à l'occasion des mouvements de voyageurs, qui ne sont pas recensés.

De manière générale, l'archipel « exporte » sa monnaie fiduciaire hors des limites de sa zone d'émission contrairement à d'autres territoires où les flux touristiques apportent un surplus de billets.

Les coupures de 20 et 50 euros sont les plus utilisées dans l'archipel, représentant respectivement 45 % et 41 % de l'émission nette cumulée en volume.

En 2025, le poids des coupures de thésaurisation (500, 200 et 100 euros) dans l'émission nette cumulée se stabilise à 8,8 %, mais pour une moindre valeur, 25,6 % du total contre 27,9 % en 2024.

Arrêté en 2019, le billet de 500 euros conserve son cours légal et peut être utilisé comme moyen de paiement et réserve de valeur.



La valeur moyenne théorique du billet en circulation à Saint-Pierre-et-Miquelon est d'environ 40 euros.

Émissions, retraits et circulation de billets libellés en euros

Évolution

	2021	2022	2023	2024	2025	25/24
En nombre						
Billets émis	321882	363 735	362 401	402 082	330 753	-17,7%
Billets retirés	282 006	311242	332 179	344 605	322 371	-6,5%
Émission nette annuelle	39 876	52 493	30 222	57 477	8 382	-85,4%
Circulation en fin d'année	753 560	806 053	836 275	893 752	902 134	0,9%
En valeur						
Billets émis	7 987 555	8 806 500	8 913 020	9 948 200	7 970 025	-19,9%
Billets retirés	6 713 435	7 015 820	7 415 230	7 724 300	7 028 730	-9,0%
Émission nette annuelle	1274 120	1790 680	1497 790	2 223 900	941295	-57,7%
Circulation en fin d'année	29 995 650	31786 330	33 284 120	35 508 020	36 449 315	2,7%

Source : IEDOM

© ledom

4.2. LES PIÈCES

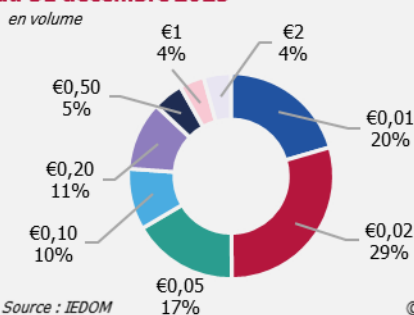
En 2025, 61 100 pièces de monnaie en euro ont été émises au guichet de l'IEDOM de Saint-Pierre-et-Miquelon, pour 33 200 pièces versées, ce qui représente une émission nette 27 900 pièces pour une valeur de 9 010 euros.

En fin d'année, la circulation fiduciaire de pièces s'élève à près de 4,1 millions d'unités (+0,7 % sur un an) pour une valeur totale de 804 040 euros (+1,1 % sur un an).

Les pièces de faible valeur faciale (pièces rouges de 1, 2 et 5 centimes), dont le taux de retour est extrêmement faible, sont prépondérantes et représentent en volume 66,5 % du total des pièces en circulation dans l'archipel.

La valeur moyenne théorique d'une pièce en circulation dans l'archipel est de 0,20 euro.

Répartition des pièces en volume au 31 décembre 2025



5. LE SURENDETTEMENT

L'archipel bénéficie du dispositif légal de traitement du surendettement des ménages. Les demandeurs doivent présenter leur dossier à l'IEDOM avant son instruction par la commission de surendettement.

Présidée par le préfet, elle réunit le directeur des finances publiques, celui de l'IEDOM, un expert en économie sociale et familiale, un juriste, un représentant des banques et un représentant des associations de consommateurs.

Alors que les dépôts de dossiers sont rares (1 en 2021, 0 en 2022 et 2023), l'IEDOM en a reçu cinq en 2025 (1 en 2024).

Depuis 2002, 56 dossiers ont été déposés auprès du secrétariat de la commission. Le secrétariat poursuit ses actions avec les partenaires sociaux de l'archipel et assure l'information du public, des créanciers et des partenaires de la sphère sociale.

ANNEXE 1 : STATISTIQUES MONÉTAIRES ET FINANCIÈRES

Tableau 1 : Liste des établissements financiers locaux

Dénomination	Siège social	Adresse locale	Groupe de référence	Nombre d'agences	Effectif en ETP
Banques coopératives					
Caisse d'Épargne Provenances-Alpes-Corse (CEPAC)	Marseille	Rue du 11 Novembre BP 4223 Saint-Pierre	Groupe BPCE	2	27
Caisse d'Épargne Île-de-France (CEIDF)	Paris	Rue Émile-Sasco BP 4359 Saint-Pierre	Groupe BPCE	1	4
Sociétés de financement					
Coopérative Immobilière de Saint-Pierre-et-Miquelon (CISPM)	Saint-Pierre	Rue Maréchal Foch BP 1025 Saint-Pierre	Divers	1	2,7

Source : IEDOM

© ledom

Tableau 2 : Les actifs financiers totaux

(en millions d'euros)						Évolution
	déc.-21	déc.-22	déc.-23	déc.-24	déc.-25	25/24
Entreprises	53,960	53,309	59,771	63,561	69,680	+9,6 %
Dépôts à vue	53,203	52,141	53,863	55,113	62,402	+13,2 %
Placements liquides ou à court terme	0,757	1,167	5,908	8,448	7,277	-13,9 %
Comptes d'épargne à régime spécial	0,053	0,240	0,702	0,216	0,062	-71,3 %
Placements indexés sur les taux du marché	0,704	0,928	5,207	8,232	7,215	-12,3 %
Comptes à terme	0,704	0,928	5,207	8,232	7,215	-12,3 %
Ménages	220,033	236,083	243,414	247,151	260,396	+5,4 %
Dépôts à vue	67,122	71,747	70,908	66,707	71,521	+7,2 %
Placements liquides ou à court terme	96,379	106,177	115,238	120,673	126,601	+4,9 %
Comptes d'épargne à régime spécial	81,708	89,002	84,126	86,419	92,184	+6,7 %
Livrets ordinaires	55,743	57,490	42,467	39,849	41,170	+3,3 %
Livrets A et bleus	23,587	27,583	34,953	38,792	42,329	+9,1%
Livrets jeunes	0,280	0,241	0,197	0,156	0,134	-14,2%
Livrets d'épargne populaire	0,016	0,046	0,122	0,165	0,212	+28,1%
LDD	0,042	0,340	0,476	0,533	1,027	+92,6 %
Comptes d'épargne logement	2,039	3,303	5,911	6,923	7,312	+5,6 %
Placements indexés sur les taux du marché	14,671	17,175	31,113	34,254	34,418	+0,5 %
Comptes à terme	14,507	17,000	30,955	34,063	34,161	+0,3 %
OPCVM monétaires	0,165	0,175	0,157	0,191	0,256	+34,2 %
Placements à long terme	56,532	58,160	57,267	59,772	62,274	+4,2 %
Plans d'épargne logement	21,854	22,912	23,168	25,856	30,101	+16,4 %
Autres comptes d'épargne	0,000	0,002	0,000	0,003	0,007	+110,8 %
Portefeuilles-titres	3,600	3,412	3,574	3,207	3,579	116%
OPCVM non monétaires	0,108	0,273	0,424	0,265	0,008	-97,0%
Contrats d'assurance-vie	30,969	31,561	30,101	30,440	28,579	-6,1%
Collectivités locales/administrations publiques	1,998	2,871	3,177	3,055	4,146	+35,7 %
Dépôts à vue	1,998	2,598	2,035	1,850	2,888	+56,1 %
Placements liquides ou à court terme	0,000	0,273	1,142	1,205	1,259	+4,5 %
Comptes d'épargne à régime spécial	0,000	0,273	0,672	0,735	0,789	+7,3 %
Placements indexés sur les taux du marché	0,000	0,000	0,470	0,470	0,470	+0,0 %
dont comptes à terme	0,000	0,000	0,470	0,470	0,470	+0,0 %
Autres agents	21,960	22,525	22,653	28,503	30,533	+7,1 %
Dépôts à vue	11,473	11,695	10,611	14,887	16,040	+7,7 %
Placements liquides ou à court terme	10,297	10,543	11,546	13,128	13,903	+5,9 %
Comptes d'épargne à régime spécial	6,695	3,829	2,765	3,486	3,304	-5,2 %
Placements indexés sur les taux du marché	3,602	6,714	8,781	9,642	10,599	+9,9 %
dont comptes à terme	3,602	6,714	8,781	9,642	10,599	+9,9 %
Placements à long terme	0,190	0,287	0,497	0,489	0,590	20,6 %
TOTAL	297,951	314,788	329,015	339,215	360,608	+6,3 %
Dépôts à vue	133,797	138,182	137,416	136,706	149,963	+9,7 %
Placements liquides ou à court terme	107,433	118,160	133,835	142,248	147,782	+3,9 %
Comptes d'épargne à régime spécial	88,456	93,343	88,265	90,121	95,549	+6,0 %
Placements indexés sur les taux du marché	18,977	24,817	45,570	52,127	52,233	+0,2 %
Placements à long terme	56,722	58,447	57,764	60,261	62,863	4,3%

Source : IEDOM

© ledom

Tableau 3 : Les concours accordés par l'ensemble des établissements financiers

Évolution

(en millions d'euros)	déc.-21	déc.-22	déc.-23	déc.-24	déc.-25	25/24
Entreprises	68,050	56,196	54,129	52,091	45,147	-13,3 %
Crédits d'exploitation	11,021	8,348	7,163	6,734	4,680	-30,5 %
Créances commerciales	0,449	0,244	0,388	0,569	0,850	+49,4 %
Crédits de trésorerie	9,698	7,427	6,016	4,808	3,299	-31,4 %
dont entrepreneurs individuels	1,674	1,772	1,694	1,872	1,856	-0,9 %
Comptes ordinaires débiteurs	0,874	0,676	0,759	1,357	0,512	-62,2 %
Crédits d'investissement	51,503	42,620	42,334	39,439	34,673	-12,1 %
Crédits à l'équipement	51,503	42,620	42,334	39,439	34,673	-12,1 %
dont entrepreneurs individuels	1,046	0,907	0,677	0,606	0,436	-28,0 %
Crédits à l'habitat	5,490	4,490	3,968	5,118	4,921	-3,8 %
Autres crédits	0,036	0,739	0,664	0,800	0,873	+9,1 %
Ménages	121,448	133,267	139,331	144,287	155,517	+7,8 %
Crédits à la consommation	23,946	26,274	27,623	29,604	32,373	+9,4 %
Crédits de trésorerie	23,770	26,050	27,369	29,359	32,111	+9,5 %
Comptes ordinaires débiteurs	0,176	0,225	0,255	0,244	0,232	-4,9 %
Crédits à l'habitat	97,502	106,992	111,708	115,101	123,144	+7,0 %
Collectivités locales	25,909	28,094	32,308	25,554	28,806	+12,7 %
Crédits d'exploitation	2,513	2,019	2,516	0,016	0,011	-30,2 %
Comptes ordinaires débiteurs	0,000	0,000	0,016	0,016	0,009	-42,6 %
Crédits d'investissement	23,396	7,288	12,508	11,911	14,301	+20,1 %
Crédits à l'équipement	23,396	7,288	12,508	11,911	14,301	+20,1 %
Autres crédits	0,000	18,787	17,284	13,627	14,494	+6,4 %
Autres agents	9,669	9,258	12,052	18,602	20,427	+9,8 %
Crédits d'exploitation	0,045	0,060	0,053	5,043	4,539	-10,0 %
dont ISBLM	0,044	0,059	0,053	0,043	0,038	-12,1 %
dont administrations de sécurités sociales	0,000	0,000	0,000	5,000	4,500	-10,0 %
Crédits d'investissement et crédit-bail	7,134	6,318	9,144	10,446	12,916	+23,7 %
dont administrations de sécurités sociales	6,716	5,974	8,830	10,161	12,662	+24,6 %
Autres agents non financiers	7,179	6,377	9,197	15,488	17,455	+12,7 %
Autre crédits et crédits non répartis	2,505	2,894	2,873	3,114	2,972	-4,6 %
Total encours sain	225,076	226,815	237,820	240,535	249,897	+3,9 %
Créances douteuses brutes	1,901	2,633	2,027	3,757	5,943	+58,2 %
Provisions	0,987	1,083	0,800	1,097	2,055	+87,4 %
Créances douteuses nettes	0,915	1,551	1,227	2,661	3,888	+46,1 %
dont entreprises	0,690	1,016	0,701	1,847	3,151	+70,6 %
dont ménages	0,225	0,534	0,526	0,813	0,737	-9,4 %
Total encours brut	226,977	229,448	239,848	244,292	255,840	+4,7 %
Taux de créances douteuses	0,8%	1,1%	0,8%	1,5%	2,3%	+0,8 pt
Taux de provisionnement	51,9%	41,1%	39,5%	29,2%	34,6%	+5,4 pt

Source : IEDOM

© ledom

* Différence entre l'encours financier et l'encours comptable

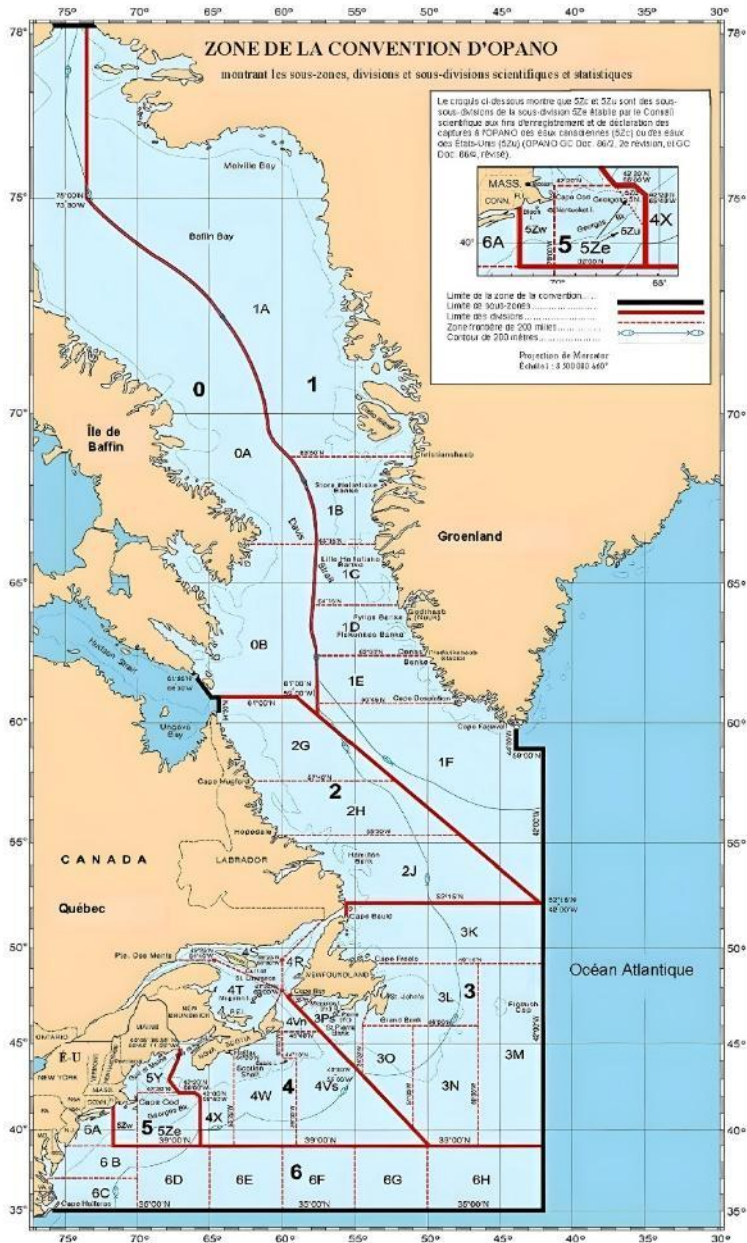
Tableau 4 : Les concours accordés par les établissements financiers locaux

(en millions d'euros)						Évolution
	déc.-21	déc.-22	déc.-23	déc.-24	déc.-25	25/24
Entreprises	55,220	48,156	46,654	44,466	39,450	-11,3 %
Crédits d'exploitation	11,019	8,348	7,130	6,734	4,657	-30,8 %
Créances commerciales	0,449	0,244	0,388	0,569	0,850	+49,4 %
Crédits de trésorerie	9,696	7,427	5,983	4,808	3,295	-31,5 %
dont entrepreneurs individuels	1,674	1,772	1,661	1,872	1,852	-1,1 %
Comptes ordinaires débiteurs	0,874	0,676	0,759	1,357	0,512	-62,2 %
Crédits d'investissement	39,775	34,901	35,179	32,559	30,096	-7,6 %
Crédits à l'équipement	39,775	34,901	35,179	32,559	30,096	-7,6 %
dont entrepreneurs individuels	1,046	0,907	0,677	0,606	0,436	-28,0 %
Crédits à l'habitat	4,426	4,203	3,705	4,394	3,844	-12,5 %
Autres crédits	0,000	0,705	0,640	0,778	0,854	+9,7 %
Ménages	120,767	129,896	135,552	135,799	139,586	+2,8 %
Crédits à la consommation	23,940	25,273	25,737	27,406	29,476	+7,6 %
Crédits de trésorerie	23,764	25,054	25,484	27,173	29,255	+7,7 %
Comptes ordinaires débiteurs	0,176	0,219	0,253	0,233	0,220	-5,4 %
Crédits à l'habitat	96,826	104,622	108,107	108,393	110,111	+1,6 %
Collectivités locales	4,786	4,393	1,520	1,329	1,137	-14,5 %
Crédits d'investissement	4,773	4,374	1,520	1,329	1,137	-14,5 %
Crédits à l'équipement	4,773	4,374	1,520	1,329	1,137	-14,5 %
Autres agents	7,361	7,362	10,510	17,281	19,325	+11,8 %
Crédits d'exploitation	0,045	0,060	0,053	5,043	4,538	-10,0 %
dont ISBLM	0,044	0,059	0,053	0,043	0,038	-2,1 %
dont administrations de sécurités sociales	0,000	0,000	0,000	5,000	4,500	-10,0 %
Crédits d'investissement et crédit-bail	4,828	4,420	7,604	9,125	11,816	+29,5 %
dont ISBLM	0,419	0,343	0,314	0,285	0,255	-10,7 %
dont administrations de sécurités sociales	4,410	4,077	7,289	8,840	11,562	+30,8 %
Autres agents non financiers	4,873	4,480	7,657	14,168	16,354	+15,4 %
Autre crédits et crédits non répartis	2,504	2,895	2,871	3,113	2,971	-4,6 %
Total encours sain	188,134	189,807	192,529	198,875	199,498	+0,3 %
Créances douteuses brutes	1,901	2,632	1,699	3,404	3,810	+11,9 %
Provisions	0,987	1,083	0,800	1,097	1,286	+17,2 %
Créances douteuses nettes	0,915	1,549	0,899	2,308	2,525	+9,4 %
dont entreprises	0,690	1,016	0,701	1,847	2,166	+17,3 %
dont ménages	0,225	0,533	0,198	0,460	0,358	-22,1 %
Total encours brut	190,035	192,439	194,227	202,279	203,308	+0,5 %
Taux de créances douteuses	1,0%	1,4%	0,9%	1,7%	1,9%	+0,11pt
Taux de provisionnement	51,9%	41,1%	47,1%	32,2%	33,7%	+0,05pt

Source : IEDOM

© ledom

ANNEXE 2 : LES ZONES DE PÊCHE DE LA ZONE OPANO



Carte disponible sur le site du ministère des Pêches et Océans Canada : <http://www.dfo-mpo.gc.ca/>

Ont collaboré à cet ouvrage :

Kendra LOUISE-ALEXANDRINE

Dorianne CATTOEN

Sophie NATIER

Marie URBAN

Directeur de la publication : Alexandre GAUTIER

Responsable de la rédaction : Marie URBAN

Éditeur : IEDOM (www.iedom.fr)

Imprimé par imprimerie en France chez agence Zebra

Achévé d'imprimer en juillet 2026 – Dépôt légal : juin 2026

ISSN 1632-420X



IEDOM
Agence de Saint-Pierre-et-Miquelon

37, boulevard Constant-Colmay
BP 4202
97500 Saint-Pierre

Directrice

Marie Urban
05 08 41 06 00

Crédit photo
de couverture

Exploitation maraîchère à Miquelon
© Direction des territoires,
de l'alimentation et de la mer

Saint-Pierre-
et-Miquelon



iedom.fr/saint-pierre-et-miquelon



iEDOM
BANQUE DE FRANCE-EUROSystème
EN OUTRE-MER

115, rue Réaumur
75002 Paris